L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1421 - VENDREDI 21 AVRIL 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





À deux jours du premier tour des élections présidentielles, l'indécision n'est plus de mise et l'alternative de l'abstention ne saurait être une réponse constructive. Cette élection présidentielle ne ressemble à aucune autre et elle intervient à un moment charnière pour l'économie nationale, pour notre République et pour la France. Les miracles et les sauveurs providentiels appartiennent au domaine de la foi. Là, il s'agit d'élire un chef d'Etat qui saura insuffler une énergie nouvelle à un pays et un peuple passablement déprimés. Nos ancêtres ont arraché le droit de vote à la force des barricades et au prix de leur sang. Il s'agit de ne pas gaspiller cet héritage précieux, alors que les bruits de bottes s'amplifient dans le monde et que les absolutismes font leur lit au cœur même de l'Europe. *«Evidemment, il faut voter !»* martèle Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne, élu au CA de la FNSEA. Pas d'alternative non plus pour Christiane Lambert, nouvelle présidente de la FNSEA, qui met en garde contre *«les programmes anti-européens»* et les votes extrêmes. L'agriculture française a besoin de l'Europe comme l'Europe a besoin du formidable potentiel agricole français. Les agriculteurs, traditionnellement *«civiques et citoyens»* ne sauraient manquer ce grand rendez-vous. Alors, dimanche : VOTEZ !

Pages 10, 11, 14

Côte d'Or

› Syndical

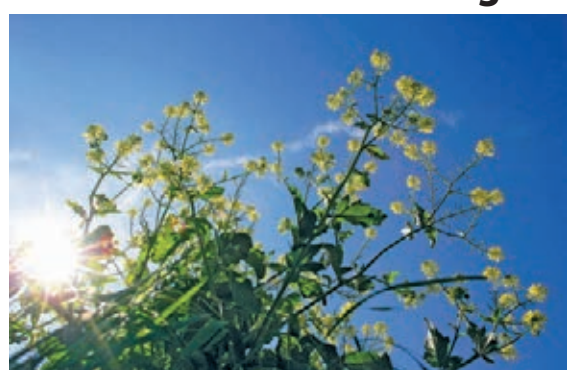
Rien ne va plus avec l'oignon



Nièvre

› Grandes cultures

Des situations très hétérogènes



Yonne

› Grippe aviaire

Passage à un niveau de risque modéré





Sommaire

Côte d'Or

04 • Tuberculose bovine : Un nouveau pallier encourageant
05 • FDSEA : Les bovins viande changent de président
06 • Action syndicale : Rien ne va plus avec l'oignon
07 • Aropa: Mieux vaut être nombreux

Nièvre

08 • Pierre Robin : «Le revenu s'effrite tous les ans»
09 • Grandes cultures : Des situations très hétérogènes
10 • Présidentielles : En direct du terrain

Yonne

11 • Interview : «Evidemment il faut voter !»
12 • Grippe aviaire : Niveau de risque modéré
13 • Forum des opportunités : A ne pas manquer...

Région et ailleurs

14 • C. Lambert : «Montrer la diversité de l'agriculture»

Filières

15 • Cultures Blé objectif Protéines

Infos Services

16-17 • Machinisme
18-19 • Analyses et tendances
21-23 • Petites annonces
24-27 . Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

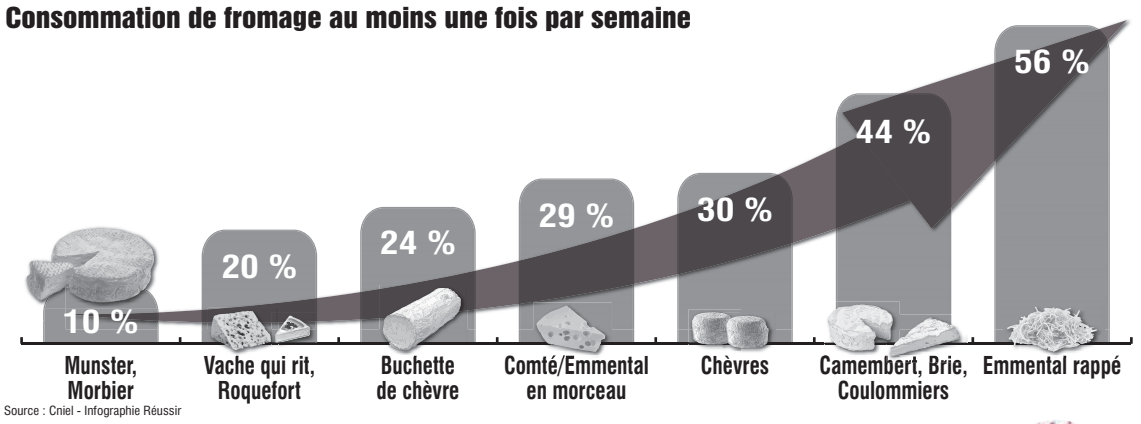
Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : 0,01 kg/tonne

Les fromages de chèvres font partie des fromages les plus consommés en France

Une étude de l'interprofession laitière, le Cniel, présentée le 29 mars aux journées techniques caprines de l'Institut de l'élevage, montre que les fromages de chèvres font partie des fromages les plus consommés en France. Si la consommation de fromages de chèvre se situe derrière celles du camembert, du brie ou de l'emmental râpé, elle dépasse celle de la Vache qui rit et autres fromages à tartiner, de la mozzarella ou du reblochon. L'étude est issue d'une enquête effectuée en décembre 2015 auprès de 1020 Français âgés de 15 à 70 ans. Elle montre également qu'il existe une certaine polarisation pour les fromages de chèvres, entre les amateurs et certains consommateurs qui *«n'aiment pas du tout » ces fromages-là. Ainsi 8 % des consommateurs n'aiment pas le fromage de chèvres et 9 % n'aiment pas les bûchettes de chèvres contre 2 % pour le comté ou 1 % pour le fromage à raclette et 20 % pour le roquefort, 14 % pour le maroilles et 11 % pour le munster. 54 % des consommateurs de fromages de chèvres déclarent les consommer en général sur un plateau de fromage (enquête 2016). Toujours d'après les déclarations des consommateurs, les fromages de chèvres sont souvent consommés entre les repas, au goûter (2 %), à l'apéritif (3 %), en grignotant après le dîner (3 %), en en-cas dans la matinée (2 %) ou dans l'après-midi (3 %)».*

Consommation de fromage au moins une fois par semaine



Source : Cniel - Infographie Réussir

▸PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com.
Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

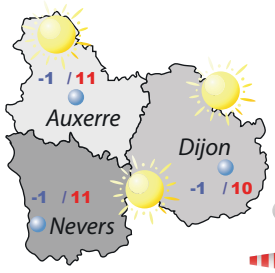
Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'Etat). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 21 au 30 avril 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Avril

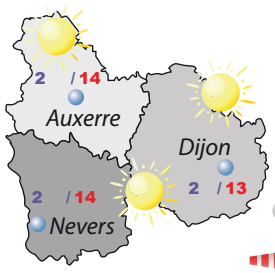


Ensoleillé
Un temps bien ensoleillé s'annonce, avec quelques gelées en matinée.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Est-Nord-Est 20 km/h

St Anselme
Soleil : 06:47 - 20:44
Lune : 04:22 - 14:46

Samedi 22 Avril

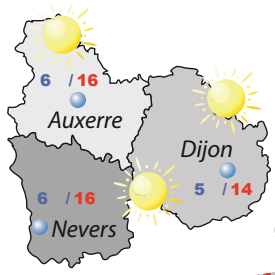


Agréable
Le ciel sera clair et le soleil généreux. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Alexandre
Soleil : 06:45 - 20:46
Lune : 04:55 - 15:54

Dimanche 23 Avril



Belle journée
Une belle journée en perspective, avec un soleil toujours très présent. Les températures seront en hausse.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Est-Nord-Est 20 km/h

St Georges
Soleil : 06:43 - 20:47
Lune : 05:26 - 17:05

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 au Mercredi 26 Avril :

De belles éclaircies et de rares précipitations en perspective.

Vents : Nord-Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 5 à 12 °C T° maxi. : 17 à 19 °C

Jeudi 27 au Dimanche 30 Avril :

Quelques nuages et de belles éclaircies pour ces prochains jours.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 5 à 13 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

clin d'œil



Observatoire de la formation des prix et des marges

Les prix des produits alimentaires déconnectés des prix agricoles

Les prix des produits alimentaires ont poursuivi en 2016 une progression entamée l'année précédente sans que cela ne se répercute dans les prix agricoles payés aux producteurs.

Au moins depuis 2012, le seul véritable «gagnant» de l'évolution des prix et des marges des produits alimentaires est le consommateur qui a bénéficié d'une certaine stabilité de prix», en particulier pour les produits peu transformés. La principale conclusion du sixième rapport au Parlement de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires est quasiment identique à celle de la précédente édition. Mais cette stabilité des prix à la consommation masque cependant, pour chacun des produits passés en revue, des ajustements des marges brutes des transformateurs et des distributeurs. Pour la longe de porc, par exemple, les hausses des cours du porc (+ 5c/kg sur les 9 premiers de 2016) et de la marge des abatteurs-découpeurs (+ 8 c/kg) ont été compensées par les baisses des marges des distributeurs (-12 c/kg). Pour le lait demi-écrémé, la perte subie par les éleveurs (jusqu'à 7 centimes par litre collecté depuis deux ans) a bénéficié aux industriels et à la grande distribution qui a même relevé, comme si cela ne suffisait pas, ses prix de vente au détail (+ 2 c/l). Dans le rapport de l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, la filière bovine est «*une avalanche de chiffres négatifs*», déplore Philippe Chalmin, président de l'Observatoire. La marge nette dans les rayons de viande bovine des GMS est de nouveau négative. Pourtant les distributeurs l'ont augmentée en profitant partiellement de la baisse du prix du kilogramme de carcasse entrée abattoir (- 22 c/kg en 2016). En fait, ce repli a surtout bénéficié aux transformateurs de première et de deuxième transformation (hausse de la marge de 20 c/kg) qui sont les seuls à s'en sortir. Sinon, les prix de vente des animaux vifs et les aides versées (336 € par 100 kg de carcasse pour un coût de production de 352 € en naisseur-engraisseur) ne permettent pas de rémunérer les éleveurs à hauteur de 1,5 Smic et le capital investi.

Consommateur déconnecté

Adepte de produits de plus en plus sophistiqués, le consommateur est complètement déconnecté de l'évolution volatile des prix agricoles. Les prix alimentaires à la consommation ont poursuivi en 2016 leur progression entamée l'année précédente (+0,6 % après +0,5 %) sans que cela se répercute dans les prix agricoles payés aux producteurs. Cette situation, source de conflits, montre encore un manque de transparence et de confiance dans la formation des prix de référence payés aux producteurs. Selon Philipe Chalmin, elle traduit «*l'archaïsme de certains aspects des relations interprofessionnelles*». Selon lui, la seule solution pour gérer l'instabilité des prix est de rentrer dans une logique de contractualisation, de partenariat à l'intérieur des filières. «*Il est d'ailleurs souhaitable qu'une évolution du droit de la concurrence et de sa jurisprudence, tenant davantage compte des spécificités agricoles et de l'état actuel des structures et pouvoirs de marché dans l'agro-alimentaire, puisse rendre plus facile l'action collective des producteurs et favorise la signature d'accords permettant de lisser à moyens terme les fluctuations de prix en se référant à des indicateurs communs*». A ce jour, la contribution de la production agricole dans 100 € de produits alimentaires est de 6,2 € ! Alors que quelques centimes de plus feraient le bonheur des agriculteurs.

Les organisations agricoles demandent un prix juste

Réagissant au rapport de l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, présenté le 11 avril, la FNSEA constate que «*la déconnexion entre les prix des produits agricoles et les prix à la consommation est de plus en plus flagrante : c'est un défaut majeur de la LME qu'il faudra corriger ! Il faut maintenant stopper l'hémorragie avant que des pans entiers de notre agriculture ne disparaissent*». Le cadre des relations commerciales est à revoir, poursuit l'organisation qui a formulé une proposition en ce sens dans ses 13 mesures au futur président. Pour les chambres d'Agriculture et son président Claude Cochonneau, «*une véritable coopération doit émerger entre les différents acteurs des filières*», au lieu des tensions actuelles qui causent «*un préjudice insoutenable pour les agriculteurs*». Une situation de guerre des prix et d'opacité des échanges également dénoncée par Jeunes Agriculteurs, qui en déduit que «*l'organisation de l'offre est le principal chantier de travail pour la profession : se regrouper pour peser davantage dans les négociations commerciales et défendre un prix juste est la seule issue pour survivre à cette guerre des prix*». Parallèlement, la contractualisation serait, pour l'organisation, la solution la plus adaptée : «*la mise en place de contrats permettrait aux agriculteurs d'obtenir un engagement sur une durée et une quantité tout en minimisant les effets destructeurs de la volatilité des cours et donc en donnant une meilleure visibilité sur les prix de vente*», indique JA.

Export

Blé et marchés exports: l'indispensable reconquête

2016, cette campagne a été difficile sur le plan qualitatif et quantitatif pour les blés de notre région et ses effets se font sentir sur les marchés exports, essentiels pour l'économie régionale et les débouchés de nos productions. Pour en débattre et voir plus loin, rendez-vous le 24 avril à 14h, salle de réunion de Dijon Céréales, 4 Bd Beauregard à Dijon (21).



Les difficultés de la campagne 2016 impactent les marchés à l'export en 2017. Il est incontestable que des parts de marché ont été perdues et plus particulièrement sur les pays du Maghreb. La vraie question est de savoir si cette situation est durable et quels sont les moyens à mettre en œuvre pour les reconquérir ? Ces marchés exports restent pour notre région et pour ses producteurs, des enjeux importants et participent de manière importante à l'élaboration de leur rémunération.

La quantité reste un paramètre important sur les marchés exports, c'est évident, mais d'autres sont tout aussi incontournables (taux de protéines, Poids Spécifique, humidité…). Ce sont désormais des conditions d'accès au marché. L'obtention de ces critères qualité peut paraître compliquée pour une région à faible potentiel comme la nôtre, mais l'optimisation des moyens et des pratiques, sans investissements importants, peut permettre d'atteindre les objectifs fixés. D'autres mesures sont également à envisager, comme l'allègement des réglementations franco-française… Nos élus et les administrations concernées, doivent prendre en considération l'importance de ces marchés pour notre secteur. Ils doivent mesurer les conséquences des décisions qu'ils peuvent prendre, tant au niveau réglementaire qu'en politique extérieure. Ils ne doivent pas oublier que l'agriculture est porteuse d'emplois et participe de manière positive à la balance commerciale.

Les atouts de filières structurées et innovantes

Le secteur des grandes cultures, dont celui de Bourgogne-Franche-Comté, a mis en place des filières structurées autour d'un savoir-faire reconnu de ses producteurs et d'une recherche innovante. Tous ces atouts doivent nous permettre de repartir à la reconquête des marchés exports pays tiers comme européens, si vous souhaitez en débattre, venez le 24 avril prochain à 14 heures salle de réunion de Dijon Céréales, 4 boulevard beauregard à Dijon, lors de la conférence organisée par la FRSEA grandes cultures Bourgogne-Franche Comté. Différents intervenants apporteront leurs visions de ces marchés et pourront répondre à vos différentes interrogations :

- François Gatel, directeur de France Export Céréales, abordera les critères déterminants les conditions d'accès vers l'export extracommunautaire. Il présentera aussi les différentes caractéristiques de ces marchés, dont on dit certains séduits par l'offre de la Mer noire…
- Laurent Vittoz, directeur de Cérévia, abordera quant à lui la question des débouchés liés aux marchés extracommunautaires et les débouchés des blés bourguignons et franc-comtois ;
- enfin, Luc Pelcé, ingénieur Arvalis, présentera les éléments techniques pour optimiser les intrants sur blés, en vue des marchés export.

Quelles que soient les difficultés climatiques, économiques réglementaires ou techniques, nous sommes fermement décidés à accompagner les producteurs et à faire valoir leurs droits, savoir-faire et compétences afin de valoriser nos productions et dégager un revenu.

Nous comptons sur votre présence.

Contact : FRSEA Bourgogne Franche Comté au 03 81 54 71 60 secretariat@frseabfc.com

Tuberculose bovine

Un nouveau palier encourageant est atteint

Pascal Martens, président du Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or, évoque le dossier de la tuberculose bovine et la lutte menée au quotidien contre cette maladie.



Le président du GDS rappelle le travail conjointement mené avec la Chambre d'agriculture, la FDSEA, les JA, la DDPP, le GTV et le Laboratoire départemental.

Dans quelle situation se trouve actuellement la Côte-d'Or ?

«Le nombre d'élevages bovins nouvellement infectés est en nette diminution au cours des six dernières années. Nous sommes passés de 45 à 5 foyers. Cette année, cinq foyers seulement ont été déclarés, tous dans la zone historique, alors que 85% des bovins ont été dépistés. Ce nombre ne devrait plus beaucoup bouger, c'est donc un résultat encourageant. Les foyers côte-d'oriens représentent aujourd'hui 14% des foyers français contre 38% en 2010. Ces bons résultats ont permis de réduire la zone dans laquelle les cheptels bovins sont soumis à un contrôle annuel en passant de 347à 285 communes. Cette évolution favorable a donc été pleinement prise en compte par les gestionnaires de ce plan de lutte avec une diminution de la pression du dépistage annuel. Cela nous a aussi permis d'assouplir les règles de gestion des élevages en suspicion, permettant de réduire le nombre d'abattages sanitaires de plus de 900 bovins en 2013 à moins de 500 aujourd'hui. Cependant, le fait que des cheptels se contaminent plusieurs fois au cours du temps continue de nous préoccuper. Les recontaminations sont de véritables catastrophes pour les éleveurs. Nous en avons trois cette année».

Comment faire pour ne plus avoir de recontaminations ?

«La thématique retenue lors de notre dernière assemblée tournait autour de cette question. Que voulons-nous faire aujourd'hui : rester à plus ou moins cinq foyers ou réellement en finir avec la tuberculose bovine ? Les mesures actuellement prises au niveau de la faune sauvage et de l'environnement ne nous permettent pas de retomber à zéro. Pour y arriver, nous demandons, dans l'attente de l'aboutissement des travaux de recherche en cours pour le développement de vaccins pour les espèces sauvages, à ce que les terriers de blaireaux positifs soient enfin détruits, et que les terriers dépeuplés soient a minima traités avec des répulsifs afin d'éviter leur recolonisation. Il nous faut aussi un arrêté sur la circulation du gibier et une refonte de la gestion des parcs de sangliers. A cet égard, la déclinaison locale de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 sur la surveillance et la lutte contre la tuberculose dans la faune sauvage doit permettre de passer sur un dispositif mieux structuré et mieux coordonné avec les acteurs cynégétiques. La profession demande aussi à être écoutée sur les méthodes de maîtrise du risque lié aux zones humides au moyen d'aménagements appropriés. En parallèle, la profession travaille sur le parcellaire, mais il serait tout de même beaucoup plus facile d'attaquer le mal par sa racine... Les solutions que nous proposons pourraient nous permettre de parvenir à une maîtrise totale et durable de cette maladie. Cela fait l'objet de discussions permanentes avec la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA avec qui nous travaillons conjointement pour faire avancer le dossier. Je rappelle au passage deux motions prises lors de notre assemblée : nous voudrions préserver l'antériorité des droits à prime pour un élevage passant à l'abattage sélectif, avec la possibilité de se reporter à l'année n-1. Aussi, nous voulons que les prés évalués à risque, concernés par des recontaminations, reçoivent des bêtes destinées à la boucherie, et que celles-ci soient indemnisées pour compenser d'éventuels manques à gagner résultant de la réorganisation du mode d'élevage».

Un sujet de discorde tend à vous opposer à d'autres courants politiques. Qu'en est-il ?

«Trois cheptels n'ont pas écouté les préconisations de la DDPP, du Groupement technique vétérinaire et du GDS. Au final, ils ont dû passer en abattage total. Les critiques sont parties de là. Je rappelle que notre élevage est rigoureux, que la Côte d'Or est droite dans ses bottes. Les OPA de Côte d'Or représentées majoritairement par la Chambre d'agriculture, la FDSEA, les JA et le GDS mettent en avant de manière prioritaire l'intérêt collectif et non l'intérêt individuel. Il faut bien faire la distinction. La profession travaille sur le statut de la Côte-d'Or, parfois au détriment de quelques personnes. Le but numéro 1 est bien d'assainir les cheptels contaminés, mais il faut le faire en étant garant des autres exploitations. Je rappelle aussi que nous avons décroché une dérogation nationale pour mettre en place l'abattage partiel en 2009. Il en a été de même pour l'utilisation de l'interféron gamma, la création d'une cellule scientifique d'épidémiologie et le travaux de recherche sur la faune sauvage d'une part, et l'impact de la contamination du milieu naturel par les myobactéries d'autre part. L'évolution de la situation et la rigueur de notre gestion sont surveillées de près par la DGAL qui est garante de la préservation du statut national de pays officiellement indemne de tuberculose bovine. Je l'ai dit et redit : nous n'avons pas le droit au laxisme. L'abattage sélectif, on nous l'a donné car on a cru en notre sérieux. En Côte-d'Or, on peut juste regretter une perte de temps due à des démonstrations scientifiques qu'il a fallu effectuer. Les Ardennes ont mis trois ans pour éradiquer la tuberculose bovine de ses terres : ce département s'est servi de notre expérience et du même plan que nous. C'est la preuve que nous sommes dans la bonne direction. Aujourd'hui, il ne nous manque certainement plus beaucoup de choses pour éradiquer la maladie. Je suis persuadé que nous pouvons la faire disparaître sur du court terme au vu des résultats encourageants obtenus à ce jour».

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

La rigueur s'impose pour confirmer les progrès accomplis

Les règles d'assainissement des cheptels bovins déclarés infectés de tuberculose doivent être appliquées de manière scrupuleuse.

En effet, l'assainissement d'un foyer doit être rapide pour permettre d'éliminer les animaux infectés et donc potentiellement contagieux, permettant ainsi de prévenir la contamination des autres cheptels bovins, de la faune sauvage et du milieu naturel, qui constituent également des vecteurs potentiels de la tuberculose bovine. À l'heure actuelle, 21 cheptels déclarés infectés sont en cours d'assainissement. Lorsqu'un nouveau cheptel est déclaré infecté, il peut être assaini par deux voies :

- l'abattage total, qui constitue la règle commune imposée depuis 2003 par arrêté ministériel. Dans ce cadre, tous les animaux du cheptel foyer doivent être abattus dans un délai de 30 jours.
-l'abattage sélectif, qui a été pratiqué jusqu'en 2003, et qui s'est montré efficace pour baisser la prévalence de la maladie qui était alors très présente. L'abattage sélectif a de nouveau été autorisé, à titre expérimental en Côte d'Or et en Dordogne en 2010, par dérogation à la règle commune d'abattage total, sur autorisation individuelle du directeur de la DDPP. En effet, ce mode d'assainissement n'est pas possible dans tous les cheptels. Si l'exploitation est estimée capable de suivre ce protocole et si l'exploitant l'accepte, avec les avantages et les inconvénients liés, alors un protocole opérationnel est signé entre l'administration (DDPP21) et l'éleveur bénéficiaire de la dérogation.

La quasi totalité des foyers actifs à ce jour a pu bénéficier du régime de dérogation à l'abattage total pour assainir leur cheptel. Un comité départemental de suivi des foyers, composé de la DDPP21, la Draaf, du GDS21 et du GTV Bourgogne-Franche-Comté, se réunit à une fréquence trimestrielle pour évaluer l'avancement et l'efficacité des moyens mis en œuvre dans chaque foyer bovin.

Il a ainsi pu être constaté que certains foyers ayant bénéficié du régime de dérogation par abattage sélectif ne parvenaient pas à assainir leur cheptel dans un délai raisonnable (12 à 18 mois) au regard des impacts sanitaires et économiques.

Sur la base du bilan collégial dressé lors des comités de suivi des foyers, la DDPP peut donc être amenée à prendre contact avec les exploitants des élevages en situation défavorable pour leur signifier la nécessité d'interrompre le protocole d'assainissement par abattage partiel.

C'est dans ce contexte qu'au cours des deux dernières années, 5 foyers ont été réorientés vers un abattage total.

Cette gestion rigoureuse peut certainement paraître pénalisante à l'échelle individuelle pour les éleveurs, notamment ceux dont le troupeau avait atteint un haut niveau génétique et zootechnique, mais elle s'avère indispensable à l'échelle collective pour poursuivre l'assainissement de la tuberculose bovine. La volonté partagée est de conserver ainsi une gestion des foyers proportionnée à une évaluation du risque réalisée au cas par cas.

Ça passe aussi par le foncier

Les OPA de Côte d'Or travaillent de concert sur le dossier, y compris pour aider les éleveurs qui auraient envie de restructurer au mieux leurs parcelles. Pauline Béliard à la Chambre d'agriculture et Gilles Rabu au GDS sont les personnes à contacter. Il est rappelé qu'un fichier d'échange parcellaire volontaire a été mis en place il y a plusieurs années par la Chambre d'agriculture dans le cadre du plan de lutte contre la tuberculose bovine. L'objectif est de diminuer le risque de contamination ou d'extension de la maladie en limitant le mouvement des animaux. Outre cet aspect sanitaire, la Chambre d'agriculture rappelle aussi les nombreux avantages liés à l'aménagement foncier (économies de carburant, gains de temps, bénéfices environnementaux...).

FDSEA

Les bovins viande changent de président

Martial Gros, président cantonal de Venarey-Les Laumes, succède à Dominique Guyon à la présidence de la commission «bovins viande».


Une visite de l'EARL du Livas était proposée après la réunion.

La FDSEA de Côte-d'Or enchaîne les élections avant son assemblée générale -elle-même élective- du mois prochain. Après les 27 rendez-vous cantonaux de l'hiver, les votes s'intéressent désormais à ses différentes commissions. Vendredi 7 avril à Sussey, la commission «*bovins viande*» était la quatrième à se réunir après celles des producteurs laitiers, des éleveurs ovins et des productions végétales. Martial Gros, éleveur à Flavigny-sur-Ozerain, a succédé à Dominique Guyon qui n'avait pas souhaité «*rempiler*» après trois mandats consécutifs. Installé en 2005, Martial Gros élève 65 mères charolaises sur une ferme comptant 145 hectares, dont 110 en surfaces fourragères. Ce Côte-d'orien de 45 ans adhère à la FDSEA depuis 2009 après plusieurs années aux JA. «*Nous comptons nous faire entendre le plus possible même si ce n'est pas toujours facile*» commente Martial Gros. Il y a «*urgence*» d'après le nouveau président : «*la situation en élevage n'est pas acceptable car les prix sont toujours aussi bas. Il nous faudrait au moins 0,50 voire 0,60€/kg supplémentaires. Les difficultés persistent et nous ne voyons toujours pas le bout du tunnel. Les éleveurs qui s'en sortent encore aujourd'hui ont peut être décapitalisé ces temps-ci ou vivent actuellement sur leurs maigres réserves, mais cela ne va pas durer éternellement*»

Différents dossiers ont été abordés lors de cette réunion, comme par exemple le sanitaire, sujet tenant particulièrement à coeur à Martial Gros, dont l'élevage a été touché par la tuberculose bovine en 2014. «*Il existe des voies discordantes en ce moment dans le domaine : on pourrait s'en passer, j'espère que tout cela va s'éteindre aussi vite que cela est apparu*» a t-il confié.

Isabelle Tisserand, directrice d'Interbev Bourgogne, est intervenue sur le bien-être animal, et plus particulièrement sur la manière avec laquelle les éleveurs ont tout intérêt à réagir face à toutes ces associations «*déstabilisatrices*». «*Nous devons saisir toute occasion de communiquer pour montrer ce que nous savons faire, comment nous travaillons*» a insisté Martial Gros, faisant notamment allusion aux prochaines journées «*Made in Viande*» du mois de mai ou au prochaines portes-ouvertes de la FDSEA en septembre, dans le cadre des journées du patrimoine : «*la communication représente un travail de longue haleine, mais je crois fortement au résultat final. Le regard porté par la majorité de la société reste très positif envers nos métiers*». Martial Gros a également donné son point de vue général sur le rôle de la commission : «*notre structure ne doit pas se résumer au rapport de forces avec l'administration, elle doit aussi nous aider à sortir de notre cours de ferme. Je pense d'ailleurs qu'une réflexion doit être engagée entre éleveurs et producteurs céréaliers, dont le travail a tout intérêt de se compléter. Je pense notamment à la luzerne qui profiterait aux deux parties. On a voulu spécialiser les élevages d'un côté et les productions végétales de l'autre : les limites d'un système commencent de se faire ressentir*».

Visite méthanisation

Cette commission a été l'occasion de visiter l'EARL du Livas et la société Métha-Auxois chez Benoît Choné et Ludovic Thibeault à Sussey. Une unité de méthanisation d'une puissance de 170kWc (bientôt 180 kWc avec la prochaine installation d'un ORC, dispositif récupérant la chaleur) a été mise en route le 20 février dernier. Les membres de la commission ont fait la découverte d'une structure productrice d'électricité, en voie sèche avec quatre garages, destinée à recevoir près de 8000 tonnes du substituts chaque année, dont une grande majorité de fumiers issus du nouvel atelier d'engraissement de l'EARL, accueillant 400 taurillons par périodes de 220 jours. L'unité sera prochainement inaugurée.

Les présidents des autres commissions : Nathalie Mairet (lait), Hubert Coucheney (ovins), Jacques de Loisy (productions végétales).

AURÉLIEN GENEST



Bientôt une action syndicale ?



Martial Gros évoque les récents dysfonctionnements du Cœur de gamme et n'exclut pas une prochaine action syndicale dans le département : «*Nous sommes allés provoquer les GMS ces derniers mois, mais force est de constater qu'elles sont beaucoup plus malignes que nous, notamment sur le plan du marketing. Des accords ont été signés au niveau national, mais il s'avère qu'il faudrait les faire signer magasin par magasin... Ce n'est pas simple, d'autant qu'il serait difficile de faire respecter les accords car nous ne sommes pas en mesure d'aller contrôler chaque factures. Normalement, 50% des bêtes en rayon découpe doivent être du Cœur de gamme. Oui, nous réfléchissons actuellement à une action syndicale, cela ne peut plus durer ainsi*».



Apprentissage

La FDSEA à Apprentissimo

La huitième édition d'Apprentissimo s'est tenue les 11 et 12 avril au Parc des Expositions de Dijon. Comme les années passées, la FDSEA de Côte-d'Or était présente à ce rendez-vous incontournable de l'apprentissage et de l'alternance. Un stand partagé avec l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) et le groupement d'employeurs Geiq Agri 21 a permis à de nombreux jeunes, mais aussi à leurs parents et enseignants, de découvrir les filières agricoles et de poser des questions spécifiques sur les métiers de l'agriculture. «*Nous les avons renseignés sur les différentes formations à suivre pour y arriver, en leur indiquant également que nous proposions régulièrement des offres d'emplois via des demandes de maître d'apprentissage que nous recevons*» indique Jennifer Asdrubal, animatrice à la FDSEA. À ce titre, les agriculteurs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur offre d'emploi en apprentissage à la FDSEA sje@fdsea21.fr : celle-ci sera diffusée dans la bourse de l'emploi de l'Anefa.



Action syndicale

Rien ne va plus avec l'oignon

La FDSEA et les JA ont demandé la mise en avant de l'oignon jaune français, à l'occasion d'une manifestation organisée samedi dernier.



La délégation s'est rendue dans plusieurs supermarchés et hypermarchés du val de Saône



Un prix payé au producteur à 2 centimes, des coûts de production à 14 centimes et des prix de vente en supermarchés entre 3 et 4 euros le kilogramme... Cette répartition des marges sans précédent a été dénoncée la semaine dernière par la FDSEA et les JA de Côte-d'Or. L'action syndicale du 15 avril a été suivie par près d'une cinquantaine de professionnels de la filière oignons, en pleine crise conjoncturelle depuis près de deux mois. Les producteurs ont pris la direction de six points de vente pour échanger avec les responsables de différentes enseignes.
Les professionnels ont demandé une juste rémunération de leur travail en rappelant que la quantité d'oignons français était très satisfaisante sur tous les calibres en cette fin de campagne. La FDSEA et les JA ont invité la grande distribution à faire valoir l'oignon jaune français sur toutes les étales pour soutenir la filière de production française en évitant toutes importations d'oignons jaunes d'Espagne et des Pays-Bas avant juin. Les syndicats ont également invité les différentes enseignes et les grossistes à prendre conscience du désarroi de la profession : sans réaction de leur part, le démarrage de la prochaine récolte sera catastrophique et la production ne résistera pas à une nouvelle crise, surtout avec une concurrence européenne considérée comme déloyale. Il y a urgence : dans certaines régions, les producteurs ou metteurs de marché ont commencé à détruire certains lots par la voie de la méthanisation et les producteurs n'ont pas encore ouvert les oignons de frigo, ceux qui ont un coût de conservation à hauteur de 6 centimes.

Cultures

Ils n'avaient rien d'autre à faire

Des faucheurs volontaires viennent de décimer une parcelle de colza près de Beaune, prétextant que celle-ci contenait le type Clearfield.



Près de cent-dix personnes ont détruit une parcelle d'essais.

Leur dernière intervention en Côte-d'Or datait du mois de novembre. Samedi dernier, des faucheurs volontaires ont refait parler d'eux en décimant 6,3 hectares de colza dans un champ de Villy-le-Moutier. «*J'ai été prévenu par le maire, lui-même avait été alerté par la gendarmerie*» indique l'agriculteur propriétaire des lieux. Surpris et choqué, celui-ci a dénombré plus d'une centaine de personnes dans sa parcelle d'essais mise à la disposition de la société KWS. Le producteur côte-d'orien s'est entretenu avec les faucheurs durant près d'une heure trente: «*il était trop tard, ils avaient tout piétiné, arraché et saccagé. Ces activistes étaient venus des quatre coins de la France, y compris la Bourgogne. Ils pensaient que la parcelle appartenait à BASF et qu'elle contenait du colza de type Clearfield qu'ils assimilent à une manière de déguiser les OGM... La discussion autour du Clearfield, bien qu'autorisé en France, n'avait pas lieu d'être : il s'agit d'un champ dédié à la recherche variétale pour améliorer le rendement et la sensibilité aux maladies. Je travaille également avec BASF, mais pour une plateforme de blé et d'orge s'intéressant aux régulateurs et aux fongicides. Bien que dans le tort, ils n'ont rien voulu savoir ni entendre. Ce sont des anti-tout !*» Se demandant bien ce qui lui arrivait, l'exploitant s'est défendu comme il le pouvait : «*je leur ai dit qu'à l'image de 99% des paysans de France, j'ai effectué un désherbage tout à fait autorisé, assuré une fumure des plus normale et réalisé des interventions raisonnées avec différents avertissements reçus de nos organismes agricoles. La société KWS n'en demande pas plus pour ne pas fausser les résultats se voulant au plus proches du terrain, spécifiques à notre petite région. Nous travaillons avec KWS depuis une trentaine d'années : tout s'est toujours très bien passé et là, on nous incrimine pour rien*». Tous les faucheurs ont donné leur identité à la gendarmerie à l'issue de la manifestation. Une plainte a été déposée en début de semaine par KWS.

Zone défavorisée simple

La FDSEA ne lâchera pas

Le 12 avril, Stéphane Le Foll réuni une nouvelle fois les représentants des organisations agricoles et les régions pour proposer de nouvelles simulations de classement en zones défavorisées. Si des avancées ont été obtenues, cela reste insuffisant pour nous. D'abord, si elles sont validées, les nouvelles simulations pourraient réintégrer onze communes du Val de Saône (Auvillars, Bonnencontre, Broin, Glanon, Jallanges, Labergement-lès-Seurre, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône, Seurre, Talmay et Trugny). Nos demandes, appuyées par la mobilisation de terrain, des exploitants et des maires notamment, ont enfin été entendues.

D'autre part, les participants à cette rencontre reconnaissent que des zones de certains départements, dont la Côte-d'Or, restent des points de blocage. Il est acté que ces territoires, identifiés comme devant légitimement être intégrés au zonage, devront être traités dans le cadre de critères «*territoriaux*».
C'est plutôt une bonne chose et peut nous laisser espérer faire entrer en ZDS les deux communes oubliées du Val de Saône, le Tonnerrois et les Hautes-Côtes. Cela signifie que nos actions sont justifiées et nos arguments pertinents.

Pourtant, nous regrettons, puisque tout le monde s'accorde à reconnaître la légitimité de nos demandes, que ces territoires n'aient pas simplement été intégrés lors de cette réunion. Aussi, nous restons vigilants tant qu'aucune certitude sur les propositions de cartes n'aura été établie, ni tant que les précisions sur les critères «*territoriaux*» n'auront pas été apportées et assureront l'intégration du Tonnerrois et des Hautes-Côtes.

Lors de cette réunion, un report en 2018 de l'application de cette nouvelle ICHN, et en particulier de ce nouveau zonage a été acté et doit être validé par l'Europe. La FDSEA de Côte-d'Or entend bien utiliser ce nouveau délai pour obtenir gain de cause. La mobilisation de chacun doit continuer.

LA FDSEA DE CÔTE-D'OR



En bref

04/05 AG Salers à Villeberny

L'association Salers de Bourgogne tiendra son assemblée générale le jeudi 4 mai a la salle des fêtes de Villeberny (21350) a partir de 10h. A l'ordre du jour : le bilan de l'année écoulée, la présentation des comptes, une intervention du HBS représenté par M. Bruno Faure, ainsi que le technicien Olivier Tournadre, l'intervention de Laurène Porcheret représentant Bovins croissance, la présentation de l'abattoir mobile par Emilie Jeannin. Questions et réflexions diverses avec la salle. Cette assemblée se clôturera par un repas et une visite dans l'élevage de M. Lionnel Lachot. Merci de vous inscrire avant le 30 avril au 06 88 60 48 40, ainsi qu'au 06 14 57 8 84, afin de faciliter l'organisation. Tous les éleveurs ayant des Salers ou de l'intérêt pour la race sont les bienvenus.

▸ *Agenda*

20 -21/05 - Portes-ouvertes du comice de Baigneux

Désireux de se relancer et de montrer la richesse de l'économie de son canton, le comice agricole de Baigneux-les-Juifs organise un grand week-end portes-ouvertes les samedi 20 et dimanche 21 mai. Plusieurs exploitations agricoles et entreprises artisanales recevront le public l'espace d'un week-end. Le Gaec des Ouches à Chaume-les-Baigneux, dans les colonnes de notre dernière édition, participera à l'opération samedi 20 mai.

22/04 - Demain, fête du Bœuf à Créancey

La troisième édition de la Fête du Bœuf se déroule ce samedi au pôle agricole de Créancey. La vente commencera à partir de 10 heures. Une restauration avec de la viande charolaise sera proposée sur place le midi. Renseignements au 03 80 90 68 80. Contact : 03 80 90 68 80.

11/05 - Nouvelle formation campagnols à la Fredon Bourgogne

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne (Fredon) organise une journée de formation «*Régulation des Campagnols*» jeudi 11 mai à Beaune. Cette journée de formation vise à acquérir des connaissances solides sur les campagnols, sur la réglementation en vigueur et sur les différentes méthodes de lutte. Une attestation de participation sera remise à chaque stagiaire. Cette attestation donne le droit de commander et d'appliquer de la bromadiolone, seule molécule homologuée actuellement pour lutter chimiquement contre les campagnols. Inscriptions au 03 80 25 95 45 ou 07 80 01 14 25.

23/05 - Formation éleveurs en conversion

Bio bourgogne, en partenariat avec Éleveurs Bio de Bourgogne, propose une formation "Engraisser ses bovins pour la filière bio" aux éleveurs de bovins bio ou en projet de conversion mardi 23 mai de 9 heures à 17h30 au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. A l'issue de cette formation, les participants connaîtront les besoins de la filière viande bio et seront capables d'évaluer si l'engraissement de leurs bovins pour cette filière est une plus-value pour leur exploitation (rentabilité économique, temps de travail, satisfaction personnelle...). Ils auront également revu les bases techniques permettant de faire évoluer leur système vers plus d'autonomie et d'efficacité économique. Infos complémentaires et inscriptions auprès d'Aurélie Billon (06 80 43 16 97 ou HYPERLINK «mailto:aurelie.billon@biobourgogne.org»aurelie.billon@biobourgogne.org)

Val de Saône

Printemps normal, année normale ?

Nicolas Michaud, exploitant à Pagny-le-Château et élu professionnel à la Chambre d'agriculture, évoque les actuelles conditions climatiques.



Les crues s'étaient multipliées l'an passé. La situation est toute autre, pour l'instant.

De prometteuses cultures d'automne, des maïs déjà ensemencés, des vaches lâchées précocement... Tout irait presque bien dans le Val de Saône. «*Il est vrai que pour l'instant, nous avons affaire à un beau printemps. Toutes les interventions ont pu se dérouler à peu près convenablement dans les prés et dans les champs, sans trop abîmer la structure des sols. Les pommes de terre et les oignons ont aussi été implantés dans de bonnes conditions*» reconnaît volontiers Nicolas Michaud.

Vigilance jusqu'en juin

L'agriculteur de Pagny-le-Château, impliqué dans plusieurs dossiers professionnels à la Chambre d'agriculture, veut croire en un retour d'une «*année normale*», mais reste toutefois sur ses gardes pour la suite des évènements, à commencer par les inondations de la Saône : «*il y a environ un an, toutes les terres baignaient dans l'eau. Nous savons que ces événements sont derrière nous mais nous les gardons en mémoire. Cela reste des évènements imprévisibles liés à d'importantes intempéries qui peuvent survenir du jour au lendemain. À mon avis, il faut rester vigilant jusqu'en juin*». Pour Nicolas Michaud, le niveau des nappes est une chose, le cumul de pluies en est une autre. Sa principale crainte concerne justement les fortes précipitations pouvant venir rapidement des massifs jurassiens et vosgiens : «*ce sont ces derniers qui nous ont fait tant de mal en 2016. Pour des crues plus locales comme la dizaine que nous avions eues l'an passé, nous sommes davantage armés pour les gérer. Même si nous attendons encore les confirmations de VNF, les manipulations des barrages de Charnay et Pagny effectuées cet hiver dans le cadre d'expérimentations tendent à montrer que lorsque l'on déconnecte ces deux barrages, le tirant d'eau sur la Saône devient plus élevé*». Un autre point inquiétait le producteur Côte-d'orien rencontré la semaine dernière : «*en 2016, nous tentions de gérer des excédents d'eau. Là, tout laisse à penser que nous allons avoir affaire à un déficit. Ces extrêmes sont difficiles à gérer. Quels aléas pourraient encore survenir cette année ? Une sécheresse même si personne ne le souhaite, et nous ne sommes pas à l'abri d'un coup de gel. N'oublions pas que nous sommes encore en avril, avec un vent du nord récurrent*».

ZDS, chaud dossier

Sur le plan syndical, Nicolas Michaud rappelle que le dossier des zones défavorisées simples reste bien entendu d'actualité : «*le combat continue, il est aberrant qu'une dizaine de communes du Val de Saône sortent du zonage! Cela veut dire que les éleveurs ne toucheront plus l'ICHN. Il n'y aura plus de prêts bonifiés, que ce soit notamment pour les JA ou les Cuma. Ceci n'est pas acceptable, on s'attaque vraiment à une dynamique économique importante et on est en train d'enterrer l'élevage du Val de Saône. Pour l'instant, nous avons des conditions climatiques favorables, mais il suffit que l'on revive une ou deux années pluvieuses comme celles de l'an passé et c'est certain, les éleveurs arrêteront leur activité pour tout mettre en cultures*».

AURÉLIEN GENEST



Élevage bovin

Pierre Robin : «*Le revenu s'effrite tous les ans*»

L'ancien responsable fédéral du canton de Montsauche Pierre Bobin a reçu Fabien Bazin, élu du Conseil départemental et de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, sur son exploitation à Ouroux-en-Morvan, jeudi 13 avril.



Pierre Bobin reçoit l'élu départemental Fabien Bazin sur son exploitation à Ouroux-en-Morvan (CR Daniel Goberot).

Pierre Bobin est une figure bien connue de la vie syndicale, et s'il a quitté mardi 11 avril ses fonctions de responsable du canton de Montsauche pour transmettre le relais à Eric Boucher, ce n'est pas pour cesser tout engagement. Preuve en est, jeudi 13 avril, il recevait sur son exploitation Fabien Bazin, un élu du Conseil départemental, afin de l'interpeller sur les problématiques que rencontre l'agriculture. Des problématiques qui lui sont bien familières, à commencer par la diminution notable des aides Pac depuis leur refonte en 2015. De 43 240€ en 2014, celles-ci sont passées à 36 831€ en 2016. «*Sur une exploitation du même nombre d'hectares, sans aucune modification sur l'activité*», précise Pierre Bobin. Ce à quoi devait répondre sans mystère Fabien Bazin : *«Tu as perdu et d'autres ont récupéré»*. Et pourtant, d'après l'agriculteur, ces baisses des aides de la Pac vont de pair avec une détérioration très nette des revenus : *«Mon EBE 2015 a diminué de 6 240€ par rapport à 2014. Mon fonds de roulement a diminué de 11 000€ par rapport à 2015 et je suis en fin de carrière. C'est le revenu qui s'effrite tous les ans et depuis une vingtaine d'années on ne refait pas surface. C'est le cancer de l'élevage bovin.»*

Une situation délétère qui pourrait toutefois laisser entrevoir quelques solutions. La restauration collective en est une pour Pierre Bobin, qui considère que les éleveurs devraient fournir à 100% les collectivités locales : *«le prix ne serait pas plus élevé que la marchandise qui vient de Pologne et cela donnerait un nouveau souffle à l'élevage.»* Et quand Fabien Bazin s'interroge sur les capacités des éleveurs à répondre aux commandes, l'agriculteur est catégorique : *«C'est faux. Si on nous fait demain une commande de 100, 200 kilos pour l'hôpital de Château-Chinon par exemple, la viande est livrée le jour même.»*

Des jeunes en difficulté

Un deuxième volet devait ensuite s'ouvrir, sur la situation des jeunes agriculteurs. *«Pour moi qui suis en fin de carrière, cela ne me pose pas trop de problèmes mais pour des jeunes qui viennent de s'installer, c'est dur, très dur parce qu'il y a des remboursements d'emprunts»*, soulignait également Pierre Bobin. L'agriculteur devait citer l'exemple de Jocelyn Dupont, un jeune de 21 ans qui souhaite s'installer depuis trois ans mais qui pour l'instant, aide son père dans le Morvan avant de trouver un terrain. *«Financièrement, c'est compliqué et le métier que nous défendons n'est pas assez rémunérateur pour la somme nécessaire à une installation. Et pendant que les revenus baissent, les charges ne font qu'augmenter. Les tarifs des prestations des vétérinaires ne sont pas en rapport avec la marchandise des paysans. On peut faire l'impasse sur l'engrais une année mais le véto on ne peut pas s'en passer. Cela nous braque les uns contre les autres.»* Pour l'agriculteur désormais à la retraite, les combats ne sont pas terminés. Et c'est bien la défense d'une profession qui était à l'ordre du jour jeudi dernier sur son exploitation d'Ouroux-en-Morvan, sur ces terres en pente malmenées par les aléas climatiques. La défense d'une profession en danger. *«Un paysan qui travaille fait travailler tout le monde mais quand il ne gagne pas sa vie, il fait mourir tout le monde»*. Et dans le Morvan le parcellaire morcelé, les pentes et le climat rude rendent le travail encore plus compliqué. Pour Pierre Bobin, les élus devraient prendre en compte ces particularités locales pour une politique qui colle au mieux à la réalité du terrain.



Pierre Bobin

CÉLINE CLÉMENT

Un engagement de chaque instant

«Si on a pas gagné des guerres, on a gagné des batailles», résume Pierre Bobin, qui a toujours fait de l'engagement syndical son cheval de combat. Pour l'agriculteur, il est nécessaire que le métier conserve des responsables actifs et désintéressés. Sa principale revendication ? Que le prix de la viande au kilo soit revalorisé de 1, 50€ le kilo. «Que l'animal soit mieux valorisé en terme de prix à la ferme, c'est ce qui nous manque.» Concernant l'établissement des zones calamité, Pierre Bobin s'avoue déçu. «Quand je vois la carte de la Nièvre, je suis déçu du classement qui a été fait à Paris et qui ne correspond pas à la réalité du terrain.» S'il n'est pas anti-bio, l'agriculteur se positionne clairement contre les aides MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). «Je suis désolé qu'on mette en place des mesures aussi farfelues. J'étais pour des MAE qui soient rattachées au travail et à l'économie. On nous donne des aides pour reconnaître des fleurs qui sont sur des prairies. Nous on travaille pour faire des bovins de qualité et on respecte aussi l'environnement.» Pierre Bobin se souvient d'une victoire importante, le classement du canton de Montsauche en zone montagne dans les années 1980. Mais pour lui, cela n'est pas suffisant. La difficulté du travail dans le Morvan n'est pas suffisamment reconnue. «L'ICHN (Indemnité compensatoire de handicaps naturels) ne concerne que le parcellaire, les pentes, le climat froid, l'hiver rude et le sol granitique» Exaspéré, le retraité évoque notamment le coût du transport de paille : «Dans le Morvan, cela nous coûte une fortune et c'est quelque chose que l'on refuse de regarder en face. On ne travaille pas sur le même pied d'égalité qu'un éleveur nivernais proche de Nevers.» Enfin l'agriculteur aimerait que le Cœur de Gamme se généralise. «Toutes les grandes surfaces n'ont pas joué le jeu et le nombre d'animaux est trop restreint. Tous les petits abattoirs ne l'applique pas, pour moi cela devrait être élargi à tout le monde.»

Rendez-vous: Groupama va au-devant de sa clientèle nivernaise

Groupama Rhône-Alpes-Auvergne lance Groupama CAR, un service d'agence mobile qui va sillonner les routes de la Nièvre et compléter le réseau actuel des 14 agences du département, à la rencontre du public, avec ou sans rendez-vous. Itinérant mais entièrement connecté Groupama CAR offre tous les services d'une agence traditionnelle.

Les rendez-vous à ne pas manquer :

Mardi : Varzy de 9h30 à 12h30 – Léré de 14h30 à 17h30
Mercredi : Guerigny de 9h30 à 12h30 – Cercy de 14h30 à 17h30
Jeudi : Montsauche de 10h à 13h – Saint-Saulge de 15h à 18h
Vendredi : Pouilly de 9h30 à 12h30 – Imphy de 14h30 à 17h30
Samedi : Donzy de 9h à 12h
Pour prendre rendez-vous : 06 32 23 59 78

► Agenda

26/04 - Balade nature à Gimouille

Le Conseil départemental propose une promenade en famille à la découverte de la nature nivernaise dans le cadre des animations « Nature en famille ». Rendez-vous le mercredi 26 avril à 10h au sentier du passeur, à Gimouille. Point de rassemblement au parking, à gauche, avant le pont du Guétin.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
m.straub@vmat-dallage-chape.fr

Grandes cultures

Des situations très hétérogènes

Les cultures ont bien évolué en stade et ont progressé assez vite grâce aux bonnes conditions climatiques de ces dernières semaines. La situation reste toutefois assez hétérogène.



Le colza est entre le début de floraison et la chute des pétales.

«Les premiers fongicides et les premiers régulateurs ont été faits, maintenant ce sont les épisodes pluvieux qui vont dicter la conduite à tenir», résume Michael Geloen, conseiller grandes cultures à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. La fraîcheur du sol, la chaleur et le soleil ont permis aux plantes de bien pousser mais les situations restent hétérogènes, surtout en fonction des dates de semis. Celles-ci avaient été décalées pour certaines. Le blé est aujourd'hui entre 1 et 2 nœuds, il a été peu touché par les maladies (septoriose et piétin verse) avec un petit nombre de contaminations à l'automne et un risque faible au printemps. Les désherbages ont bien fonctionné à l'automne mais ont connu au printemps des problèmes d'efficacité avec des graminés qui sont repartis, ce qui pose des problèmes de gestion de la rotation. Enfin le blé a connu quelques pertes de pied durant l'hiver.

Orge et colza très hétérogènes

Quant à l'orge d'hiver, il est entre deux nœuds et les dernières feuilles. Pour certains, des dates de semis trop tardifs ont provoqué un déchaussement sur l'hiver et pour d'autres c'est l'usage des phytodésherbicides au printemps qui a freiné leur développement. Le colza se situe entre le début de floraison et la chute des pétales. Les situations sont également très hétérogènes avec des conditions d'implantation très sèches dues à des semis tardifs et un redémarrage difficile au printemps. La pression insecte est bien présente quoique plus modérée que l'an dernier, avec des altises et des charançons du bourgeon terminal qui ont entraîné des retournements de colza autour du printemps. *«Ce qu'il faut faire maintenant, c'est l'intervention fongicide contre le sclérotinia, un champignon qui contamine la tige et toute la partie supérieure, même la fleur»*, indique Michael Geloen. Par ailleurs, les cultures ont connu une pression de limaces très importante jusqu'à la sortie de l'hiver, à surveiller pour la campagne prochaine. Enfin concernant l'azote, les reliquats en sortie d'hiver étaient plus importants que l'année précédente, d'où la nécessité de sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation de la dose d'azote afin de gérer le risque de verse et de maladie.



Les conditions climatiques ont permis au blé de bien pousser ces dernières semaines.

Rester vigilant

En ce qui concerne les cultures du printemps, les semis de maïs et de tournesol ont connu de bonnes conditions d'implantation. Une pointe d'inquiétude demeure néanmoins devant la densité des plantes. Certaines parcelles sont en effet assez claires et ont subi des pertes de pied. *«Cela est dû au retard dans les dates de semis, à la pression des insectes, au risque de déchaussement et aux problèmes de phytotoxicité des herbicides appliqués en sortie d'hiver»*, explique Michael Geloen. Prochaine étape pour les agriculteurs : la gestion des maladies de feuillages sur les blés avec un éventuel retour pluvieux dans les prochaines semaines.

Céline Clément

Trophée national des lycées agricoles

Huit lycéens représentent la Nièvre

Un groupe de huit élèves scolarisés en deuxième année de BTS Acse et Productions animales au lycée agricole de Challuy ont participé au Trophée national des lycées agricoles (TNLA). L'occasion de faire valoir les couleurs de la Nièvre.

Il y a un peu plus d'un mois, ils étaient présents sur le Salon de l'Agriculture, fiers d'y défendre les couleurs de leur département. Huit jeunes scolarisés au lycée agricole de Challuy ont participé au TNLA, trophée national des lycées agricoles, un concours organisé avec le soutien du ministère de l'Agriculture et dont l'objectif est de valoriser l'élevage bovin laitier ou allaitant dans les exploitations pédagogiques des établissements d'enseignement agricole. Une cinquantaine de lycées étaient inscrits cette année. Le concours se déroulait en plusieurs épreuves sur le thème *«l'agriculture, une passion, des ambitions»* : une épreuve de communication, dont le but était de créer un support (affiche, vidéo, blog), une épreuve de dressage d'une vache en lien avec une histoire et la tenue d'un mini stand de produits régionaux aux Salon de l'agriculture.

Pour les élèves du lycée agricole de Challuy, c'était une première. Présents au Salon de l'agriculture du 28 février au 5 mars, ils ont tenu un stand bien alléchant, où les visiteurs pouvaient découvrir les produits du terroir : fromages, yaourts, miels, pâtes de fruits, vins... On pouvait aussi sentir leur tension monter lorsqu'ils ont présenté une vache issue de la ferme du lycée devant un jury. *«Il y avait beaucoup de monde et ce n'est pas évident de se retrouver dans un grand ring, explique Léa Brunet. Mais au final on a eu beaucoup de soutien et on est fiers de nous»*. Les candidats nivernais se sont classés 6e sur 10 en catégorie vache à viande.

Une passion, des ambitions

Pour les élèves cette démarche s'inscrivait dans un projet plus global, le projet Pic (projet d'initiative et de communication) lequel est évalué dans le cadre du BTS. Encadré par deux professeurs, ils ont essayé d'être le plus autonome possible. Et l'expérience s'est révélée enrichissante. *«Cela nous a permis de présenter notre lycée, notre région et nos ambitions de futurs agriculteurs»*. Des ambitions déjà bien affirmées : *«le travail de la terre, une terre protégée, un avenir assuré»*, tel était leur slogan. *«Nous militons pour une agriculture qui protège l'environnement et les agriculteurs. Quand on entend que les éleveurs n'aiment pas leurs animaux j'ai du mal à y croire»*, exprime Léa Brunet. Les élèves ont également appris à travailler en groupe et à gérer un planning. *«Ce sera forcément une aide pour tous les oraux du BTS. Et ce sera bénéfique pour tous nos projets futurs. Il faut gérer le temps qu'on nous donne et le budget. Parfois c'était un peu la course mais je suis fière qu'on se soit tous donnés»*, poursuit Léa. En deuxième année de BTS production animale, celle-ci envisage de poursuivre ensuite avec une licence conseillère en élevage, avant de s'installer avec son copain en Saône-et-Loire.



Huit élèves scolarisés à Challuy ont participé au trophée national des lycées agricoles.

Céline Clément



Présidentielles - En direct du terrain...

«Prévenir les crises»

À 21 ans, Louis Mathé est agriculteur à Bazolles. Ses projets s'il était président ? Établir un système plus protecteur pour les agriculteurs et mettre en place des mesures afin de limiter la concurrence déloyale.

«*Je voudrais revaloriser la production agricole française en essayant de taxer les produits importés que l'on produit sur nos territoires. Je ferais un audit des productions agricoles tous les ans afin de recenser ce qui est produit localement et taxer proportionnellement aux besoins ce qui est importé. Dans le même registre, je stopperais l'importation des produits qui ne respectent pas les mêmes normes sanitaires que nous, ou la taxer.*»

Louis Mathé est également sensible à la problématique de l'installation des jeunes. «*Pour soutenir les installations de jeunes, il devrait y avoir des mesures incitatives au niveau des impôts ou des crédits d'impôts.*» Il aimerait également que les agriculteurs soient mieux représentés au sein de la classe politique. «*J'établirais un système qui encouragerait à prendre un mandat d'élu avec des systèmes de remplacement. Ainsi les agriculteurs seraient mieux représentés, du moins ça partirait d'en bas. On les remettrait au cœur du système.*

Concernant les productions d'intégration où les agriculteurs contractualisent avec les industriels, cela devrait être plus protecteur pour l'agriculteur. J'alimenterais aussi un fonds de crise en taxant les fabricants de produits phytosanitaires. Il vaut mieux prévenir les crises car on sait qu'il y en aura.»

Louis Mathé aimerait supprimer toute forme de concurrence déloyale : «*Il faut éviter les scandales sanitaires et arrêter de fermer les yeux sur les produits qui ne respectent pas les normes. Actuellement, on trompe le consommateur. Je relancerais les recherches sur les OGM pour prouver qu'ils sont dangereux. Pour moi il faut aussi revoir l'étiquetage des produits dans les grandes surfaces. Concernant la volatibilité des prix, je mettrais en place un système qui permette à l'agriculteur de mettre de l'argent de côté. Enfin je diminuerais le financement des associations écologistes, et je lancerai chaque année un appel d'offre pour un projet qui devra être réalisé jusqu'au bout. Pour moi il faudrait sanctionner les associations qui sont de mauvaise foi et qui font du mal à l'agriculture. J'aurais davantage de contrôle et de vigilance quant à l'information grand public.*»

CÉLINE CLÉMENT





«Réduire l'asphyxie administrative»

Guy Robail, 52 ans, est polyculteur éleveur à Châteauneuf Val de Bargis. Son projet s'il était président ? Redonner du sens au travail des agriculteurs.

«*Si j'étais président, mon projet serait de redonner du sens au travail des agriculteurs. Je reconnaîtrais le rôle utile et indispensable de l'agriculture dans l'occupation du territoire et le tissu économique au même titre que beaucoup d'entreprises. Je mettrais en avant la qualité et la sécurité que nous apportent nos productions locales à une époque où on peut toujours trouver moins cher quelque part dans le monde. Oui, mais à quel prix ?*»

Guy Robail souhaiterais également simplifier les démarches administratives. «*Je veillerais à réduire l'asphyxie administrative et réglementaire qui étouffe les exploitations agricoles. Trop d'agriculteurs sont aujourd'hui obligés de faire appel à des services extérieurs devant une complexification du déclaratif et des règles qui changent trop souvent. Je considère qu'il n'est plus nécessaire d'en rajouter mais qu'il est temps d'engager une véritable réforme de simplification. Enfin, je mettrais en place une structure indépendante à l'image de la Cour des comptes pour les services de l'État. Une structure qui aurait en charge de contrôler la répartition équitable de la marge entre les différents acteurs d'une filière et ceci pour tous les secteurs de production agricoles rencontrant une crise, particulièrement le secteur de la production animale. Cette structure devrait être dotée de réels moyens coercitifs à l'égard des entreprises qui ne respectent pas les règles. Ma volonté serait que les produits agricoles ne soient plus sous pression permanente pour maintenir les marges de quelques acteurs des filières ni la seule variable d'ajustement pour préserver le pouvoir d'achat du consommateur*». L'agriculteur préconise une modernisation de l'agriculture. «*L'objectif est que les agriculteurs vivent de leur production. Il faudrait pouvoir moderniser et rationaliser leur entreprise. La finalité serait que l'engagement dans le métier d'agriculteur n'apparaisse plus comme une aventure très risquée et synonyme de beaucoup de sacrifices mais plutôt comme un engagement dans un métier avec du sens et de l'espoir*».

CÉLINE CLÉMENT

A. G. de Groupama Paris-Val-de-Loire

Le groupe encaisse le coût des intempéries de 2016

La catastrophique année 2016 a laissé des traces avec des sinistres d'une ampleur inhabituelle que seul l'effet groupe a permis d'encaisser. Cette année de tous les dangers aura fortement marqué la vie de la caisse régionale.

L'ensemble des directeurs et présidents de Groupama Paris-Val-de-Loire a présenté le bilan de l'année 2016, qui fût très marquante compte tenu des intempéries climatiques très violentes subies par la grande région. Cela a «*vraiment marqué la vie de la caisse régionale, tant sur le plan humain que sur le coût des sinistres*».

Cette année catastrophique est à l'opposée de l'excellente année 2015 et statistiquement n'arrive qu'une fois par siècle. Cependant, compte tenu du changement climatique, la question de la récurrence d'une telle situation dans un avenir plus proche se pose.

Sur les aspects économiques et financiers, Vincent Cousin, directeur finances et risques de la caisse régionale a relevé des points positifs en termes de performance commerciale, confortant la croissance de l'entreprise, notamment sur les produits d'assurance, de prévoyance et de santé collective. Les certificats mutualistes votés lors de l'assemblée générale extraordinaire de 2016 ont été une belle réussite. En revanche, pour faire face aux deux cents millions d'euros à verser aux assurés, la caisse régionale a pu bénéficier de la «*force de solidarité du groupe*» qui a permis de maintenir la bonne santé financière de la caisse. «*S'il n'y avait pas eu la réassurance du groupe, la caisse n'aurait pas survécu aux sinistres*» a assuré Thierry Martel, directeur général de Groupama SA.

Après les votes statutaires, Thierry Martel a apporté des précisions quant à des points de gouvernance de Groupama SA, qui sera grand chantier de l'année 2017 : la structure va redevenir un pôle d'assurance mutualiste qui «*sera mieux compris dans son rôle d'assureur*». Pour les sinistres agricoles, ce dernier a précisé que «*dans un contexte dans lequel les sinistres sont de plus en plus chers, il faut augmenter les prix de l'assurance de façon inéluctable*».

Mais la hausse n'est pas encore quantifiée et dépendra de différentes mesures, a-t-il précisé avant de poursuivre. Concernant le partenariat avec Orange banque, une précision s'imposait : «*Orange banque sera une banque de particuliers. Il a été décidé de mettre un terme au volet professionnel*».

AGNÈS LAPLANCHE

Interview

«Évidemment, il faut voter !...»

Réélu au Conseil d'administration de la FNSEA, le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, y représentera le département. Il revient dans un interview sur les enjeux auxquels va s'atteler la nouvelle mandature et appelle à ne pas s'abstenir dimanche, pour le premier tour des présidentielles.


Christiane Lambert et Francis Letellier, lors de l'assemblée générale de la FDSEA en juin dernier

■ **TdB : Un mot sur votre réélection au conseil d'administration de la FNSEA en mars dernier**

Francis Letellier : *«Je suis fier d'avoir été inscrit sur la liste nationale, au titre de la répartition des régions. Avec au final et c'est important, un conseil d'administration qui compte, avec Daniel Prieur et Thierry Chalmin, trois représentants de la Bourgogne-Franche-Comté. Fier également au cours de mon mandat, d'avoir voté pour une présidente à la tête de la FNSEA. Une élection qui marque les esprits et marque aussi l'histoire fortement car en 71 ans, jamais une femme n'avait alors accédé à la présidence et on peut s'en étonner d'ailleurs. Il aura fallu attendre le XXIe siècle pour cela».*

■ **A votre avis, Christiane Lambert est une personne qui fera consensus de par son parcours ?**

«Je pense qu'elle a la capacité à rassembler, peut-être encore plus que ne le faisait Xavier c'est sûr, parce que moins décriée de par ses fonctions et de l'image véhiculée, plus centrée sur le métier et l'aspect très syndical des choses, du fait de son passé et moins marquée par un engagement dans les organisations économiques, comme l'était Xavier. N'en demeure pas moins que l'on va tous ensemble, autour d'elle, continuer la même ligne de conduite, pour récupérer de la valeur ajoutée sur nos productions, à travers la transformation et les filières. Je crois qu'aujourd'hui, à travers la très mauvaise répartition des marges et de la plus value issue de nos produits, nous n'en avons pas encore tiré les bénéfices et c'est dommage. C'est là un premier combat à mener tous ensemble et il nous faut continuer à l'affirmer».

■ **D'autres actions prioritaires à mener pour la nouvelle équipe ?**

«Les sujets sont nombreux, comme la sécurisation des exploitations, avec le modèle assurantiel, le modèle DPA, etc. Il nous faut aussi nous mettre à l'abri d'un certain nombre de risques, qu'ils soient économiques, climatiques, ou relevant des marchés, avec des outils modernes et innovants et pour cela, il va falloir convaincre l'Europe de consacrer une partie de la Pac à cela. Avec un autre challenge se présentant à nous : repousser cette nouvelle Pac à l'horizon 2022, voire 2023, compte tenu de la nécessité à stabiliser les choses pour y voir un peu plus clair, car un peu partout en Europe, pas seulement en France, beaucoup de retard a été pris dans de nombreux domaines. Plus de deux ans que la nouvelle Pac est en route et elle n'est pas encore stabilisée, cela devient infernal, alors que nous avons besoin d'une vision à long terme, à minima, de cinq ans. Nous avons cru pouvoir faire relever les charges dans certains pays européens, du fait d'une augmentation de leur niveau social, mais on s'aperçoit que même si cela progresse, comme en Pologne ou d'autres pays de l'Est, on ne joue toujours pas dans la même cour ! Et notre challenge va être aussi de continuer sur ce registre, à faire diminuer les charges françaises, à l'image des dix points de baisse de cotisation MSA obtenus l'an dernier».

■ **Autre sujet d'actualité : les présidentielles. Dans un communiqué, la FNSEA a dénoncé l'abstention et appelé ses adhérents à aller voter.**

«Evidemment il faut voter ! En évitant bien sûr les extrêmes, on ne le répétera jamais assez, qui préconisent l'arrêt de l'Europe et le repli sur soi. Je crois que la France aurait tout à y perdre. Nous ne sommes pas les Anglais et ne sommes pas isolés sur notre île. D'autant qu'une part importante de nos marchés est avant tout européenne, voire mondiale, comme avec nos grands vins, nos cognacs ou nos poudres de lait à destination de la Chine. Oui, il est indispensable d'aller voter et de bien réfléchir ! Tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup de travail à mener au sein de l'Europe et il nous faudra convaincre nos députés, qu'ils soient français ou européens, de l'urgence à faire bouger les lignes. Car si elle continue sur ce rythme d'Europe tatillonne, sans vision à long terme, une Europe préférant s'occuper de la taille des concombres plutôt que du social, sans réel projet pour demain, comment s'étonner qu'il y ait des gens prêts à voter pour les extrêmes, à se replier sur soi?»

■ **Dans son communiqué, la FNSEA évoque *«une France forte, ayant toute sa place en Europe»*, à contrario du discours de certains candidats**

«Nous avons toujours été convaincus du rôle majeur joué par la France dans la fondation de l'Europe. Une image de «mère fondatrice» en partie disparue aujourd'hui et il lui faut retrouver son rang. Elle en a toute la capacité, notamment par le biais de son agriculture. La France a toujours fait en sorte de contribuer à ce qu'il y ait une «vraie» Europe en état de marche et aujourd'hui, sans elle, l'Europe n'aurait pas grand sens».

■ **Comment comprendre qu'une partie de l'électorat paysan, selon les sondages, soit tentée par le vote extrême ?**

«Parce que justement, cette Europe ne s'occupant que de la «taille des concombres», elle a complétement zappé l'aspect social des choses, l'équité entre les pays, l'équité entre les agricultures européennes, sans réelle ambition politique en tant que telle. Aujourd'hui, seule compte l'ambition économique, en veillant avant tout à ne pas faire dépenser à l'Europe plus que les 52 milliards € au programme ! C'est même devenu une obsession, alors que l'on aurait besoin d'un réel objectif politique, mais pour le moment il n'est pas fixé, il n'a pas de cap… Et je dirai aussi que l'on a peut-être besoin d'une Europe qui change de gouvernance. Aujourd'hui gouvernée à trois, entre la Commission, le Parlement et le Conseil Européen, il faudra peut-être qu'existe à terme un réel gouvernement européen, avec des comptes à rendre si besoin. Alors qu'aujourd'hui, on met en place des commissaires européens, des fonctionnaires ayant tout pouvoir, mais non reconnus par le peuple. Les gens au final, ne savent plus à qui ils ont affaire en Europe et cela fait d'ailleurs partie du discours tenu par ses opposants. Pour moi, le message est simple : une Europe oui ! Une Europe forte, oui ! Mais une Europe devant changer au niveau de sa gouvernance et qui redevienne audible au niveau de ses habitants».

■ **Le sujet de l'agriculture a semble t-il été un peu l'absent des débats entourant ces présidentielles**

«Oui et on ne peut que le déplorer. Heureusement que la FNSEA, lors de son congrès à Brest, avait invité les candidats à venir s'exprimer sur leur vision de l'agriculture. Avec toutefois deux absents de marque : Hamon et Mélenchon… Si le monde agricole les intéresse si peu à ce point, il y a de quoi s'indigner ! Comment accepter que l'agriculture soit absente des débats, alors même que nous sommes l'un des premiers employeurs de main d'œuvre en France et représentons encore aujourd'hui une économie forte, contribuant à l'excédent de la balance commerciale ? C'est là en retour toute l'attention que l'on a ? C'est déplorable ! Néanmoins, le combat continue, même si nous ne sommes pas au bout».

PROPOS RECUEILIS PAR DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

Réunions d'information sur la Télédéclaration Pac 2017

La DDT 89 organise à destination des agriculteurs, une dernière demi-journée d'information sur la télédéclaration Pac 2017 le : Vendredi 25 avril à Avallon, Salle du marché Couvert, rue Georges Schiever à partir de 14 h 00 (accueil dès 13h45. Attention de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter la verbalisation concernant le stationnement).

Inscriptions pour la journée *«Fermes et Caves ouvertes»* du 4 juin

Changement de date ! Initialement prévue le 21 mai, l'opération *«Fermes et Caves ouvertes 2017»* se déroulera Dimanche de Pentecôte 4 juin. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire si vous désirez accueillir des particuliers sur votre exploitation. n'oubliez pas que vous restez les meilleurs ambassadeurs de vos métiers et de vos pratiques. N'hésitez pas à les mettre en avant ! Nous sommes là pour vous renseigner et vous aider à mettre en place des animations si besoin. Les agriculteurs pratiquant la *«vente directe»*, mais ne souhaitant pas ouvrir leur exploitation au public, peuvent animer des stands sur les marchés qui sont organisés dans d'autres fermes ouvertes. Renseignements et inscriptions à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10

21/04 Optimiser son taux de protéines avec les drones

Démonstration et vol de drone vendredi 21 avril, à 14 h, chez Fabrice Martire, 5 Chemin du parc à Poilly-sur-Tholon sur le thème : optimisation du taux de protéines dans les blés avec la technologie drone. Contact: Jules Martin, Chambre d'agriculture au : 06 81 61 47 80



►Agenda

27/04 Découverte du «financement participatif» à l'AG du CERFrance Yonne

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, CERFrance Yonne invite ses adhérents à découvrir le financement participatif (ou crowdfunding): comment un entrepreneur local peut financer ses projets en impliquant les habitants de la région ? Avec la réalisation d'un projet concret icaunais, jeudi 27 avril, à 17 h 30, à l'Espace de Joinchères (salle des fêtes), à Venoy. Intervention: Alice Lauriot, responsable des partenariats du 1er site de crowdfunding *«Bulb in Town»*, suivie d'un cocktail dinatoire. Renseignements et inscriptions: cerfrancevousinvite@89.cerfrance.fr

28/04 Portes Ouvertes dans un élevage porcin

La coopérative Cirhyo a le plaisir de vous inviter à la porte Ouvertes du Gaec Montputois, hameau de Montputois, à Ouanne, vendredi 28 avril, de 14 h à 18 h. Elevage de 110 truies naisseur-engraisseur et bâtiment de post sevrage engraissement. Verre de l'amitié

►Formation

Mesures de biosécurité en élevage de volailles bio/plein air

BIO Bourgogne organise une formation sur le thème: *«Mesures de biosécurité en élevage de volailles bio/plein air»*, mardi 25 avril, de 9 h à 17 h 30, dans ses locaux, 19 avenue Pierre Larousse à Auxerre. Cette formation tiendra compte des particularités des systèmes de chacun : accès au plein air, élevages multi-bandes, diversité des espèces, accueil du public et respect du règlement bio. Intervenante: Christine Filliat, vétérinaire spécialiste depuis 20 ans, des volailles bio. Renseignements et inscriptions au 03 86 72 92 20

Grippe aviaire

Passage à un niveau de risque modéré

Par arrêté du 12 avril 2017, le ministère de l'Agriculture a diminué le niveau de risque lié à l'influenza aviaire, désormais évalué comme «*modéré*» sur l'ensemble du territoire métropolitain. Des consignes particulières restent toutefois en vigueur dans 85 communes du département, dites «*à risque particulier*»


Photo. Réussir

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire observée dans la faune sauvage française et de l'absence de cas récents dans les zones de provenance des oiseaux migrateurs présents ou circulant sur le territoire national, les mesures prises en décembre dernier ont été revues à la baisse.

Ainsi, **depuis le 15 avril 2017, date d'entrée en vigueur de l'arrêté, les mesures de confinement des volailles de producteurs dans les bâtiments d'élevage ou basses-cours protégées et des volailles de particuliers ne sont plus obligatoires. Par ailleurs, les rassemblements d'oiseaux sont de nouveau permis, ainsi que les lâchers de gibier.**

Toutefois, **dans les 85 communes du département, dites *«à risque particulier»***, le confinement des volailles, l'absence de rassemblement d'oiseaux et de lâchers de gibier restent en vigueur (liste en annexe). Ce sont des communes qui comportent des zones humides abritant de nombreux oiseaux sauvages. Des dérogations pourront être accordées au cas par cas aux professionnels, après avis d'un vétérinaire, par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Les compétitions nationales de pigeons voyageurs sont autorisées sous conditions (absence de pigeons en provenance de zones règlementées suite à la présence de foyers d'IAHP, et absence de survol de ces zones).

La vigilance reste de rigueur. Depuis le 1er juillet 2016, des mesures de biosécurité sont obligatoires dans les élevages professionnels comme dans les basse-cours, visant à prévenir la diffusion du virus (arrêté ministériel du 08 février 2016). Ces mesures concernent l'aménagement des bâtiments et des parcours, mais aussi les pratiques d'élevage et le transport des volailles. Des formations sont actuellement organisées par la Chambre d'agriculture et les groupements professionnels pour les éleveurs, afin de les aider dans la mise en place de ces mesures préventives.

Dans les basses-cours, l'aliment et l'eau mis à disposition des volailles doivent être placés à l'abri des oiseaux sauvages. Les volailles doivent être maintenues dans un espace clôturé qui leur est dédié, et ne pas divaguer. Tout signe évoquant une maladie ou toute mortalité anormale dans les élevages ou basses-cours doivent être signalés sans délai à un vétérinaire ou à la DDCSPP. Enfin, tout oiseau trouvé mort, comme les cygnes, canards, oies, foulques et autres oiseaux d'eau, les plus sensibles au virus devront être signalés et collectés afin de réaliser des analyses. Les particuliers ne doivent manipuler sans précaution ces cadavres.

Tout oiseau sauvage retrouvé mort dans la nature doit être signalé :

• en semaine, à la Fédération des chasseurs de l'Yonne

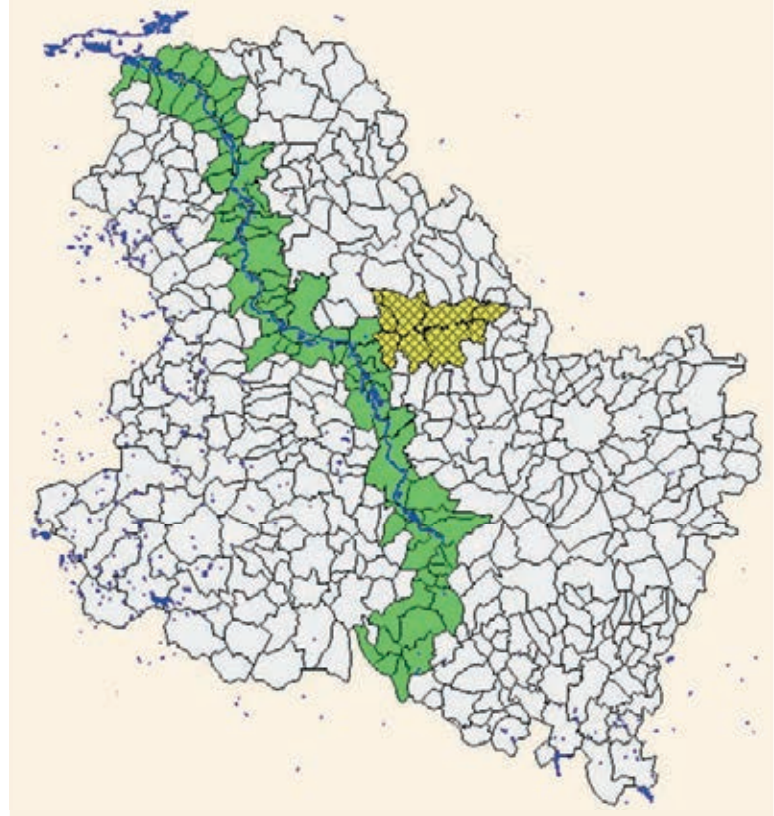
• les week-end et jours fériés, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

• en cas de difficulté à joindre ces deux organismes, les appels seront transmis à la DDCSPP, services vétérinaires (ou à la Préfecture en dehors des horaires d'ouverture au public).

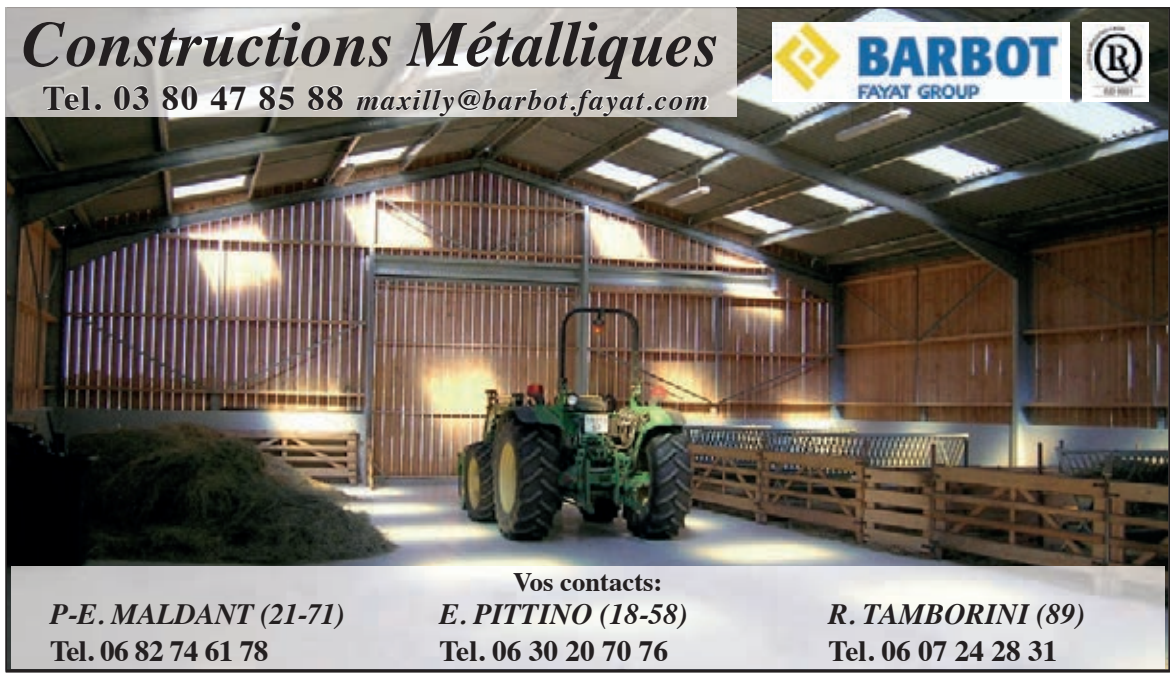
Contacts téléphoniques :
DDCSPP, services vétérinaires : 03 86 72 69 00 ou 03 86 72 69 27
Office national de la chasse et de la faune sauvage, service départemental : 03 86 80 21 68
Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne : 03 86 94 22 94
Préfecture de l'Yonne : 03 86 72 79 89

D'APRÈS COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE 89

Les 85 communes de l'Yonne dites *«à risque particulier»*



Accolay, Appoigny, Armeau, Augy, Auxerre, Bassou, Bazarnes, Beaumont, Béon, Bonnard, Cézy, Champigny, Champlay, Champs-sur-Yonne, Chamvres, Charmoy, Chatel-Censoir, Chaumont, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Chichery, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courlon-sur-Yonne, Courtois-sur-Yonne, Crain, Cravant, Cuy, Epineau-les-Vôves, Escolives-Sainte-Camille, Etigny, Evry, Gisy-les-Nobles, Gron, Gurgy, Irancy, Joigny, La-Roche-Saint-Cydroine, Licheres-sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne, Maillot, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Chateau, Marsangy, Merry-sur-Yonne, Michery, Migennes, Monéteau, Paron, Paroy-sur-Tholon, Passy, Pont-sur-Yonne, Prégilbert, Rousson, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Clément, Saint-Denis, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-du-Tertre, Sainte-Pallaye, Sens, Serbonnes, Séry, Trucy-sur-Yonne, Véron, Villeblevin, Villecien, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Villeperrot, Villevallier, Vincelles, Vincelottes, Vinneuf.



Forum des opportunités

Le rendez-vous à ne pas manquer !

Le Forum des opportunités, qui se tiendra le mardi 16 mai prochain à Auxerre, vous propose une trentaine d'opportunités pour créer de la valeur ajoutée sur votre exploitation.


L'unité de méthanisation des frères Dondaine, à Provency, dans l'Avallonnais, prévue pour transformer annuellement plus de 10 000 tonnes de déchets, en biogaz

Réparti en cinq pôles, cet événement sera pour vous l'occasion de rencontrer des partenaires à la recherche de producteurs pour répondre à de nouveaux débouchés et d'échanger avec les agriculteurs-témoins, engagés sur de nouvelles productions. Cette semaine, deux pôles sont mis à l'honneur : la diversification et la production d'énergie.

Le Pôle «*Diversification*»

Différents partenaires seront présents sur ces deux pôles. La Chambre d'agriculture développera quant à elle un *«point info diversification»* afin de vous présenter les pistes existantes sur le département de l'Yonne. Elle vous accompagne pour définir votre projet, vous informer sur les différentes filières de diversification ou examiner avec vous, les propositions qui vous ont été présentées.

À travers un accompagnement technique, une étude de faisabilité ou encore un suivi de l'atelier et des nouveaux circuits de commercialisation, la Chambre d'agriculture vous donne les moyens de mettre en adéquation vos objectifs et la réalisation de votre projet.

Seront également présentées des initiatives d'agriculteurs du département en terme de diversification : transformation fermière (lait, viande…) et nouveaux circuits de distribution (drives fermiers, mutualisation de l'achat de camion de livraison, magasins de producteurs…).

Retrouvez également sur ce pôle «*Diversification*», les partenaires :

- Nati vert avec la production de produits frais locaux pour ses magasins Gamm vert et La Vie claire
- La production de fruits et légumes avec Terre Azur
- Schiever pour tous produits locaux
- Gîtes de France pour l'hébergement touristique

Le point Info Energie

Vous souhaitez réduire votre consommation d'énergie ? Réaliser un investissement économe en énergie ou encore obtenir un revenu complémentaire grâce à la production d'énergie ? La Chambre d'agriculture de l'Yonne, à travers ce point info, vous présentera le photovoltaïque, le bois-énergie ainsi que la méthanisation;

- Mais également le diagnostic énergétique pour connaître vos consommations par poste, le pré-refroidisseur et récupérateur de chaleur du lait, l'économie d'énergie en bâtiment hors-sol, le chauffe-eau solaire, le séchage solaire et la chaudière à biomasse.

Retrouvez le partenaire :

- Omnisolis pour le photovoltaïque

De l'électricité à partir des fumiers et des lisiers

La valorisation des effluents d'élevage est une source nouvelle de revenus. Les tarifs de revente de l'électricité ont été relevés. Certaines contraintes ont été levées et la possibilité d'introduire un peu de cultures est définie.

L'expérience française et celle de la Bourgogne-Franche-Comté, permet d'engager une réflexion avec de sérieuses références. Si l'investissement peut paraître élevé, sa rentabilité est importante puisque le temps de retour sur investissement est à chaque fois inférieur à 10 ans.

Pour un élevage, il existe souvent une ou plusieurs possibilités de méthaniseur.

À noter : à 16h, conférence «*Biogaz et toitures, de nouvelles ressources dans vos exploitations*» Intervention de Vincent Gallois, Relais agri-énergie, Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le forum des opportunités

Mardi 16 mai 2017 de 9 h30 à 17 h30, au Conseil départemental, boulevard de la Marne à Auxerre. Contact et renseignement : Élodie Joudelat, Chambre d'agriculture de l'Yonne, 03 86 94 22 07

CHAMBRE AGRICULTURE 89

Drive fermier d'Avallon

Premiers paniers et premiers retraits

Troisième du département à voir le jour, le drive fermier d'Avallon a accueilli ses premiers clients vendredi 14 avril, sous les voûtes centenaires des Caves de la Halle, proches du centre-ville

Après Auxerre en décembre 2014 et Sens, au printemps 2016, un nouveau drive fermier vient d'ouvrir ses portes à Avallon. En cette veille de week-end pascal, ils sont plusieurs producteurs à être présents pour confectionner la vingtaine de paniers commandés, avant l'arrivée des premiers clients. Éleveuse de canards à Angély, Adeline Hivert est à l'origine du projet et a fédéré autour d'elle une petite vingtaine de producteurs et artisans locaux, avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Un projet rappelle t'elle, basé avant tout sur la solidarité : *«aujourd'hui, l'agriculture va mal et il faut que les gens travaillent ensemble. Cette notion de solidarité, elle passe par l'accueil de deux jeunes nouvellement installés, qui voulaient se lancer dans la vente directe, mais elle permet aussi de mutualiser certains matériels, échanger des conseils, etc.»* Le concept a séduit également le maître des lieux, Régis Bourgine, caviste des *«Caves de la Halle»*, au 6 de la rue du même nom, qui a fait le choix de mettre gracieusement à disposition de l'association une partie de ses locaux pour le retrait des paniers : *«c'est le genre d'initiative qui me plaît, un concept séduisant, à la fois local et collectif. Moi j'ai de la place et il faut que ça vive !»* Proches du centre ville, les *«Caves de la Halle»* se situent dans un lieu chargé d'histoire, ancien quartier de vignerons et de tonneliers, au cœur même de ce qui était l'ancien cœur commercial d'Avallon. Une forme de retour aux sources pour le drive fermier qui y a élu domicile.

Comment ça marche ?

Les consommateurs ont jusqu'à mercredi soir pour passer sur Internet la commande de leur choix. À leur disposition, les produits les plus divers : viande bovine, fromages, pain, escargots, viande ovine, bières, volailles, produits dérivés… Un catalogue renouvelé régulièrement, véritable vitrine du terroir gourmand local. Les distributions s'effectuent le vendredi après-midi, de 16 h 30 à 18 h 30 et samedi matin, de 10 h à 13 h

Chaque semaine seront présents à tour de rôle, deux producteurs, pour à la fois confectionner les paniers commandés, accueillir et renseigner les clients, qui auront à leur disposition deux places de parking réservées pour l'occasion, devant le magasin, afin de charger tranquillement et confortablement leurs commandes.

Il est tout juste 16 h 30. Une première personne vient de faire son entrée sous les voutes de pierre des «*Caves de la Halle*». Pas habituée à s'approvisionner directement en vente directe à la ferme, cette habitant d'Avallon se dit ravie de l'initiative : *«je suis un peu paresseuse et le fait de voir ainsi la campagne venir à la ville pour proposer des produits de qualité, ça me va très bien !»* Dans son panier : des magrets de canard, du magret fumé, des yaourts et un fromage de chèvre. Bien décidée à revenir tous les quinze jours, pour tester d'autres produits…

Site Internet : drivefermieravallon.fr
Contact : drivefermieravallon@orange.fr
Tél : 06 07 37 42 93

DOMINIQUE BERNERD


Premiers retraits des paniers commandés

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA

«Mon objectif, c'est de montrer la diversité de l'agriculture française»



Elue présidente de la FNSEA le 13 avril, Christiane Lambert livre sa vision de l'agriculture et fait le point sur les chantiers à poursuivre au cours de cette mandature. Au-delà des dossiers structement syndicaux, cette agricultrice de 55 ans, mère de trois enfants et éleveuse de porcs en Anjou, entend s'atteler à la reconstruction du lien entre les agriculteurs et la société. Extraits.

Comment un syndicat comme la FNSEA peut-il faire valoir la diversité de l'agriculture française ?

C. L. : *«Mon objectif est de montrer la diversité de l'agriculture française et la représentativité de la FNSEA des élu(e)s. La FNSEA est beaucoup trop souvent présentée de façon caricaturale, dans certains médias nationaux, comme un puissant syndicat qui défend le «productivisme», ce qui ne correspond pas du tout à la réalité. Nous comptons 20 000 syndicats locaux, 94 FDSEA, 13 FRSEA et 31 associations spécialisées par production affiliées à la FNSEA. Les 69 administrateurs récemment élus, proviennent pour 41 d'entre eux des régions, 11 des associations spécialisées…*

C'est une mosaïque de compétences et de porteurs de dossiers pointus qui font l'expertise et l'efficacité de notre organisation que beaucoup nous envient. Toutes les productions sont représentées au sein de la FNSEA, y compris le riz, le lin, le chanvre, le houblon, les pommes de terre, l'apiculture, les secteurs équins, caprins, canins… Notre dénominateur commun ? Nous sommes des entrepreneurs du vivant, nous travaillons avec la nature et connaissons tant la richesse que l'ingratitude de climat certaines années. Cette diversité est méconnue, mais c'est une vraie richesse et l'assise de notre représentativité, démocratiquement confirmée dans les urnes depuis 71 ans (...)»



Vous reprenez la présidence dans une période difficile. Quels sont les chantiers prioritaires ?

C. L. : *«Je veux travailler pour la défense et la promotion de notre secteur qui connaît des crises économiques, sociales, morales et vit une véritable mutation. Nous devons appréhender ces évolutions - européennes et françaises - avec lucidité et conduire des réformes courageuses dans de nombreux domaines. Au plan européen, il s'agit de réaffirmer notre attachement à une Politique Agricole Commune ambitieuse et protectrice, pour répondre aux nombreux défis et marchés qui s'offrent à nous, mais en retrouvant un cadre d'action plus lisible et sécurisé pour les agriculteurs. Depuis l'élargissement important à l'Est et l'insuffisance de transitions et d'approfondissement des politiques conduites, les écarts se sont creusés et des distorsions perturbent la vision d'un projet commun. Ce sera l'un des premiers chantiers avec le nouveau gouvernement auquel nous affirmerons que nous voulons « plus et mieux d'Europe » comme nous l'avons voté lors du Congrès de Brest».*

Et au plan national ?

C. L. : *«Le premier chantier vise à améliorer le revenu des agriculteurs, dont beaucoup souffrent de crises chroniques. Il est temps de redonner à la production agricole la place qu'elle mérite en termes de retour de valeur au producteur et de rôle dans la chaîne de décision avec plus de dialogue interprofessionnel. Il faut remettre la construction du prix en marche avant comme nous l'avons initié dans la loi Sapin II, en revoyant la LME s'il le faut ! Nous devons expliquer que les agriculteurs ont besoin de retour de valeur et de revenus décents pour réussir les mutations techniques, humaines et sociétales indispensables à notre secteur. Investir et moderniser régulièrement nos installations et équipements, innover en intégrant les progrès techniques et technologiques, est la clé de la performance économique, sociale et environnementale pour maintenir des exploitations dynamiques, attractives et créatrices de nombreux emplois. En France, les porcheries et poulaillers ont un âge moyen de 20 ans… nous avons du retard à combler pour rester dans course ! Le dossier de la baisse des charges est à poursuivre après la baisse historique de 10 points de cotisations sociales pour les exploitants obtenue en 2016. Le coût du travail en France est l'un des plus élevé de l'Union européenne, ce qui créé des distorsions de concurrence, notamment pour les productions très employeuses de main d'œuvre comme le maraîchage, la viticulture, l'horticulture… Il faut réorganiser le financement de la protection sociale, pour conserver les garanties, mais les financer différemment. Nous continuons à revendiquer une TVA emploi, un prélèvement sur les produits pour se retrouver dans une compétition plus égale avec les produits importés.*

Le deuxième chantier, c'est celui des normes réglementaires qui bridents l'envie d'entreprendre, tout comme les délais administratifs trop souvent les plus longs d'Europe ! Il est urgent de relancer les projets d'irrigation et de débloquer les autorisations en attente car ce n'est pas normal qu'en Espagne 21 % des eaux de pluies soient stockées alors qu'en France, la proportion n'est que de 6 %. Le réchauffement climatique impact tous les territoires ! La faiblesse des nappes en ce printemps 2017 confirme l'urgence de prendre des orientations courageuses de la part de nos élus. Que ce soit sur le dossier des phytosanitaires dans tous ses méandres ou sur le feuilleton interminable des zonages et des plans d'action Directives Nitrates, du courage et du pragmatisme s'imposent ! Il faut remettre du carburant dans le moteur du Corena (ndlr : Comité de rénovation des normes en agriculture, mise en place en 2016 par le Gouvernement, à la demande notamment de la FNSEA)».

Vous estimez important également de *«redorer le blason de l'agriculture»*

C. L. : *«Oui, c'est le troisième chantier. Il faut travailler pour stopper l'Agriculture bashing dans lequel nous sommes enfermés en France. Nous avons un gros effort de pédagogie à faire car nos concitoyens sont fortement marqués par les émissions ou reportages qui restent vissés sur une conception manichéenne de l'Agriculture. D'un côté, une grosse agriculture qui pollue, maltraite les animaux et produit de «l'industriel», de l'autre, une petite agriculture qui fait de la qualité, du bio mais qui n'est pas assez soutenue… sous-entendu par la FNSEA ! Nous ne pouvons pas accepter qu'une telle vision perdure sur notre profession et influence les décideurs politiques qui ne parlent d'agriculture que sous l'angle des scandales et votent des lois sous le coup de l'émotion suscitée par les vidéos militantes. Les distorsions s'additionnent et nous perdons des parts de marchés et la confiance de nos clients. Les agriculteurs souffrent de ce harcèlement croissant, 85 émissions à charge sur l'élevage, les sols, l'environnement… en 2015, soit 1 tous les 4 jours».*

Quels arguments voulez-vous mettre en avant ?

C. L. : *«D'abord dire que le «productivisme» n'existe plus. Même Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture au début de la décennie 1960 a dit qu'il «assumait» le fait de devoir augmenter la production car il fallait produire en quantité pour nourrir une population de plus en plus nombreuse et plus concentrée en ville. Tout comme il fallait loger beaucoup et à petit prix à l'époque et les barre de HLM ont poussé en périphérie des villes. Puis avec l'élévation du niveau de vie et les attentes plus qualitatives, les logements sont devenus plus qualitatifs avec des résidences pavillonnaires. Il en fut de même en agriculture ! Le client est roi et a orienté les productions vers plus de produits sous signe officiel de qualité (25%) de circuits cours (20%) d'agriculture biologique (5% de la SAU et une croissance à 2 chiffres depuis 3 ans). Les agriculteurs se sont adaptés et ont répondu présents avec plus de traçabilité, de diversité et une sécurité sanitaire renommée internationalement… Ce n'est pas un hasard si les Chinois choisissent la France pour leurs investissements laitiers. Nous devons prendre davantage la parole et ouvrir nos fermes pour dire que l'agriculture est en mouvement, répond aux signaux des marchés, et est à l'origine de 8 à 10 milliards d'euros d'excédents dans la balance commerciale avec l'industrie agroalimentaire, leader en Europe et premier secteur employeur de main-d'œuvre en France. L'agriculture est source de solution pour la lutte contre le changement climatique : production d'énergie renouvelable (source de revenu complémentaire) limitations des émissions de gaz à effet de serre, stockage du carbone…Les agriculteurs mettent en valeur l'ensemble des territoires car ils ont su valoriser les potentialités locales si spécifiques. Nous voulons retrouver un double pacte économique et sociétale avec la société : 87% de la population nous soutient et nous sommes capables de répondre à toutes les attentes, à condition que le contrat soit réciproque et respecté jusqu'au bout ! Car les consommateurs ne peuvent pas afficher des exigences «premium» et finalement acheter encore trop souvent des produits «low cost». Nous voulons du donnant donnant. Avec satisfaction, nous voyons que les comportements d'achat changent, que le slogan «Manger français» prend corps et nous devons en saisir toutes les opportunités en multipliant les initiatives de vente en proximité, sur internet, en restauration hors-domicile et en raccourcissant les circuits. Le retour de valeur au producteur est souvent au rendez-vous, la reconnaissance en prime !»*

En cette période électorale, qu'attendez-vous du futur président et du futur ministre de l'Agriculture ?

C. L. : *«Je souhaite inciter les agriculteurs à voter nombreux. Les agriculteurs sont très civiques et très citoyens, ils votent plus que la moyenne, et il faut continuer. Comme nous l'avons affirmé lors de notre récent congrès, dans le rapport d'orientation, les programmes anti-européens n'ont pas notre préférence. Nous souhaitons plus et mieux d'Europe. On exporte beaucoup et quitter l'euro serait dramatique pour les débouchés. Ce que nous attendons du futur président, nous l'avons exprimé à travers les 13 mesures pour l'avenir que nous aimerions voir votées dans les 200 jours premiers jours. Nous souhaitons également que le président nomme un Ministre de l'agriculture de plein exercice, avec un ministère large qui regroupe l'agriculture, l'alimentation, l'agroalimentaire, la forêt et la ruralité. Nous voulons quelqu'un d'extrêmement présent à Bruxelles, pour relancer le moteur franco-allemand».*

Blé Objectif Protéines

Attendre la dernière feuille pointante pour assurer rendement x protéines

Afin d'accompagner la demande croissante d'azote de la plante pour faire de la biomasse ainsi que de sécuriser la teneur en protéines des futurs grains, un à deux apports d'azote sont bénéfiques entre le stade 2 nœuds et le gonflement. Mais ce n'est pas parce que la végétation profite de températures élevées depuis quelques jours qu'il faut se précipiter. En même temps, il ne pleut pas.

Nombre de jours nécessaires pour cumuler 15 mm de pluie après une date en 2017

EN VERT = si 15 mm en moins de 15 jours

Stations météo	15-févr	17-févr	19-févr	21-févr	23-févr	25-févr	27-févr	01-mars	03-mars	05-mars	07-mars	09-mars	11-mars	13-mars	Plage de dates stade épi 1 cm 2017 15-mars	17-mars	19-mars	21-mars	23-mars	25-mars	27-mars	29-mars	31-mars
SENS (89)	13	12	6	8	6	4	2	3	2	1	16	14	12	10	8	6	4	2	0	20	18	>15	>15
AUXERRE (89)	14	12	10	8	6	4	2	4	3	1	16	14	12	10	8	6	4	2	0	22	20	>15	>15
GRAND CHAMP (89)	14	12	10	8	6	4	2	3	2	1	16	14	12	10	8	6	4	2	8	17	15	13	11
TONNERRE (89)	13	11	9	7	5	3	1	3	2	1	11	12	10	8	6	4	4	2	8	19	17	15	13
CHATILLON / SEINE (21)	12	10	8	6	5	3	1	3	2	1	11	12	10	8	6	4	2	9	7	19	17	>15	>15
SAINT MARTIN DU MONT (21)	13	11	9	7	5	3	1	0	3	1	2	14	12	10	8	6	12	10	8	19	17	>15	>15
SEMUR EN AUXOIS (21)	12	10	8	6	4	3	1	3	3	1	14	14	12	10	8	6	4	2	0	20	18	>15	>15
DIJON (21)	14	12	10	8	6	4	2	4	3	1	25	27	25	29	27	25	24	22	20	20	18	>15	>15
CHAMFORGEUIL (71)	12	10	8	6	4	3	1	4	3	1	16	14	12	10	8	6	4	2	0	20	18	>15	>15

Source ARVALIS / Météo France

C'est plus l'eau que l'azote qui est le facteur limitant actuel

A ce jour, la majorité des blés ne semblent pas souffrir de carences en azote :

- Les reliquats d'azote du sol étaient remarquablement élevés en sortie d'hiver.
- Les engrais azotés ont généralement été valorisés, à l'approche du stade épi 1 cm, par *«15 mm de pluie dans les 15 jours suivant l'apport»*, hormis sur quelques points de la Plaine de Dijon et les secteurs tardifs où l'apport a été effectué fin mars.

Tendre vers la dose optimale en pilotant les apports

Les outils de pilotage de la fertilisation azotée, recommandés par le 5ème programme directive nitrates de Bourgogne, constituent un moyen d'ajuster les apports d'engrais azotés tout au long de la montaison des blés. Pour cela, ils *«interrogent»* la plante par le biais d'indicateurs pour savoir si elle est suffisamment alimentée en azote. Selon la réponse, un apport d'engrais minéral pourra être déclenché pour couvrir ses besoins.

Attention toutefois, ces outils ne viennent qu'en complément du calcul préalable de la dose d'azote totale à apporter sur la parcelle.

A partir de cette dose calculée a priori, de laquelle a été réservée de l'ordre de 40 unités, l'outil de pilotage va permettre d'ajuster, à la hausse ou à la baisse, les apports en cours de montaison.

En pratique, le dernier apport d'azote se réalise avant une période pluvieuse prévue, autour du stade dernière feuille pointante soit environ 10 jours après le stade 2 nœuds.

En 2017, en Bourgogne, le stade 2 nœuds a pu être ou pourrait être atteint :

- Autour du 10 avril pour les situations précoces pour lesquelles le stade épi 1cm est arrivé vers le 15 mars.
- Autour du 15 avril pour les situations plus tardives pour lesquelles le stade épi 1cm est arrivé vers le 25 mars.

L'année 2017 est en avance par rapport à la médiane des 20 dernières années de 6 à 8 jours pour les situations précoces et de 4 à 6 jours pour les situations plus tardives.

Le stade dernière feuille pointante est prévu entre le 20 et le 30 avril en fonction de la précocité des situations : le plus tôt sur les secteurs précoces du nord de l'Yonne et du Val de Saône et plus tard sur les plateaux tardifs du Châtillonnais, voire des Plateaux de Bourgogne.

Sans retour de pluies significatives annoncées à court terme, rien ne sert de se précipiter, d'autant plus que la satisfaction des besoins des blés en azote est actuellement assurée. La probabilité de cumuler 15 mm dans les 15 jours après un apport est plus élevée au-delà du 20 avril qu'avant.

La première décade de mai est statistiquement bien arrosée. Enfin, il faut rappeler que la forme d'engrais ammonitrate est la plus efficace pour ce ou ces apports tardifs.

Sous réserve d'être valorisée par la pluie, cette forme d'engrais n'est pas soumise au risque de volatilisation comme peut l'être la solution azotée.



Brève

Surfaces céréalières stables, baisse des oléoprotéagineux, progression des betteraves industrielles

La note de conjoncture *«Agreste»* du ministère de l'Agriculture sur la situation des grandes cultures au 1er avril situe à 7,9 M ha la surface de céréales à paille semée pour la récolte 2017, soit un chiffre identique à la précédente campagne. Le blé tendre, hiver et printemps, couvrirait 5,17 M ha, chiffre quasi identique à celui de l'an dernier, mais en progression de 2,7% sur la dernière moyenne quinquennale. Avec 377 000 ha, le blé dur reculerait de 2,5% après deux années de forte progression mais conserverait une avance de 6,7 % sur la moyenne quinquennale. L'orge conserverait une légère avance, de 0,6% sur l'an dernier, avec 1,91 M ha, consolidant néanmoins de 8,4% sa progression des cinq dernières années. En revanche, le sensible retrait du colza est confirmé par une superficie emblavée de 1,43 M ha, 7,4% de moins qu'en 2016 et moins 5,6% sur la moyenne quinquennale. Les cultures de protéagineux régresseraient de 4,2 % d'une année sur l'autre, à 282 000 ha, mais conserveraient une avance de 20 % sur cinq ans, grâce aux pois en hausse de plus de 30%, à 203 000 ha. Stimulés par les bons prix des deux dernières campagnes, les semis de pommes de terre de conservation et de demi-saison, atteindraient 131 000 ha, en progression de 3,7% sur l'an dernier et de 10% par rapport à la moyenne 2012/2016. C'est la suppression des quotas qui propulserait les superficies de betteraves industrielles à 468 000 ha, en hausse de 16,3% par rapport à 2016 et 18,8 % sur les cinq dernières années.



Portes ouvertes à Censerey

Le groupe Mortier a fêté ses 70 ans

Au fil des décennies, les Ets Mortier deviennent de plus en plus atypiques dans le monde de la distribution des matériels agricoles : entreprise familiale, troisième génération aux commandes, 70 ans de fidélité à une marque. Elles ne sont plus si nombreuses les entreprises qui répondent à tous ces critères !





Bonne affluence durant les portes ouvertes…

…et plus de 450 convives à la soirée anniversaire.

Alexandre et Guillaume entourés de leurs parents à qui ils ont remis un cadeau en guise de remerciement pour «*tout*»

À évènement exceptionnel, journées portes ouvertes et soirée exceptionnelle les 7 et 8 avril derniers à Censerey, siège historique de la famille Mortier. Durant deux jours, les agriculteurs sont venus nombreux profiter d'une large exposition de matériels des marques distribuées par la concession. La gamme Massey Ferguson occupait bien évidemment une large place notamment avec l'élargissement de l'offre avec l'arrivée des outils de fenaison depuis l'été dernier.

Un développement depuis 70 ans et trois générations

Le clou de cet anniversaire était sans conteste la soirée à laquelle les clients les plus fidèles étaient invités. Cette soirée a rassemblé plus de 450 agriculteurs dans une ambiance des plus conviviales. Dans son discours d'accueil, Alexandre Mortier qui dirige l'entreprise avec son cousin Guillaume depuis 2014, a rappelé le côté visionnaire de leur grand-père André, le fondateur en 1947. «*À cette époque, André avait très tôt mesuré les besoins grandissants de mécanisation de l'agriculture et s'est lancé rapidement dans la distribution de Massey Ferguson au début des années 50.*» Depuis, les Ets Mortier sont restés fidèles à la marque. Michel et Bernard, les enfants d'André, ont repris le flambeau en 1985 et le développement étant là, l'achat d'un terrain pour construire un bâtiment s'est imposé. L'actuel bâtiment sera inauguré en 1993. Alexandre et Guillaume, les enfants de Bernard et André, entrent à leur tour dans la société avec la volonté de devenir concessionnaires. Ce sera chose faite avec le rachat d'un confrère à Saint Bonnet de Joux (71) et donc un agrandissement de secteur substantiel. En 2008, c'est leur voisin de Chelsey, les Ets Roux, que les Ets Mortier rachètent. Ce bâtiment est dédié principalement à l'occasion et au stockage des matériels tubulaires. «*Le rachat des Ets Monniot à Étang sur Arroux (71) en 2014, nous a permis de combler le besoin de proximité entre les 110 km qui séparent Censerey et St Bonnet*» a poursuivi Alexandre Mortier «*C'est aussi l'année où Guillaume et moi avons pris la relève de nos parents.*» Aujourd'hui, le chiffre d'affaires du groupe Mortier qui emploie 30 collaborateurs, jeunes en grande majorité, avoisine les 11 millions d'euros. Avec une part de marché tracteurs dépassant les 16%, les équipes Mortier ont toute la confiance du constructeur. Les dirigeants ont d'autres projets d'investissement dans les années à venir, notamment sur leur base de St Bonnet.

Familiale et dans la bonne humeur: une soirée à l'image de la société.

La soirée s'est poursuivie dans une bonne ambiance et en toute simplicité à l'image de l'entreprise et des collaborateurs. Charles, traiteur à Liernais et Benjamin Romann, magicien, ont ravis les convives chacun dans sa spécialité. Inutile de préciser que la soirée s'est prolongée tard dans la nuit, on n'a pas tous les jours 70 ans !

De nombreux gagnants à la tombola

Pour ses 70 ans, la Sas Mortier a organisé une tombola, dotée d'une vingtaine de lots. Voici les premiers :

- 1 quad pour enfant : Éric Diolot à Allerey
- 1 débroussailleuse Iseki : Sébastien Girard à Clessé
- 1 visite d'usine Massey Ferguson à Beauvais : Michel Borgeot à Saint Remy
- 1 visite d'usine Massey Ferguson à Beauvais : EARL Cortot à Posanges

L'enclume : le symbole des Ets Mortier.



Au début, les techniciens marquaient un évènement, une fin de journée, autour de l'enclume «*familiale*» symbole du service Mortier, qui trône au milieu de l'atelier. Aujourd'hui, tout le monde la connaît : les commerciaux, les fournisseurs quelle que soit leur importance, et bien sûr les clients, ont pris l'habitude de prendre un verre sur l'enclume. Pour les 70 ans, le symbole était placé au centre du chapiteau et a même servi de support à un tour de magie, sans doute une première pour elle.

Tombola Terres de Bourgogne

Sébastien Ledoux, agriculteur à Allerey, remporte le panier de produits du terroir à l'occasion de la tombola organisée par Terres de Bourgogne, présent aux portes ouvertes des Ets Mortier. Toutes nos félicitations.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Claas Bourgogne avec Lemken

Une caravane spéciale grosses puissances



Claas Bourgogne, fidèle à ses opérations terrain, a organisé du 10 au 13 avril dernier en partenariat avec Lemken, des après-midi de présentation des gammes tracteurs fortes puissances. Environ 200 personnes se sont rendues à Chatillon sur Seine, St Julien, St Loup de la Salle et La Chapelle St Sauveur pour voir, découvrir ou essayer un des 12 modèles qui compose l'offre des plus de 200 cv chez Claas. Ainsi, le concessionnaire proposait à l'essai un Axion 830 de 235 cv, un Axion 950 de 410 cv et le Xerion 5000 de 530 cv, le plus puissant de la gamme, tous équipés du système de guidage Claas RTK avec écran Isobus S10. Le modèle présenté était équipé du télégonflage, permettant soit manuellement soit en le programmant, d'adapter la pression des pneus au champ et sur route en distinguant l'avant de l'arrière. Le Xérion 5000, à 4 roues égales, est doté de l'avancement en crabe. Ainsi, avec des trains de roue décalés, le tassement du sol est réduit. Côté Lemken, les agriculteurs ont pu voir évoluer, le Rubin 12, à 2 rangées de disques de 736 mm de diamètre qui permet un travail profond jusqu'à 20 cm. Ce déchaumeur est proposé en version semi-portée de 3 à 7 m. Le nouvel Heliodor 9 est un déchaumeur polyvalent (reprise de labour, déchaumage) à 2 rangées de disques de 510 mm de diamètre, disponible en version portée et semi-portée de 3 à 7 m, 12 m en châssis Gigant. L'Heliodor est même disponible en 16 m mais non homologué en France. Enfin, la gamme de charrues Diamant propose des modèles de 2 à 14 corps, à versoirs à claire voie et avec une mono roue qui permet le report de charge sur le tracteur durant les manœuvres et améliore ainsi la maniabilité. Les Diamant disposent des corps de charrue DuraMaxx, un acier très résistant du fait d'un montage des versoirs sans perçage ni usinage.

Trois présentations dans l'Auxois

Avenir Motoculture mise sur la fenaison MF

Le concessionnaire est allé au-devant des agriculteurs de l'Auxois afin de présenter la nouvelle gamme de fenaison Massey Ferguson, lancée au dernier Salon de l'Herbe ainsi que la gamme de presses et enrubanneuses MacHale. Durant les matinées du 11 au 13 avril, les salles des fêtes de Sombernon, Vandenesse et Pouillenay ont accueilli une centaine d'agriculteurs venus découvrir cette nouvelle offre en fenaison, proposée suite au rachat de l'usine de Feucht en Bavière par Agco en 2011. Après une présentation des gammes en salle par Jean-Thomas Clerc et Félix Huart, respectivement inspecteurs tracteurs et récolte chez le constructeur de Beauvais, et Mr Peyrot, inspecteur MacHale, les visiteurs découvraient en *«vrai»* les machines à l'extérieur, l'occasion d'échanger avec les équipes commerciales de Thierry Geeraerts. L'offre fenaison de Massey Ferguson est composée de 80 machines : faucheuses frontales, portées, trainées à une roue ou châssis complet, groupe de fauche, faneuses portées et trainées jusqu'à 13 m, andaineurs mono, bi-rotor et trainés jusqu'à 12 m. Quelques spécificités sont à noter sur ces matériels comme la suspension hydraulique Turbo Lift, un entrainement des disques par un axe hexagonal avec un système de sécurité par disque baptisé Drive Guard sur les faucheuses. Côté faneuses et andaineurs, le faible espacement entre la dent à l'avant et la roue assure un suivi du sol optimal. Les andaineurs bénéficient de l'Effet Jet, la pose de l'arrière avant l'avant pour éviter l'effet *«raclage du sol»* et du module Pro, un boitier qui permet de gérer toutes les fonctions de la machine. Avenir Motoculture annonce proposer des outils de démonstration d'ici quelques semaines.



Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Retrouvez-nous sur :
www.groupama.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat disponible en agence.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75009 Paris.- Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Aurélien Chauvaud.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 05/04/2017	Bourg-en-Bresse 18/04/2017	St Christophe-en B. 12/04/2017	National 05/04 au 11/04/17
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,89 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,70 €	3,55€
	O	-	3,30 €	-	3,22 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,30 €
	O	3,00 €	3,00 €	-	3,10 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,83 €
	P	2,57 €	2,60 €	-	2,57 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,65 €	4,22 €
	R	4,00 €	3,70 €	3,93 €	3,64 €
	O	3,80 €	3,10 €	-	3,18 €
Taureaux VML	URO	-	2,55 €	2,85 €	2,73 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 18/04/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	3,06	
250-300 kg	-	2,99	2,85	
300-350 kg	-	2,80	2,66	
350-400 kg	-	2,76	2,56	
400-450 kg	-	2,73	2,57	
450-500 kg	-	2,54	2,42	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
200-250 kg	-	2,83	-	
250-300 kg	-	2,69	-	
300-350 kg	-	2,61	2,53	
350-400 kg	-	2,50	-	
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,44	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	2,30	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	1,69	1,51	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	2,56	2,13	1,94	-
5 -10 ans	2,64	2,01	1,88	-
+10 ans	-	1,86	1,78	1,52
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	-	2,17	1,95	

Bovins : 855
Apports restreints, notamment à cause des fêtes de Pâques. 95% de vendus.

Broutards: Les bons lots jusqu'à 450 kg sont très recherchés et se négocient à des cours fermes à haussiers pour les débouchés habituels. Les sujets plus lourds repoussés en bâtiments voient leurs cours seulement reconduits;

Laitonnes - Génisses : Les fêtes pascales étant très respectées en Espagne notamment, les besoins sont moindres pour ce débouché. La pression se répercute sur l'ensemble des laitonnes, tandis que les bonnes génisses de 2ans sont très recherchées, principalement celles qui sont qualifiées IBR.

Taureaux : Présentation de sujets de bonne qualité et bien gras, ce qui entrainent les cours à la hausse.

Vaches- Génisses 3 ans : Vente rapide à des cours en légère hausse. seulement quatre invendues.

Une laitonne formée 323 kg : 1440 € (4,46)

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/04/2017

Bovins (312)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
300 à 400 kg	890 - 1090	2,65 - 2,98
410 à 510 kg	1080 - 1220	2,38 - 2,68
Laitonnes		
205 à 305 kg	550 - 790	2,50 - 2,70
335 à 400 kg	870 - 980	2,37 - 2,64
Taureaux		
810 à 1165 kg	-	-
Génisses		
345 à 460 kg (16-24mois)	760 - 1080	2,15 - 2,45
465 à 565 kg (24-36mois)	1020 - 1250	1,86 - 2,40
Vaches		
Vaches légères	980 - 1150	
Vaches entre deux	1200 - 1260	
Vaches lourdes	1320 - 1510	

Vente rapide et fluide en broutards à des tarifs fermes, seuls deux lots n'ont pas trouvé preneur En laitonnes, la demande est bien présente et s'oriente sur les femelles lourdes à des cours qui progressent. Tarifs reconduits en légères. Peu d'apports en vaches mais de bonne qualité entraînant une vente rapide avec peu d'invendus.

Bovin gras : 7
Génisses de viande : 3,72 à 4,14 kg de viande
Vete plus rapide et globale en sujets gras.

Prochain marché bovin le lundi 24 avril 2017, aux horaires suivants:

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 11/04/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	2,88	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	2,88	2,76	
300 à 350 kg	2,82	2,61	
350 à 400 kg	2,74	2,59	
400 à 450 kg	2,69	-	
450 à 500 kg	2,53	2,43	
Laitonnes	**U**	**R**	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,80	2,47	
250 à 300 kg	2,75	2,47	
300 à 350 kg	2,62	2,40	
350 à 400 kg	2,51	2,42	
Taureaux			
+ 500 kg	1,61	-	
Génisse			
(24-36 mois)	2,21	-	
Vaches			
- 5 ans	2,11	1,93	-
de 5 à 10 ans	2,03	1,81	-
+ 10 ans	1,80	1,65	1,43

Broutards-Taurillons : Les cours restent attractifs dans les bons lots de plus de 350 kg. Pour les plus légers, la qualité a tendance àbaisser, et les cours s'en ressentent. Aucun invendu.
Laitonnes - Génisses : L'offre est pléthorique cette semaine. Les cours sont en léger recul, notamment en lourdes grassouillettes. malgré tout, l'ensemble des lots à trouver preneur grâce à un nombre d'acheteurs assez conséquent.
Taureaux : Cours reconduits.
Vaches - Génisses de 3 ans Belle présentation et bonne valorisation dans la bonne qualité, ainsi que dans les herbagères.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 18/04/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Marché déstabilisé par les fêtes de Pâques. Très peu d'apports et pas d'exportation. Cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 3/04 au 9/04/17*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,79 €	-
350 kg	-	2,74 €	-
400 kg	-	2,61 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,49 €	-
500 kg	-	2,36 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,36 €	-

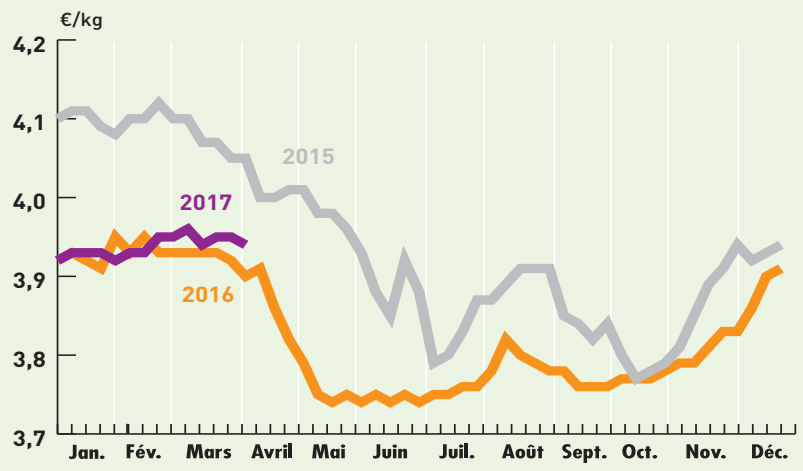
Tendance :
Quorum non atteint. reconduction des cours de la semaine precedente.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 3/04/17 au 9/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,94 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	-	3,47 €	3,45 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	3,95 €	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,33 €	3,32 €	-
Races lait						-	2,99 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,06 €	3,96 €	3,77 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,06 €	3,94 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,30 €	3,25 €	-	
Races lait					2,95 €	2,89 €	2,84 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,88 €	4,43 €	4,05 €	3,95 €			

Tendance : Baisse saisonnière dans les JB et tension dans les femelles.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 3/04/17 au 9/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,95 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,62 €	4,89 €	4,17 €	3,98 €	3,67 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,99 €	3,86 €				
Races mixte					3,30 €	3,28 €		
Races lait						-	2,90 €	2,85 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,80 €	4,45 €	4,16 €	4,14 €				

Tendances

SEM. 16/2017

Bovins de boucherie

Cette première semaine de 4 jours entame la série des fériés du printemps (1er mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte). En réduisant leur activité, les abattoirs couvrent leurs besoins sans trop de difficulté dans les races à viandes. Les tarifs se maintiennent avec un commerce assez calme dans les viandes haut de gamme destinées à la cheville traditionnelle. La tendance est également au maintien des cours pour les génisses et les jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère. La modestie saisonnière de l'offre permet un écoulement assez régulier dans le bétail de choix secondaire. En laitières, les abatteurs usent de l'argument de la semaine écourtée pour stabiliser les prix. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande est fragile et reste très inquiétant pour les producteurs. La faiblesse de l'offre limite néanmoins la pression, mais la valorisation des JB sur la France ne permet pas d'obtenir des prix suffisamment rémunérateurs pour les éleveurs.

Broutards

Les exportations sur l'Italie sont en replis, les ateliers d'engraissement peinent à se vider. Les volumes disponibles en animaux remplissant les contraintes sanitaires (vaccination FCO + 10j ou 60j) font que les échanges restent assez réguliers pour des tarifs qui restent attractifs pour les éleveurs pour les bons mâles Charolais ou Limousins. L'activité commerciale est plus irrégulière dans le second choix ou pour les animaux non vaccinés, avec de gros écarts de valorisation en fonction de la qualité, de l'âge, du poids et surtout du débouché. Dans les femelles, la demande est plus régulière dans les bonnes Charolaises ou Limousines vaccinées. Pas de changement dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les exportations sur l'Italie sont en replis, les ateliers d'engraissement peinent à se vider. Les volumes disponibles en animaux remplissant les contraintes sanitaires (vaccination FCO + 10j ou 60j) font que les échanges restent assez réguliers pour des tarifs qui restent attractifs pour les éleveurs pour les bons mâles Charolais ou Limousins. L'activité commerciale est plus irrégulière dans le second choix ou pour les animaux non vaccinés, avec de gros écarts de valorisation en fonction de la qualité, de l'âge, du poids et surtout du débouché. Dans les femelles, la demande est plus régulière dans les bonnes Charolaises ou Limousines vaccinées. Pas de changement dans les ordinaires. ■ **Laurent Chupin**

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 10/04/2017*

Agneaux (326)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		-	-
Gras (38-44 kg)	-	2,68 - 3,05	2,26 - 2,65
Gras (44-50 kg)	-	2,62 - 2,80	2,38 - 2,76
Gras (+50 kg)	-	1,97 - 2,61	1,95 - 2,64
Laitons (-38 kg)	-	3,21 - 3,76	2,76 - 3,18
Laitons (38-44 kg)	-	3,14 - 3,76	2,78 - 3,10
Laitons (+44 kg)	-	2,72 - 3,63	-
Brebis (115)	**U** *(mini-maxi)*	**R** *(mini-maxi)*	**O** *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,95 - 1,34	0,66 - 0,74
(+60 kg)	1,25 - 1,50	0,96 - 1,41	-
Divers			
Béliers (11) :	1,02 - 1,78	0,96 - 1,61	
Agneaux maigres : 64 à 80 €	-	2,23 -2,43	-
Caprins (0) : **10 à 40 €**		-	0,34 - 2,12
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 817 . 98% de vendus

Agneaux : L'offre est en nette hausse cette semaine. D'un côté, de nombreux éleveurs ont préparé des lots de laitons de bonne qualité pour satisfaire les besoins traditionnellement exprimés à l'approche de Pâques et les cours sont plutôt satisfaisants.
De l'autre côté, d'autres éleveurs profitent de cette embellie saisonnière pour liquider les derniers agneaux gris qui sont, quant à eux, de qualité bien moyenne mais qui trouvent tout de même preneur.

Brebis : L'offre est constante, tout comme les besoins. les cours sont facilement maintenus avec aucun invendu.

Béliers/Caprins : Bonne vente grâce à une demande suivie.

Prochain merché le lundi 24 avril (pesée 7h30 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 10/04/2017*

Ovins : 30	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	90 - 120	2,20 - 3,16
Brebis	79 - 110	1,13 - 1,25

Vente rapide et globale à des tarifs stables en rapport avec la qualité présentée.

Prochain marché le lundi 24 avril 2017 aux horaires habituels.

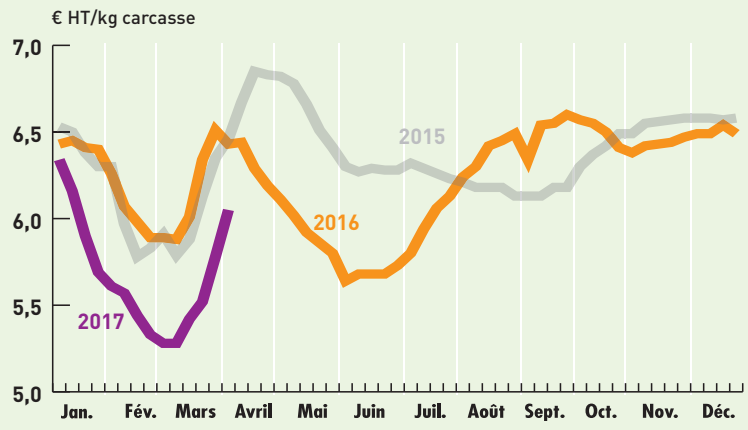
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 3/04/17 au 9/04/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,06 €	5,47 €
Couvert	16-19 kg	6,85 €	6,06 €	5,36 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,07 €	4,87 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 3/04 au 9/04/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,05 €	**6,67 €**	**2,42 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 03/04/2017 au 09/04/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	7,43	7,43 0,19	7,33 0,12	6,48 0,18	-	-	-	-
	R Var.	6,97 0,13	6,89 0,13	6,71 0,05	5,92	6,30 0,03	6,38 0,11	6,38 0,15	-
	O Var.	5,56 0,29	5,63 0,48	-	-	5,53 -0,04	5,42 -0,03	5,21	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,28 0,25	7,19 0,24	6,33 0,28	-	6,85 0,30	6,55 0,08	5,60
	R Var.	6,84 0,23	6,75 0,16	6,52 0,18	5,60 0,30	6,06 -0,11	6,06 0,07	5,79 0,13	5,15 0,19
	O Var.	5,53 0,35	5,47 0,30	5,35 0,20	4,66 0,27	5,47 0,09	5,36 0,09	5,24 0,19	4,82 0,22
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,07 0,01	4,93 0,03	4,46
	O Var.	-	-	-	-		4,87 0,08	4,77 0,17	-

Zone nord : Agneaux : Marché dynamique. Hausse des cours et des volumes à la veille des Fêtes de Pâques. Brebis : Meilleure demande en bonne confirmation, tirée par l'export vers l'Italie. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 avril) :

« Le marché est tendu pour les moins de 350 kg et reconduit pour les 400 kg. Il est plus difficile pour les sujets lourds destinés à l'Algérie. »

Porcins

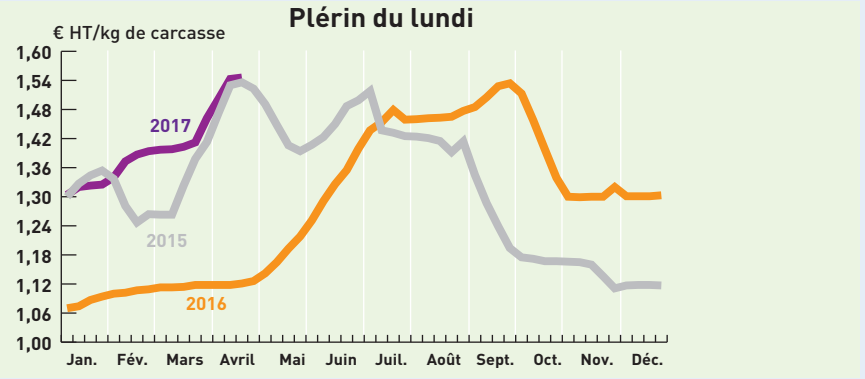
Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 868 porcs présentés) — *Cotations du mardi 18 avril 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,546 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 31/03/17 au 06/04/17*

1,70 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

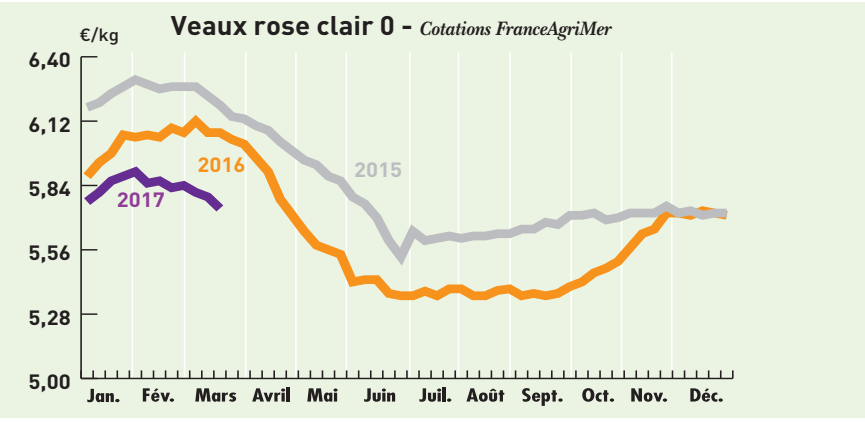
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 3/04/17 au 9/04/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,72 €	-	-
U	8,79 €	7,48 €	5,85 €	-
O	-	5,74 €	4,52 €	3,92 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 17/04/17 au 21/04/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	72	520 - 570 €	335 - 395 €	250 - 290 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 260 €	100 - 120 €	115 - 145 €	95 - 120 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		270 - 380 €	180 - 240 €	195 - 230 €	130 - 160 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		430 - 520 €	260 - 330 €	240 - 280 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		170- 260 €	100 - 120 €	115 - 145 €	95 - 120 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 3/04/17 au 9/04/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,20 €	2,80 €	-	-
Bons	3,00 €	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 11 avril 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl		inc.		C
	meunier 74 kg/hl	avr.-juin	152	T	C
	68 kg/hl /12 fourrager	avr.-juin	138	T	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl		inc.		C
	meunier 74 kg/hl mini	avr.-juin	152	N	C
	68 kg/hl /12 fourrager	avr.-juin	138	N	C
Aube	meunier	avr.-juin	147,50 à 148,50	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	avr.-juin	1385 à 136	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	avr.-juin	118 à 119	N	C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl		inc.		C
	58 kg/hl	avr.-juin	118	T	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl		inc.		C
	58 kg/hl	avr.-juin	118	T	C
Saône et Loire	63 kg/hl		n.p.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saone			inc.	C
Yonne			inc.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saone	50 kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl	avr.-juin	168 à 170	V	C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		avr.-juin	168 à 169	N	C
Saone et Loire/Côte d'Or		avr.-juin	165	T	C

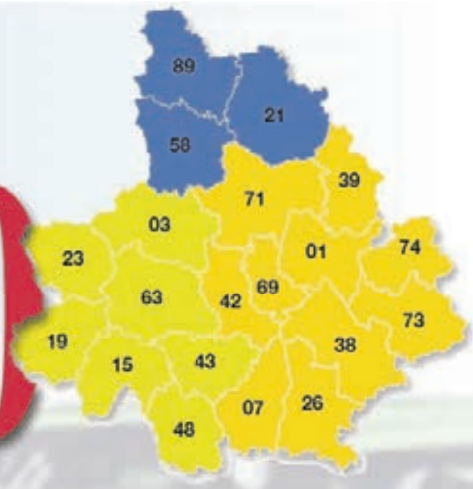
Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/ Yonne/ Aube	fourrager	avr.-mai	210	N	C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17% 1ère main	avr.	183	T

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T
	18% 1ère main	11 de juin	176	T

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T

Les Occasions puissance 20



Nouveauté 2017 : page Facebook dédiée

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE MACON

71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26.
Contacts : Fabrice POINT : 06 31 88 14 63 /
Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS		**FENDT**	
CLAAS		209P	2007
AXION 850 T4F	2014	**MOISSONNEUSES**	
AXION 840 CIS	2009	**CLAAS**	
AXION 820 CIS	2012	LEXION 760 TT	2013
AXION 810 CIS	2009	LEXION 750TT	2014
ARION 630 CIS	2015	LEXION 570	04/08
ARION 630 CIS	2009	LEXION 620	2014
ARION 620 CIS	2015	TUCANO 440	2009
ARION 530 CIS	2013	TUCANO 340	2012
ARION 520 CIS	2014	**MB NEW HOLLAND**	
ARION 510 CIS	2011	CR 9090	2011
ARION 420 CIS	10/12	CX 8080	2014
ARION 410 CIS	12/15	LAVERDA L517	1997
ARES 567 ATZ	2006	**ENSILEUSES CLAAS**	
ARES 557 ATZ	2006	J 940 4X4	2015
AXOS 340 CX	2015	**ANDAINEUR**	
NEXOS 230 VL	13/15	LINER 550T	2015
CASE		KRONE 42/13	2005
PUMA CVX 185	2013	**FANEUSE**	
MXU 125	2004	VOLTO 670	2006
DEUTZ		GF 6401	2005
6160 P	2012	KW.7.82	2014
5110	2013	HIT 910 AZ	2012
MF		**FAUCHEUSE CLAAS**	
6455 DYNA 6	2006	DISCO 3050 FC	2005
JD		CORTO 3200 F	11/12
8100	1996	DISCO 3100	2012
7800	1994	DISCO 3100F	2012

Nombreux choix disponible, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
www.tractomarket.com/macon

SARL PAUL PELTRAT ET FILS

- ENRUBANEUSE SUPERTINO - ATTELAGE 3PS OU TIMON FILM 750-COMPTEUR
- TRACTEUR 4RM JOHN DEERE 3400X CHARGEUR FAUCHEUX
- CASE 3230 CHARGEUR Q730 ROUES ETROITES
- RENAULT TEMIS 610 TZ CHARGEUR CLIM
- FORD 4610 4RM ARCEAU
- RENAULT CERES 95X CHARGEUR FAUCHEUX / 751 4S AC CHARGEUR
- NEW HOLLAND TS 90 CHARGEUR MX 80 MULTISERVICE 6300H
- SAME MINITAURUS 60 DA CABINE SECURITE
- TRACTEUR 2 RM JOHN DEERE 1040 ARCEAU/ MF 145-158-165-135 CHARGEUR
- RENAULT 681 S - 61/12 RS / DEUTZ 6206 CHARGEUR / 5207 CHARGEUR ARCEAU
- ROUND BALLER CLASS ROLLANT 250 FILET FICELLE MPS PICK UP LARGE AMENEUR ROTATIF ROUE LARGE 120*120
- TELESCOPIQUE NH LM 410 6100H MULTI SERVICE + FOURCHE
- FAUCHEUSE KUHN GMD 700 / 702 / 602 / PENDULAIRE GMD 3110
- FANEUSE KUHN GF 6502 / 5801/7601/8501/CLAAS VOLTO 870
- ANDAINEUR KUHN 2T GA 6002 / GA 6522 / GA 6520 RELEVEUR
- PINCE A ENRUBANNAGE BRUNNEAU ATI EURO OU MX
- PELLE A PNEU POCLAIN 688 COMMANDE ASSISTEE ROUE LARGE 3 GODETS
- DIVERS MATERIELS FENAISON PETITE LARGEUR + DIVERS MATERIELS DE CULTURE
- BENNE MONOCOQUES MAITRE 8T PORTE AUTO FLECHE RESSORT/GOYER 5T RIDELLES + REHAUSSE / OMS AV PLANCHER TOLE NEUF/
- BETAILLERE ROBUST R450 FOND ALU SEPARATION BARRIERE EXT
- CHARRUE HUARD 370 ROUE TERRAGE
- SEMOIR NODET GC 19 RGS / AS 17 RGS
- SEMOIR MAIS 4 RGS CARRARO PNEUMATIQUE

www.peltrat.fr - 71800 OYE - 03 85 25 82 19

ACTION du 15/04/2017 au 15/05/2017

Financement à taux 0%*

FAUCHEUSE	*KV-TAARUP*	2528	2002	**4 000,00 €**
FAUCHEUSE	*KUHN*	GMD 702	2003	**4 500,00 €**
FAUCHEUSE	*POTTINGER*	NOVACAT 305 H	2005	**4 500,00 €**
FAUCH. COND.	*KUHN*	FC 313 TG - FF	2009	**6 700,00 €**
FAUCH. COND.	*DEUTZ-FAHR*	DISCMASTER 832TPro	2013	**17 000,00 €**
FAUCH. COND.	*KUHN*	FC 313 TG - FF	2009	**6 700,00 €**
FAUCH. COND.	*KRONE*	AM 243 CV	2002	**2 900,00 €**
FAUCH. COND.	*JF STOLL*	GX 2805 SM	2011	**4 500,00 €**
FAUCH. COND.	*LELY*	240 TC	2004	**2 900,00 €**
FANEUSE	*KUHN*	GF 6502	2014	**7 300,00 €**
FANEUSE	*VICON*	FANEX 1134 T	2013	**10 300,00 €**
ANDAINEUR	*KUHN*	GA 4321 GM		**3 900,00 €**
ANDAINEUR	*DEUTZ FAHR*	SWM 4222	2015	**6 000,00 €**
ENRUBANNEUSE	*TANCO*	580 A	2013	**15 900,00 €**
ENRUBANNEUSE	*TAARUP*	7520 J	2009	**7 800,00 €**

* Sous réserve accord crédit ACTIMAT - 5 campagnes - 1ère échéance : décembre 2017

GUYONNET — CMAC

OCCAS'PRO Garnier - Chosalland
Saint-Jean-la-Bussière 69

TRACTEURS
New Holland
- T7.185/2013/3600H/Rel.Av
- T6070/2010/6800H/Rel.Av
- T6.140/2013/2000H
- T6020/2010/4100H/Chargeur Mailleux T10
- T6020/2001/3400H
- TS115A/2004/7500H
- 7840SLE/1997/6300H
- T5.115/2015/1500H/Chargeur TL750MS
- TND75 Arceau/1999/8500H/Chargeur Q30

Case IH :
- Maxxum 110MC/2009/4800H
- Maxxum 110MC/2007/4500H/Chargeur MX100

Autres marques
- John Deere 5090M/2012/2100H/Chargeur
- Deutz Agrofarm 420/2011/3500H/Chargeur
- Ares 557 ATZ/2006/6200H
- Ares 557ATX/2007/3600H/Chargeur MX T10
- MF6455/2007/4100H/Chargeur MF955
- MF 5455/2012/1200H
- Same Explorer 3 85 Arceau/2008/3100H/ Chargeur

TRACTEURS SPÉCIALISÉS
- CARRARO TF9400/2003/1600H
- T4.95F/2014/1000H
- TN75FA/2009/2200H
- TNF65/1998/4600H
- JD 5080GF/2014/350H
- Fruiteto 75 II/2003/4500H

AUTOMOTEURS
- NH FX40/2005/3000H

MATÉRIELS :
Travail su sol :
- Charrue 3 à 5 corps
- Herse rotative Prosol 3m
- CoverCrop APXETL 28disques
- Herse quivogne 4m50

Nutrition
- Bol Solomix 1400 Trioliet
- Désileuse Jeantil DP6200

Fenaison
- Faucheuse Kuhn GMD600GII
- Faucheuse Kuhn GMD602
- Faucheuse Pottinger Novadisc 265
- Faneuse Kuhn GF6401MH
- Faneuse Kuhn GF5801 MH
- Faneuse Kuhn GF5001MH
- Faneuse Krone KW 5.50
- Faneuse Lely Stabilo 520
- Andaineur Kuhn GA 4321
- Andaineur Krone Swadro 46
- Andaineur Krone Swadro 42/13
- Andaineur double Claas Liner 750
- Andaineur Pottinger Eurotop 421
- Presse New Holland BR740
- Presse New Holland BR7060
- Presse New Holland BR6090
- Presse Vicon RV1901
- Presse JD 572 et 864
- Presse Gallignani 8600
- Presse Claas Rollant 340
- Presse Claas Rollant 250

Divers
- Enrubanneuse Kverneland trainée
- Enrubanneuse Deutz Trainée
- Pulvérisateur Berthoud Access 1000
- Pulvérisateur Berthoud Accrobra 800
- Betaillère Cosnet 5m20 Galvanisée
- Epandeur Deguillaume HVD 16/14
- Epandeur Jeantil EW6000
- Coupe Capello GS480
- Benne Monocoque Buchet 8T

FINANCEMENTS ET GARANTIES PERSONNALISÉS
Renseignements **Charles GARET**
04 74 64 20 77 - 06 19 13 15 50
Découvrez notre parc occasion sur : **www.garniergroupe3g.com**

ETS QUIERS

NEW HOLLAND AGRICULTURE — www.quiers.com

Tracteurs & matériels

	Année	heures	CV/ capacité
NEW HOLLAND T7.185 auto command	2012	2527 h	140
NEW HOLLAND M135 range command	1996	6480 h	135
VALTRA T 121	2009	3721 h	130
MASSEY FERG. 7620 dyna-6 efficient	2015	1300 h	200
MASSEY FERG. 6455 dyna-6 efficient	2011	4700 h	112
MC CORMICK CX 75, avec chargeur	2004	4680 h	75
CASE MAXXUM 110	2010	5600 h	110
SAME EXPLORER 85 arceau+chargeur	2003	4124 h	85
BENNE GODIOT 14 T 2 essieux	1998		14T
ANDAINEUR DBLE KVERNELAND 9476C	2013		7,80 m
FAUCHEUSE KUHN GMD 3110	2009		3,10 m
FAUCHEUSE CLAAS DISCO 3100	2008		3,10 m
FAUCHEUSE LELY 320M	2013		3,20 m
FAUCHEUSE KVERNELAND 2528	2007		2,80 m
PRESSE BALLES RONDES LELY RP245	2011		2,20 m
PRESSE BAL. R. CLAAS ROLLANT 240	2006		2,20 m

15120 LADINHAC - Tél. 04 71 47 80 56

MARCIGNY MOTOCULTURE / ETS MURE

71 Marcigny - 42 Régny - 69 Souzy -
Jacky Lardet 06 70 48 94 04 - www.mure-marcigny.fr

SPÉCIAL FENAISON

Faucheuse Kuhn : GMD 602 an. 2000, GMD 702 GII an. 2007, GMD 802 an. 2005, GMD 802 an. 2004, FC 243 an. 2004, FC 313F an. 2011, FC 250G an. 1996, FC 303 GLU an. 2012.
Autres marques : Kverneland FC KT 4032LT timon central, tapis regroupeur 2014, Krone 360 easy cut de 2011, tapis regroupeur 9 m, 2014.
Aindaineurs : Kverneland 9110L 11m andain central - Kuhn GA 6420, 6m50, simple ou double andain - Kuhn GA 4321 - Deutz 4622 - Claas liner 4305 - Kuhn GA 6002.
Faneuses : Fella TH 680 an. 2007, Kuhn GF 8501T an. 2006, Kuhn GF 8702T an. 2010, Kuhn GF 7601an. 2008, Claas Volto 770 an. 2004, Kverneland VF 8480 an. 2016.
Round Baller : Claas Rollant 46 ficelle, Claas Rollant 240 ficelle, MF 163 filet, Ferraboli, sprinter ficelle, Vicon RV 1501 ficelle, Vicon RV 1601 ficelle, Vicon RV 157 ficelle.

R. BRUN & Fils S.A.S

Concessionnaire MASSEY FERGUSON

Tracteurs
- **JD** 7830 2011 3850h.
- **VALTRA** N111 + charg. Q55 2011 3015h.
- **NH** TM.120 2004 6000h.
- **RENAULT** 103-14 + charg. 10000h.
- **RENAULT** Ergos 436 2005 1200h.
- Moiss. Batt. **CASE** 1660E. 1994, 5200h.

R. BRUN & Fils S.A.S - BP 50089
39009 LONS-LE-SAUNIER
Tél. **03 84 43 16 51**
06 88 05 43 91

- Antonio carraro tigre II cadre 31cv 4x4 neuf
- New Holland T5105 cab, 2103, 2700h, chargeur Quick49
- CLASS nectis 257F, cabine verger 2005, 2000h
- CLASS Celtis 446 plus, cabine, 105 cv 2007, 4000h
- Fendt 206 SA cabine XXL 2007, 5300h, chargeur Fendt
- FELLA faneuse TH540D, hyd,
- FELLA faucheuse frontale SM310 FZ
- Agram, régénérateur de prairie HP 480
- Khun Athenor 6070 pailleuse 2003, 6m³

Alain@machabert.fr
06 80 40 57 14

ETS VINCENT DELOR

• RIEUTORT-DE-RANDON	04 66 47 33 20
• LANGEAC	04 71 77 07 07
• LANGOGNE	04 66 69 09 64





❶ Tracteur MF 7619 DYNA6	2013 .. 3 730 h
❷ Tracteur Valtra S374	2015 .. 2 200 h
Tracteur Valtra N101	2009 .. 7 000 h
Tracteur Valtra T140	2004 .. 4 300 h
Tracteur Same Sylver 90	1995 .. 6 850 h
Tracteur Renault Ares 556 RZ	2003 .. 6 450 h
Tracteur Renault Cergos 345	2002 .. 6 250 h
Tracteur Renault Cérès 335	2002 .. 8 700 h
Tracteur NH T6030	2009 .. 5 850 h
Tracteur Case CVX 130	2001 .. 9 400 h
Télescopique MF 8987 7 M	2005 .. 7 800 h
Presse John Deere 572	2002
❸ Presse Claas Quadran 2200	2001
❹ Combiné de semis Amazone	2009





MACHINES AGRICOLES Franchini

26300 MARCHES
04 75 47 40 37

TRACTEURS
M.B **DEUTZ-FAHR** 6060 HTS - 1800 h coupe 5.40 m avec chariot
DEUTZ TTV 620 Relev. AV +PDF
DEUTZ TTV 1160 Relev. AV
DEUTZ M 610 PL Relev. AV
DEUTZ M 410 Relev. AV + PDF + adapt charg.
DEUTZ Agrolux 410 (470 H) maraicher
DEUTZ Agrofarm 410 TB
Faucheuse cond. **TAARUP** 2.80m révisée
Faucheuse **DEUTZ** 432 h révisée
Andaineur **DEUTZ** SWM 7132 vario
Andaineurs 3.90 m - 4.30 m - 4.60 m
Presse **DEUTZ** RB 3.81
Presse Haute Densité **VICON** LB 8000

DEUTZ FAHR

ETS RAYNAL MARVEJOLS tél. 04 66 32 01 28

– FC Vicon portée DMP3001	3 800 €
– FC John Deere portée 328, BE	5 000 €
– FC 300 Kuhn	4 800 €
– FC 302 G Kuhn	7 500 €
– FC 313 TG Kuhn groupeur, 2011	15 800 €
– FC 353 GC Kuhn, TBE	13 500 €
– FC Frontale 313 2013, TBE	13 800 €
– Andaineur double Claas Twin 1550	6 500 €
– Kuhn GA 7822	13 500 €
– Presse enrubanneuse Uniwrap 355, 2010	
– Planteur Camera	28 000 €
– Presse Claas Rollant 46 RC F/filet, BE	9 000 €
– Presse Claas Rollant 46 RC F/filet	8 000 €
– Presse Krone KR 10.16 F/filet	9 000 €
– Presse Kuhn FB 2125, 2011 filet	19 000 €
– Presse B cubiques MF 187 120×90, 2005	36 000 €

MATÉRIEL AGRICOLE OCCASIONS

- Rouleau 5,3 m Quivogne
- Epandeur à fumier 6-7 tonnes
- Faucheuse Rotative 2,6m
- Pirouette 4 - 6 ou 8 toupies
- Andaineur 3,5m - 4,1m - 4,20m
- Presse balle ronde Rolland 340 et 350
- Herse rotative 3m
- Rototiller 3m
- Semoir maïs 4 rangs NG
- Remorque monocoque 8 et 10 T 2 essieux
- Tonne à lisier 8800 l 2 essieux
- Autochargeuse 24m³
- Faucheuse condi portée 2,40m
- Charrue 4 socs non stop
- Epareuse Bras 4,5m
- Bétaillière Masson 4m
- Plateau Balle ronde 7m semi porté 2 essieux

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82

Matériel

Tracteur

21 - CHERCHE tracteur type R1181-4 ou 113-14 - 133-14 en bon état (réf. 1601)
✆ 06 42 45 22 09

71 - Vends tracteur NH M100, 4 RM, 12.000 H, 1997, TBE mécanique, 14.000 euros, MF 37, révisé, 4.800 euros.
✆ 06 88 36 83 55

76 - Recherche un tracteur Ford, en 4 cylindres, dans la série 10 ou 40, en 4x4
✆ 06 21 49 50 89.

Travail sol

69 - Cause retraite vds décompacteur 3 socles lourd 750 euros sans TVA.
✆ 04 72 24 95 57 HR

89 - VENDS semoir Accord pour semis simplifié 4 m., repliable, turbine hydrau, dents tungtene, TBE, prix : 10 000 euros (réf. 160B)
✆ 03 86 47 71 02 - 06 51 89 70 36

Récolte

26 - Vds remorque Roche, plateau fruitier 5.05 x 1.10 avec volet arrière TBE.
✆ 06 11 33 97 26

26 - Recherche moiss batteuse Braud 650 750 coupe 4m30 bon état faire offre au
✆ 04 75 59 80 58

42 - Vds cse cess. round baller John Deere 540 300 rlx par an - an 1990 - pirouette Pottinger 54N largeur 5.40 m le tt très bon état
✆ 06 78 21 40 45

42 - Vds girofanneur andaineur faucheuse herbe semoir nourrisseur surélévateur pince botte ensilage épandeur
✆ 04 77 63 32 86

58 - VENDS cause cessation Round Baller Feraboli extrême LT 265, TBE, 16 000 euros, - andaineur double Kuhn GA, 6501, TBE, 3 campagnes, 10 000 euros, - faucheuse GMD 602 Kuhn, BE, 2 500 euros. Luzy (réf. 16VB2)
✆ 03 86 30 15 63 HR

71 - Vds presse BR JD.854, 2015, 1.500 bottes, filet ficelle, boitier Balltrack plus ameneur rotatif diam. 160, 24.000 euros TB état.
✆ 06 10 21 87 93

71 - Vends presse Vicon haute densité 8080 entreprise, TBE, cause cessation.
✆ 06 76 99 18 69

84 - Vends planteuse lavandin Sfoggia 1 rang à pince. B.E.
✆ 06 86 86 84 30

Arbo-viti

69 - Vds pressoir Marmonier à vis - Complet 3 vitesses dim : 2,80 x 2,50. Haut. claie : 0,75 - 700 euros.
✆ 06 22 25 35 07

69 - Vends pressoir Vaslin Veritas 32 hl électronique année 1984 cage polyester équipé distributeur vendanges inox. TBE. Visible sur place nord beaujolais zone de cru. Prix à débattre.
✆ 04 74 04 48 08 OU 06 80 13 95 81

Epandage

74 - Tonne à lisier Miro TS80 8 000 essieu tandem, pneus 16.70/20 - 5 000 euros
✆ 04 50 81 18 46

01 - Vds moulin marteaux gros débit mélangeuse verticale 2500 L bétonnière 3 points - 01 Illiat
✆ 04.74.24.54.26.

01 - RECHERCHE presses MD, round baller Welger et Class, semoirs maïs Nodet, cover crop, charrues, tracteur MF - Fendt, mois. batteuses (réf. 160D)
✆ 06 79 26 53 50

07 - Recherche pulvérisateur portée 600L
✆ 06 77 01 42 90

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Bourgoin, Dominator, - télescopiques (réf .130E)
✆ 07 86 22 52 61

21 - Vends cause retraite Benne GILIBERT 11 T, - presse BR CLASS variant 260, - faucheuse CLASS Disco 2700, - rouleau ondulé Jean de Bru 6,30, - semoir à céréales KUHN 3 m avec options, le tout TBE (réf. 160A)
✆ 06 67 09 42 08 06 08 67 90 76

26 - Vds gyrobroyeur Accormat dble lame 1500 euros HT.
✆ 06 30 31 45 13

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vends 2 pneus 480-70-30 + 2 pneus 215-75-15 + contre batteur maïs pour modèle 8060 - 8070 - 8055.
✆ 06 15 35 36 58

42 - Vds Round baller 545 + pièces moteur JD série 40.
✆ 06 08 41 95 96

58 - Vends cellule, 1.000 q, marque Privé, gaines de ventilation, tube de reprise, état proche du neuf.
✆ 03 86 69 27 91.

69 - Vds faucheuse cond. 2 m. rou épandeur fumier 3T - Presse à bottes rondes 120*120 à courroie.
✆ 09 83 56 60 94

71 - Vends cause retraite pulvé Technoma, cuve 800 L, 15 m, repliage manuel, treuil hydraulique, prix à débattre.
✆ 06 70 46 86 03 H.R.

71 - Cause cessation vends matériel, tracteurs, herse 4 m, semoir 4 m, pulvé, divers.
✆ 06 24 78 62 81 le soir

74 - Vend épareuse Rousseau 4,20 m, bon état.
✆ 06 20 42 41 93

Elevage

42 - Vds tank lait Japy 1060
✆ 04 77 20 41 30

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds C 15 FIRST trés bon état attelage contrôle ok
✆ 06 98 14 02 49

84 - RECH tout véhicule ancien voiture camion utilitaire Citroën hy Peugeot et autres, état indifférent.
✆ 06 66 48 74 05

Tourisme

89 - VENDS voiture Citroën BX 140, bon état, essence, beige, année 1986, 1 400 euros à débattre (réf. 1602)
✆ 06 74 72 18 82

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 60 balles rondes foin 2016 prix 60 E la tonne
✆ 06.76.38.25.03. ou 04.74.52.90.66. hr

07 - Vends bon foin de prairie petits ballots pour moutons-chevaux
✆ 04 75 36 70 34

21 - VENDS foin bottes rondes, 80 € HT la tonne, possibilité livraison (réf. 1501)
✆ 06 87 18 37 72

39 - Vds foin balles rondes px. 60 eurot/t
✆ 06 45 92 28 41

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91

Fourrage

07 - Recherche andains de paille 2017. Étudie toutes propositions.
✆ 06 85 12 73 24

71 - Vds enrubannage de trèfle analysé - paille de blé broyée rotocut.
✆ 06 75 28 47 79

74 - Vds foin BC 120 x 70 - 120 x 90, vds paille BC 120 x 70, livraison possible
✆ 06 09 54 00 76

74 - Vend foin 2016 balles rondes et paille 2016 balles carrées.
✆ 06 20 42 41 93

74 - Vends Foin et Paille en petites bottes (15 à 18 kg) Livraison possible
✆ 06 66 57 06 20

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Pépinière

84 - Cause surnombre VDS tomates minimotte Perfect Peel début mai : 35 euros les 1000 livres.
✆ 06 20 66 22 84

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Foncier

Communauté de communes des Terres d'Auxois (secteur 21390)
VEND 34 ha de foin sur pied
Faire offre au 03 80 64 43 07

VENDS
24 ha environ de TERRES AGRICOLES
Commune de Boucé (03)
Cabinet JOURDIER - Tél. 06.10.18.86.24

Terrain

07 - Vends exploitation petits fruits framboises nord Ardèche un seul tenant avec irrigation producteur avec circuit indépendant de distribution
✆ 06 11 73 58 22

89 - VENDS terres vinicoles AOC St Bris le Vineux 9 ha ZT - ZY (réf. 130B)
✆ 06 07 32 66 24 - lechevalierguillou@orange.fr

Divers

Pont arrière 4x4, hydro. pour Claas Lexion. Tous types avec jantes. **Prix 6 000 € HT**
Coupe Bisot VX 750, grop Ranger, année 2006 pour moiss-bat NH.
Pièces occas. Tracteurs Tracto MB, etc.
CASS TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

07 - Vds piquets châtaignier 1,70m 1,70 euros l'unité pierivd@orange.fr
✆ 09 67 29 23 47

JCB 3 C x 4 turbo Extando, fourches sur godet, bon état, inverseur OK
Prix 7 500 € HT
CASS TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

10 - VENDS matériel de récolte et de transport de fourrage «M.D.», possibilité clients et fournisseurs (réf. 160C)
✆ 06 80 03 12 03

38 - Double porte alu vitré : 150 euros, chargeur 24 v : 50 euros, joue de boeuf, cantines fer : 20 euros, étau forgeron.
✆ 06 37 64 38 13

42 - Vds 6 barres acier étiré rapide H55 60 mm x 13mm - 2.55 long. - 16 kg - ex lame cisaille - mat. neuf
✆ 04 77 38 04 48 ap. 19 h

42 - Vds bétonnière agricole 350 litres, PDF Tracteur, très bon état.
✆ 06 24 46 10 75

70 - Recherche Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Deutz, Carraro. Presse MD Claas, Markant 50-55-65, JD 332-336-342-359, IH 435D-445D. Andaineur 1 toupie Kuhn, Claas, Krone. Semoir à maïs 4 rgs PNU-NG-NG+ Bte plastique ferti + micro. Charrue Kverneland sécurité à lame.
✆ 06 83 59 05 70

SARL BOUTOT
Cherche clients sur le dép. 58, ENSILAGE D'HERBE
avec ensileuse NEW HOLLAND FR500
avec pick-up repliable de 4,50 m + additif
Tél. 04 70 42 72 17 - 06 09 33 16 20
ZI. La Noire, 03230 BEAULON - www.sarl-boutot-etap.com

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 32 T PTC
Tridem Suiveur - Roues Kargo Radial - Année 2016 - Démo
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31



Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).



53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®
✆ 01 49 84 94 28
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.



Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
152 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG26 - Photos non contractuelles

www.cyclone.fr
boutique en ligne
Clôture très résistante
Cyclone 02 35 09 10 41
Conseil, étude...

LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre



Découvrez les revues du groupe reussir et abonnez-vous en ligne : boutique.reussir.fr

70 - Vds cause retraite Kuhn 5 assiettes Tracto Pel Case Vibro Quivogne 550m Citerne 7000L Chariot Masson 4T Combiné Kuhn 4003 Venta Pulvé Blanchard 4500L Treuil AR 800E.
✆ **06 80 07 82 66**

Offre

Emploi

01 - Recherche salarié polyculture élevage
✆ **06.73.17.95.80**

18 - SR CHER recrute un salarié agricole, productions végétales Orientation conduite de matériel et entretien d'installation. Exploitations céréalières du Cher, recherchent tractoristes sérieux et autonomes. Apte à tous travaux de production, vous serez chargé d'exécuter des tâches de conduite de cultures et d'entretien des installations et matériels. Vous devrez maîtriser la conduite et le réglage de l'ensemble des outils et matériels de production végétales (y compris épandages et récolte) et posséder les techniques nécessaires à leur entretien. Etre en mesure de mener des chantiers de réparation ou d'aménagement, intérieurs et extérieurs, de bâtiments professionnels, de matériels, et d'installations diverses sera un plus apprécié. Poste CDD temps plein de 5 mois, base 35 h. Rémunération : 1.550 euros brut/mois, négociable selon expérience. Permis B et véhicule indispensable. Entrée en fonction juin 2017. Envoyez vos CV à SR CHER, 2701 route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard ou cher@servicederemplacement.fr.
✆ **Tél. 02 48 23 45 89.**

36 - Exploitation agri recherche saisonnier, 4 mois, juillet à octobre, permis B, motivé, autonome, salaire à débattre, temps plein.
✆ **06 63 78 01 80.**

38 - Élevage caprin fromager cherche salarié polyvalent élevage-fromage (gamme variée) vente foin bricolage temps plein 1 we/2, CDI, Envoyez cv et lettre de motivation par mail : fermeduchene@gmail.com
✆ **fermeduchene@gmail.com - 06 62 19 83 50**

39 - Exploitation AOP Comté bio 3 UTH 450 000 l, 220 ha cherche associé (e) s pour remplacer un départ en retraite
✆ **06 66 59 18 32**

69 - Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste. contact@terresdorees.fr
✆ **04 78 47 93 45**

69 - Dupont Clément propose enrubannage avec presse enrubanneuse.
✆ **06 11 87 36 86**

73 - Recherche salarié 35 h sur après-midi dédié bovin lait bio + polycultures.
✆ **06 52 93 00 75**

74 - Cherche un mécanicien auto multi marques et petits utilitaires, sérieux et compétent + un commercial en pièces détachées auto, salaires selon compétences, poste en CDI. RS AUTO (74).
✆ **04 50 43 40 18**

Service

69 - Eta Rivoire - tous semis maïs, céréales, prairie, etc multiespèce, fertilisation sur labour, simplifié, sur prairie en direct.
✆ **06 61 52 27 99**

Mariage

Rencontre

21 - Veuve retraitée 64 ans dynamique, bonne moralité, cultivée, sans des responsabilités (réf. 1502)
✆ **06 47 80 39 11 ou SMS**

42 - Jeune femme noire 32 ans cherche monsieur 30/50 ans pour relation sérieuse et durable.
✆ **06 40 46 93 57**

Animaux

Divers

74 - Achat / pension cherche troupeaux de chèvres, étudie toutes propositions
✆ **06 61 36 31 43**

Bovin

01 - Vds jeunes vaches en lait Holstein et Brune TGS CL UPRA
✆ **06.75.63.42.71**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VENDS reproducteurs LIMOUSINS 17 - 18 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS) (réf. 150B)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt, vds choix de reproducteurs HBC 12-14 mois, dociles, qualités maternelles et viandes.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - El. HBC VENDS taureaux adultes et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Eleveur PARTHENAIS inscrit VEND reproducteurs mâles et femelles, tous âges, TGS + 8 AUBRACS et 48 CHAROLAISES, HBC suitées. Leroy Pascal - Bussy le Grand (réf. 130D)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - El. Charolais HBC VEND gros reproducteurs 16 mois aptes à saillir, TGS. GAEC LECHENAULT Frères - St Thibault (réf. 1408)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS taureaux CHAROLAIS 14 mois HBC, IND IBR. Christian Colliette - Villargoix (réf. 1410)
✆ **06 70 74 97 70**

21 - VENDS taureau adulte HBC et veaux reproducteurs 16 mois, IBR A. Tursin S. - Villargoix (réf. 1504)
✆ **06 85 51 56 86**

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 5 ans, origine Bernard Dessauny, cause consanguinité + veaux de 15 mois, IBR A, GS. (réf. 16VB1)
✆ **06 87 43 40 33**

39 - Bio achète vaches ou génisses prêtes ou fraiches paiement comptant
✆ **06 33 10 82 65**

42 - Vds taureaux Charolais 17 mois HBC TBO livr. assur. - Cuisset Jm St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais 12 - 15 mois HBC tbo vêlages faciles Grouiller JP Benisson Dieu
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds 4 bonnes vaches Charolaises avec leurs veaux + 1 taureau Charolais HBC origine Melet Freres
✆ **06 86 17 42 85**

42 - Vds 5 génisses pleines Blonde Aquitaine écornées et inscrites IBRA - livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

Les offres d'emploi de l'APECITA

12052 - ALSACE + BAS-RHIN
RESPONSABLE ATELIER TRANSFORMATION LEGUMES ET FRUITS H/F
Structure spécialisée en production de légumes et fruits, en agriculture biologique, crée un poste suite à la mise en place de son atelier de transformation produits/valorisation des invendus. Les produits transformés seront ensuite proposés à la vente en structure spécialisée en production de légumes et fruits, en agriculture biologique, crée un poste suite à la mise en place de son atelier de transformation produits/valorisation des invendus. Les produits transformés seront ensuite proposés à la vente en circuits courts ou chez des grossistes. Vos missions : Vous coordonnez les moyens humains (4/5 ouvriers en insertion) et technique de votre atelier, en relation régulière avec les chefs de cultures et les vendeurs de F&L. Vous participez à la transformation des produits en appui aux opérateurs. Vous êtes garant du respect des process, des conditions de sécurité, d'hygiène et des normes qualité/étiquetage dans votre atelier. Vous mettez en place et réalisez le suivi des activités et des résultats de l'atelier. Vous serez chargé d'imaginer et de mettre en place de nouvelles recettes tout en évaluant leur rentabilité. (20% du temps de travail) Directement rattaché à la directrice, vous participerez aux réflexions stratégiques concernant l'atelier. Conditions du poste : CDI à pourvoir en juin 2017. BAC+5 agroalimentaire ou BAC+2/3 avec expérience impérative en gestion de process de production et encadrement en IAA. Personne de terrain, charismatique, capable de maintenir une cohésion d'équipe. Sensibilité sociale et logique d'entreprise indispensable. A l'aise avec outil informatique. CDI à pourvoir en juin 2017.

AR003693 - YONNE-NIEVRE
RESPONSABLE MAGASIN/ LOGISTIQUE H/F
Concessionnaire machines agricole. Manager une équipe de 4 personnes sur 2 sites. Vous aurez la responsabilité: gestion stocks, réapprovisionnement, opération marketing, relations clients, fournisseurs, négociation achats, gestion devis, formations équipe, organisation challenge, gestion inventaires, mise en place rayons, opérations prospection. Mini BAC +2, expérience agricole serait favorable. CDI. Tél., ordi, voiture pour déplacements.

AR003552 - DOUBS
CHARGÉ DE MISSION AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT H/F
Organisme à vocation sanitaire. Mise en œuvre, suivi d'actions techniques ds le cadre de différents programmes : sensibilisation, formation, diagnostic phytosanitaire, plan de désherbage... Etudes, diagnostics des pollutions des eaux par les pesticides. BAC +2 à +4 agriculture/environnement. Connaissances pesticides, entretien espace vert / communes, eau, environnement. Expé. gestion technique de programmes d'actions appréciée. CDD 6 mois.

AR003575 - NIEVRE
CONSEILLER - ANIMATEUR H/F
OPA. Au sein du Pôle Formation Animation Locale Diversification, et en lien avec le pôle Installation-Transmission, vous contribuez à la mise en œuvre d'actions de formation et d'animation locale. Vous participez à des activités de conseil d'entreprise. Les missions principales : Réaliser, en s'inscrivant dans un concept d'approche globale, des prestations de conseil d'entreprise : diagnostics économiques, études prévisionnelles à destination d'agriculteurs ou de futurs agriculteurs. Contribuer aux missions de service public de l'OPA auprès des candidats à l'installation en agriculture. Assurer le lien avec les collectivités territoriales et mettre en œuvre des actions d'animation locales permettant le maintien et le développement de l'agriculture. Assurer le développement de la formation et sa mise en œuvre. Bac+5 en production agricole. Maîtrise de la méthodologie de conduite de projet. Permis B. CDD 1 an renouvelable. Poste à pourvoir dès que possible.

AR003704 - HAUT RHIN
OUVRIER ARBORICOLE ET VITICOLE H/F
Exploitation arboricole et viticole en culture conventionnelle. Participations travaux taille, éclaircissage, récolte. Réalisation, suivi traitements phytosanitaires. Gestion installations technique des vergers. Veille au bon fonctionnement du parc matériel et sa maintenance. BTA PRO, première expérience dans le secteur viticole ou arboricole de préférence. Sensible aux notions de sécurité/qualité. CDI. Poste à pourvoir de suite.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 - Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Alysé
Pour la performance des éleveurs
3 rue Jules Rimet
89400 Migennes
Tel 03 86 92 36 48
fme@alyse-elevage.fr

RECRUTE 1 agent de pesée (H/F)
TEMPS PARTIEL
Pour prélèvement de lait à la ferme pendant la traite.
Secteur: **Courtenay Romilly - Neuvy Sautour**
Résidence obligatoire dans la zone
Véhicule de service fourni
Envoyer CV + lettre manuscrite

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)



Plus d'infos :
Romain Chabert 06 80 41 11 04

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ 03 45 82 90 10
06 10 09 65 69

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureau 3 ans, HBC, IBR A, TB qualité et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1105)
✆ 06 50 30 32 26

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 16 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ 06 70 34 71 84

58 - EARL BATHO Serge VEND taureaux 2 ans, - veaux 15 mois et 1 adulte 3 ans, naisseur Hatenon - Cyrano - Glamour (réf. 140A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, bonne origine, TGS. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 1402)
✆ 06 78 59 03 92

58 - VENDS 1 taureau 5 ans VF sur génisses, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 14 mois. TGS, IBR A. GAEC Guillien - Epiry (réf. 1409)
✆ 03 86 22 43 36 -
06 82 51 97 32

58 - VEND taureaux 2 ans IBR A. GAEC Moussot - 58700 Giry (réf. 1505)
✆ 06 71 54 84 06

63 - Vds taureau salers 4 ans père Emir origine élevage Lacombe.
✆ 04 73 79 96 48

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vend taureau 18 mois charolais inscrit. Génisses de 2 ans et 1 an toutes garanties sanitaires. Livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86

69 - Vds vaches au lait et génisses tout âge Holstein cause surnombre garanties sanitaire CL UPRA.
✆ 06 83 43 74 29

69 - Vds génisses PH 6 à 15 mois.
✆ 06 86 78 26 01

70 - VDS génisses AUBRAC de 8/9 mois inscrites.
✆ 06 80 23 63 65

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - VENDS reproducteurs 16 mois HBC, IBR A, vêlage facile, vac. FCO. GAEC Terreau - 71400 Autun (réf. 150D)
✆ 06 82 37 12 95

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends 10 génisses charolaises maigres, 18 mois, cause surnombre.
✆ 06 16 62 76 37 ou
03 85 58 94 56

71 - Choix de taureaux charolais HBC, 12 à 17 mois, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends 2 mâles 13 m, race 46.38 et 20 m, 66.46, convient saillie et herse rotative 3 m.
✆ 03 85 40 34 09
06 44 78 30 45

74 - Vends 6 génisses Hérens de 15 mois française et 1 taureau Aubrac
✆ 06 81 71 47 77

74 - Vend génisse Salers 3 ans, vêlage en mai, génisses Salers 2 ans très calmes.
✆ 06 80 25 00 94

88 - Vends 3 génisses vosgiennes de 30 mois, 1 taureau de 14 mais.
✆ 06 72 82 13 40

88 - Vends jeunes mâles Blond d'Aquitaine 16 mois type viande ou élevage très calmes vêlage facile ttes garanties sanitaires et livraison, 1 grosse vache de 8 ans testante très calme.
✆ 06 12 85 67 49 ou
03 29 30 81 40

Caprin

38 - Vds Saanen 36 mois : 50 euros.
✆ 06 30 52 99 57

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

38 - Vds ânesses 3 an et 1an : 350 euros, épandeur à fumier TBE : 2200 euros, cuve gasoil : 150 euros, pièce charrue HB1 : 500 euros Huard.
✆ 04 74 97 23 88 HR -
06 38 55 53 31 HR

38 - A vendre 2 ânes 8 et 9 ans pucés, identifiés : 500 euros.
✆ 04 76 07 53 92

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Chiens

58 - Vds chiots type BERGER des Pyrénées Bon pour garde et troupeau N° Mère 7229E425C30 nés le 15/02/17
✆ 06 14 26 16 97

71- Vds chiots BRIARD Fauve nés le 06/01/17. Parents bons gardiens, vaccinés, pucés. N°siren 4215 27870.
✆ 06 59 35 75 80

Travail à façon



Tous les papiers se recyclent,
alors trions-les tous.

C'est tellement simple que même un homme peut le faire.

La presse écrite s'engage pour le recyclage des papiers avec Ecofolio.
ecofolio

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

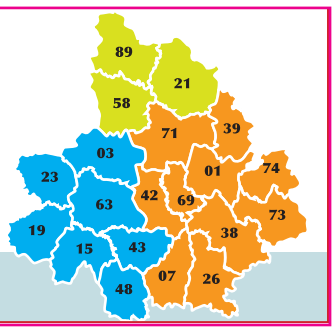
PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

NOUVEAU

À partir du 18 avril 2017, découvrez notre dossier
Les Occasions puissance 20
sur notre page Facebook dédiée.
Les occasions puissance 20


Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Par décision du TGI de Djon en date du 30/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. CHETTIR MOHAMMED décédé le 12/03/2016 à Quetigny (21). Réf. 0218015857/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619101

Par décision du TGI de Dijon en date du 30/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. SIMONNET JEAN-CLAUDE décédé le 13/05/2015 à QUETIGNY (21). Réf. 0218015854/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619102

Par décision du TGI de DIJON en date du 01/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme GUYON veuve POUPON SIMONE décédée le 07/04/2015 à DIJON (21). Réf. 0218014889/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619103

Par décision du TGI de Dijon en date du 01/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. JACQUEMIN ROBERT décédé le 11/07/2013 à Vitteaux (21). Réf. 0218014891. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619104

Par décision du TGI de Dijon en date du 01/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme CUINAIS ép SEEL SOLANGE décédée le 18/10/2012 à Semur en Auxois (21). Réf. 0218014890/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619105

Par décision du TGI de Dijon en date du 01/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme DIMANCHE divorcée LEROY CHRISTIANE décédée le 29/07/2016 à Dijon (21). Réf. 0218014888/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619106

Par décision du TGI de Dijon en date du 30/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme VINAS veuve RECOBER Sérafina décédée le 25/09/2014 à Dijon (21). Réf. 0218015920/SG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619113

Par décision du TGI de Dijon en date du 30/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme VANDENSKRICK veuve GOUX Simone décédée le 23/12/2014 à Hauteville Les Dijon(21). Réf. 0218015921/SG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619115

Par décision du TGI de Dijon en date du 30/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. FAGOT Charles décédé le 05/04/2015 à Sainte Seine L'Abbaye (21). Réf. 0218015922/SG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211619116

NOMINATION

TRANSPORTS CORDIER

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 600.000 euros
Siègels sur Tille (21120)
Rue François Mitterrand
352 515 316 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 MARS 2017, Monsieur Thomas COLLEY demeurant à Marcilly sur Tille (21120) 3 Rue des Aubépines a été nommé Membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jacky HUTINET, dont le mandat est arrivé à expiration.

AL211619134

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

TRANSFERT DE SIÈGE

KAVS

SARL au capital de 396 000 €
Siège Social : 4, Rue J-Jacques ROUSSEAU
10800 Saint – Julien- les – Villas
790 120 471 RCS Troyes

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03.04.2017 a décidé de transférer le siège social de la société à Le Bois des Grottes – 3, Allée des Charmes 21380 Asnières Les Dijon à compter de ce jour.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Gérants : Madame Audrey MAAREK demeurant Le Bois des Grottes – 3, Allée des Charmes 21380 Asnières Les Dijon et Monsieur Andrei PACHKEVITCH demeurant Le Bois des Grottes – 3, Allée des Charmes 21380 Asnières Les Dijon.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Dijon.

AL211619125

SCI LE NOUVEAU MONDE

au capital de 114 350 euros
20 rue Faubourg Saint Jacques
21200 Beaune
RCS Dijon 429 261 753

L'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2017 a décidé à l'unanimité le transfert du siège social. Anciennement domicilié au 7 rue Faubourg Madeleine à Beaune, 21200, il est transféré au 20 rue du Fbg St Jacques à Beaune, 21200.

AL211619135

MODIFICATION DE CAPITAL

KUHEIJI FRANCE

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : 34 route des Grands Crus
21220 Morey Saint Denis
814 282 976 RCS Dijon

Le 1er avril 2017, L'associé unique a augmenté le capital social pour le porter à 110.000 euros, par émission de parts sociales.

AL211619108

ADDITIF

BJ SERVICES

Additif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 17/03/2017, concernant la société BJ SERVICES, lire Exploitation de laveries automatiques, nettoyage courant des bâtiments et véhicules, entretien des espaces verts.

AL211619118

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
« C.L.C.O. »
Coopérative Laitière de Côte d'Or
21450 Baigneux les Juifs
Agréée sous le n°21 267

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés coopérateurs de la Société Coopérative Agricole **« C.L.C.O. » Coopérative Laitière de Côte d'Or** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire

le vendredi 28 avril 2017 à 9 heures 30 à la salle des fêtes de Baigneux-les-Juifs pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 19 avril 2016
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Constatation de la variation du capital social souscrit
- Détermination du plafond des frais à engager pour le Conseil (article 30)
- Questions diverses (création section filière luzerne)

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédant l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration

AL211619114

LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège Social : Rue de l'Oze
21150 Venarey Les Laumes
Agrément n° BOU 06-21-2
RCS Dijon D 482 318 086

Convocation Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement

Les adhérents de la Société Coopérative Agricole Les Éleveurs BIO de Bourgogne sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le :

LE MARDI 16 MAI 2017 à 9h15
Palais des Congrès
19 avenue Charles de Gaulle
21200 Beaune

Sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination du commissaire aux comptes,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Les adhérents de la Société Coopérative Agricole Les Éleveurs BIO de Bourgogne sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire le :

LE MARDI 16 MAI 2017 à 9h30
Palais des Congrès
19 avenue Charles de Gaulle
21200 Beaune

Sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice 2016, activités et résultats,
- Présentation des comptes 2013, 2014, 2015 et 2016
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31/12/2013, 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016,
- Examen et approbation des comptes 2013, 2014, 2015 et 2016,
- Rapport et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016,
- Renouvellement des Administrateurs,
- Fixation de l'allocation globale de l'indemnité aux administrateurs,
- Constatation de la variation du capital souscrit,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Les Adhérents ont la faculté de prendre connaissance, à partir du 15e jour précédant l'assemblée générale, des rapports des commissaires aux comptes et du Conseil d'Administration, ainsi que du texte des résolutions proposées, du bilan et du compte de résultat afférant à l'exercice 2016 au siège social des Éleveurs Bio de Bourgogne.

Le conseil d'administration

AL211619131

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE
DE SAONE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement et code forestier)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière et demande d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de : CHAGNY « Forêt de Chagny »

PETITIONNAIRE : Société TERREAL dont le siège social est situé 13-17 rue Pagès 92150 Suresnes

OBJET DE LA DEMANDE :

Autorisation d'exploitation d'une carrière d'argile dont l'emprise porte sur une surface totale d'environ 51,55ha, pour une durée de 20 ans et d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes.

Ces activités relèvent des rubriques de la nomenclature des installations classées suivantes :

n° 2510-1 : Exploitation de carrières à l'exception de celles visées aux points 5 et 6 de la rubrique 2510 (A) ;

n° 2517-2 : Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de transit étant comprise entre 1 et 3ha (E).

Autorisation de défrichement d'une surface de 44,53ha.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Chagny. Ce dossier, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, comprend une étude d'impact commune aux deux procédures. Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de :

M. Vincent Lantié – 06-64-06-42-35– vincent.lantie@terreal.com

DUREE DE L'ENQUETE : du mardi 9 mai au vendredi 9 juin 2017 inclus, soit 32 jours.

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :

Dans les communes de Chagny, Chaudenay, Demigny, Fontaines, Lessard-le-National, Rully en Saône-et-Loire, Corpeau et Ebaty en Côte-d'Or (le rayon d'affichage est de trois kilomètres).

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, l'ensemble du dossier seront publiés sur le site internet de la préfecture : http://www.saone-et-loire.gouv.fr.

DEPOT DU DOSSIER

Mairie de Chagny (03-85-47-80-00)) siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet.

Les observations peuvent également être adressées, avant la fin de l'enquête, par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Chagny (71150) ou par voie électronique à l'adresse :pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête :

M. Christian METERY, retraité de la Direction Départementale de l'Equipement

Durant l'enquête publique, M. Metery sera présent en mairie de Chagny les :

- **mardi 9 mai 2017 de 9h à 12h,**
- **mercredi 17 mai 2017 de 14h à 17h,**
- **lundi 22 mai 2017 de 14h à 17h,**
- **samedi 3 juin 2017 de 9h à 12h,**
- **vendredi 9 juin 2017 de 14h à 17h.**

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Chagny et en préfecture, service des installations classées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation de défrichement ou refus et une autorisation d'exploiter une carrière assortie du respect de prescriptions ou un refus.

AL211619142

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON, Notaire à Dijon, 1 Place de l'Europe, le 06/04/2017 a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant par :

Monsieur Patrick Antoine FUSARO, Retraité, et Madame Françoise Antoinette NETO, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Fontaines Les Dijon (21121)12 rue des Félizots.

Monsieur est né à Dijon (21000) le 10 juin 1957,

Madame est née à Dijon (21000) le 18 novembre 1956.

Mariés à la mairie de Chaux (21700) le 22 octobre 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL211619129

MODIFICATION DE STATUTS

SOLEXIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 12, rue Edme Piot
21 500 Montbard
451 535 397 RCS Dijon

Par procès-verbal l'associé unique du 5 avril 2017

1/ la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle a été décidée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.500 euros désormais divisé en 500 actions de 15 euros. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : Monsieur David BERGER, 20, rue d'Abrantès - 21500 Montbard, Gérant. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur David BERGER, 20, rue d'Abrantès - 21500 Montbard, Président.

2/ L'associé unique a décidé d'étendre à compter de ce jour l'objet social de la Société à l'activité : de vente de boissons sans alcool et de produits alimentaires. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Mention au RCS de Dijon.

AL211618938

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 14/04/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BOUIX : bois - lande - terre

4 ha 17 a 10 ca - Derriere le four: D-400-403-408-412-415 - En besilley: C-269-271-277-278-279-281-283-287-289-293-295-297-298-300-305-310-312-321-322 - En broisseau: D-422-469-474-476-477 - En fin: ZE-66 - En mangon: C-23-24(C)-26(B)

- En masoux: ZM-8 - L alouette: ZN-2-114[20]-115[17] - La pic: C-60-80 - La pouchotelle: D-486-487

POTHIERES : bois.

52 a 68 ca - Au gros tertre: ZK-2

BOUIX : Verger - Terre à vigne AOC Bourgogne : 1 ha 06 a 65 ca - La guyonne: ZK-6-7(A)-7(B)-7(C)-16

COUCHEY : Terre à Vigne AOP Marsannay Rosé

7 a 73 ca - En leautier : AL-68

Sur les communes de CHABLIS, LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89) et POMMARD (21), recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place – terre, bois-taillis et terre AOC Chablis, Chablis 1er Cru et Bourgogne :

- CHABLIS - 12 ha 00 a 05 ca - Benfer: YL-3-4(J)-4(K) - Bois de boroy: L-939[124](J)-939[124](K)-941[124] - Les baumonts: D-1617[963]-1619[964]-1621[961](J)-1621[961](K)-1623[966](J)-1623[966](K)-1625[967](J)-1625[967](K)-1627[968](J)-1627[968](K)-1629[969] - Sous boroy: YL-28-29-33-35-42 - Vallee des vaux: YL-80-90-91

- LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE - 4 ha 35 a 38 ca - Bas de la gelinotte: ZL-71 - La provenche: ZH-156[2] - Vau courcieres: ZI-36-37-38-40[P1]-40[P2]

- POMMARD - 64 a 56 ca - Taupe maison dieu: AN-31

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/05/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211619133

SCI FLORE

SCI au capital de 152,44 €
Siège à Dijon (21000)
15 rue Alfred de Musset
333 329 498 RCS Dijon

Suivant une décision de la collectivité des associés en date du 18 Mars 2017, il a été décidé de :

- nommer Mr Jean-Yves BUFFOT, demeurant à DIJON (21000), Les Jardins d'Octobre 4 rue Davout, en qualité de cogérant, sans limitation de durée à compter du 18 Mars 2017
- modifier en conséquence l'article 16 des statuts.

Mr Serge KLEIN et Mr Jean-Yves BUFFOT assurent désormais conjointement la gérance.

Pour avis et mention.

AL211619117

E.A.R.L. JOSEPH COLIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros,
Siège social : 32, rue des Lavières
21190 Saint-Aubin,
824 272 009 R.C.S. Dijon

Par décisions en date du 1er avril 2017, l'Associé unique a décidé de remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale «JOSEPH COLIN» par «DOMAINE JOSEPH COLIN» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis.

AL211619126

FIDAL Société d'Avocats
BP 24 - rue des Veuves
50651 Cherbourg-Octeville

SOFRAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : Ferme du Chêne
21380 Messigny et Vantoux
508 977 220 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique du 3 avril 2017, l'objet social a été étendu à l'activité d'exercice de tout mandat social au sein de sociétés.

AL211619127

CUMA DE MONTAIGU

à VILLERS-PATRAS
N° d'agrément : 21/84/473
RCS Dijon : 329 489 488

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DE MONTAIGU à 21400 VILLERS-PATRAS du 20/03/2017 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009
- L'augmentation du montant du Capital Social à 74 265 €
- Le transfert du Siège social à Mairie - 10 Route Nationale – 21400 VILLERS-PATRAS
- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 20/03/2017

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Jérôme GUILLIER

AL211619136

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 Chalon sur Saone

CHRONO FRET

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 100 086 euros
Siège social : 14 Bis Rue de la Breuchillière et Rue du Champ aux Prêtres
21000 Dijon
RCS Dijon 443 357 140

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 100 086 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions: La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Luc MOULAINE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société :

La société LAMH, société à responsabilité limitée au capital de 500.500 euros, ayant son siège social 14 Bis Rue de la Breuchillière à Dijon (21000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro Dijon 825 399 249, représentée par Monsieur Luc MOULAINE, en sa qualité de gérant.

Commissaires aux comptes nommé : La société CORGECO, domicilié 6 Rue de Nolay à Le Creusot (71200), titulaire.

Pour avis

Le Président.

AL211619139

CESSION

CABINET AP PATRIMOINE

Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 21/03/2017, enregistré au Service des impôts des entreprises de Dijon Nord, le 05/04/2017, Bordereau n°2017/505, Case n°10, Ext. 2055, la Société à Responsabilité Limitée CABINET AP PATRIMOINE, au capital de 42.000 €, dont le siège social est à Dijon (21000) 67 avenue Victor Hugo, immatriculée sous le numéro 498 218 510 RCS Dijon, a cédé à la société par actions simplifiée CLASS au capital de 62.456 € dont le siège social est à Floirac (33270) 22 avenue des Mondaults, immatriculée sous le numéro 412 924 227 RCS Bordeaux, son portefeuille de courtage d'assurances des pharmaciens d'officine, exploité à Dijon (21000) 67 avenue Victor Hugo, moyennant le prix de 126.500 €. Date d'entrée en jouissance : 01/01/2017. Oppositions : domicile est élu à l'adresse du portefeuille cédé pour la validité et la correspondance. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion au Bodacc.

AL211619109

SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER »
Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

Acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 31/03/2017, enregistré au SIE de Dijon Nord le 07/04/2017, bordereau 2017/528, case n° 1, contenant **CESSION**

par la société PHARMACIE DU VAL DE SAONE, SELAS, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 1 rue Desilles et Rue Martène, 21170 St Jean de Losne, RCS Dijon 801 941 501,

au profit de la société PHARMACIE DE LA GARE D'EAU, SELARL au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 5 Avenue de la Gare d'Eau, 21170 St Jean de Losne, RCS Dijon 499 049 401,

d'un **FONDS DE COMMERCE** d'officine de pharmacie exploité 1 rue Désilles et rue Martene, 21170 Saint Jean de Losne,

Prix total : 550 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 490 000 euros et aux éléments corporels pour 60 000 euros,

en ce non compris les marchandises.
Entrée en jouissance : 01/04/2017
Opposition chez Me VIARD, notaire à DIJON, 23 rue Buffon, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion.
AL211619130

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

E.A.R.L. J. CONFURON-COTETIDOT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 625 Euros
Siège Social - 10 Rue de la Fontaine
21700 Vosne-Romanée
413 399 858 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 13 janvier 2017, les associés ont nommés Monsieur Jean-Pierre CONFURON, demeurant 18 bis route nationale 74 - 21700 VOSNE ROMANEE et Monsieur Yves CONFURON, demeurant 8 rue de la Fontaine - 21700 VOSNE ROMANEE, en qualité de gérants pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Bernadette CONFURON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
AL211619121

GFA DOMAINE DE L'ABBAYE DE SANTENAY

Groupement Foncier Agricole
au capital de 122 624 Euros
Siège Social
Domaine de l'Abbaye de Santenay
Grande Rue 21590 Santenay
319 787 487 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2017, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Anne PIERROT intervenu le 1er mars 2017 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Ludovic PIERROT, demeurant 2 rue de Lavau 21590 SANTENAY, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de AGO sur les comptes 2017 et ce, à compter du 9 avril 2017.
Pour avis la Gérance
AL211619122

EARL DOMAINE MICHEL CLAIR

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 Euros
Siège Social
2 rue de Lavau 21590 Santenay
420 194 938 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2017, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Anne PIERROT intervenu le 1er mars 2017 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Ludovic PIERROT, demeurant 2 rue de Lavau 21590 SANTENAY, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de AGO sur les comptes 2017 et ce, à compter du 9 avril 2017.
Pour avis la Gérance.
AL211619123

MICHEL CLAIR ET FILLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
2 rue de Lavau 21590 Santenay
484 062 161 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2017, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Anne PIERROT intervenu le 1er mars 2017 et a nommé en qualité de nouveaux gérants Monsieur Ludovic PIERROT, demeurant 2 rue de Lavau 21590 SANTENAY, et Madame Christine CLAIR, demeurant Abbaye de Santenay - 58 Grande Rue 21590 SANTENAY, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de AGO sur les comptes 2017 et ce, à compter du 9 avril 2017.
Pour avis la Gérance
AL211619124

DISSOLUTION LIQUIDATION

LRL

Société à Responsabilité limitée
en LiquidationAu capital de 7 775 Euros
Siège Social : Place de la Ville du Puy
21 400 CHATILLON-SUR-SEINE
384 606 000 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale des Associés réunie le 30 Mars 2017 a approuvé les comptes définitifs de Liquidation. Elle constate l'absence de boni de Liquidation et de remboursement de Capital. Elle a donné quitus pour sa gestion et décharge de son mandat Madame ROBLET Colette, Liquidateur, 232, Rue de la Croix Ferrat, Hameau de la Cour, AUXONNE (21130) et constate la clôture des opérations de Liquidation.
Les Comptes de Liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
AL211619111

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI BIDALOT-CLEMENCET

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 11, place de l'Europe
21630 Pommard
438 568 727 RCS Dijon

Par décisions du 10 avril 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 avril 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions prises par l'associé unique. Il a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick CLEMENCET, demeurant 1, place de l'Europe - 21630 Pommard, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le mandat du gérant, Monsieur Patrick CLEMENCET, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur. Le siège de la liquidation est 1, place de l'Europe - 21630 Pommard. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.
AL211619137

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/04/2017, il a été constitué une EURL dénommée EMDG, ÉLECTRICITÉ, MAINTENANCE et DÉPANNAGES de GRUES
Siège social : 8 C, rue de Cessey - 21560 Remilly-sur-Tille
Capital : 2.500,00 Euros
Objet : L'import, l'export, l'achat, la vente, la location de tout matériel pour le bâtiment et les travaux publics et en particulier de grues et bétonnières de chantier de toutes marques. La fourniture de pièces détachées, le dépannage, l'entretien, la remise en état, le montage et démontage de grues et de bétonnières. L'installation électrique de chantier. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et notamment l'emprunt, la constitution de garanties réelles ou personnelles, le cautionnement.
Gérance : Mme Christelle HUMBERT MICHON, 8 C, rue de Cessey - 21560 Remilly-sur-Tille
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.
AL211619107

MR SERVICES

AVIS DE CONSTITUTION
Acte SSP du 13/04/2017, constitution d'une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MR SERVICES,
Siège social : 31 rue du Faubourg GALLAS, ARCEAU (21310),
Objet : Rénovation et dépannage dans les domaines de la plomberie, salle de bain et piscine ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 15 000 €.
Président : Mme Magali PATTE née VEILLE, 31 rue du Faubourg GALLAS, ARCEAU (21310),
Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : au RCS de DIJON.
Pour avis, le Président
AL211619112

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PACARANA TRANSPORT
Siège : 30 rue du Tire Pesseau 21000 Dijon
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon
Capital : 9 000 euros
Objet : L'activité de transport de marchandise, Le ramassage et le transport de colis
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Abdelaziz ABBES, sis, 30 rue du Tire Pesseau 21000 Dijon
Directeur Général : M. Saïd MASSAOUDI, sis, 40 Villa Louis Maison 10000 Troyes
AL211619119

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 13/04/2017, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LOUJO,
Siège social : 31 rue du Faubourg GALLAS, ARCEAU (21310),
Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; vente de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 2 000 € par apports en numéraire.
Gérance : Romain PATTE 31 rue Faubourg Gallas, ARCEAU (21310),
Agrément des cessions : Cession de titres libre entre associés. Cession à des tiers qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les ¾ des parts sociales.
Immatriculation : au RCS de Dijon.
Pour avis, le gérant
AL211619120

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à Saint-Aubin (21190) du 13 Avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JOSEPH COLIN
Siège social : 32, rue des Lavières - 21190 Saint-Aubin
Objet social :
- l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'étranger, en
gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,
- prestations et conseils en ½nologie, vente de tous produits et matériels ½nologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture,
- l'organisation de dégustation de vins et alcools,
- l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionauxou de terroirs, d'épicerie fine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 Euros
Gérance : M. Joseph COLIN, demeurant 32, rue des Lavières - 21190 Saint-Aubin
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour avis.
AL211619128

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Savigny-Les-Beaune (21420) du 13 Avril 2017, il a été
constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
- **Dénomination :** DOMAINE CAMPATTHALIN
- **Siège :** 2, rue Imbault - 21420 Savigny-Les-Beaune
- **Durée :** 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Dijon
- **Objet :** -Toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle; Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation; Ainsi que toute activité réputée agricole au sens de de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche
maritime.
- **Capital :** 4 000 Euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
- **Gérance :** M. Jean-Philippe CAMP, demeurant 27, rue du Bois de Charmois - 21700 Nuits-Saint-Georges sans limitation de durée
- **Cession de parts :** les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
AL211619138

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ouges du 12/04/2017 a été constituée une SAS nommée : ICAR AIR TEAM
Objet : La société à pour objet la commercialisation et le développement d'activités aéronautiques et touristiques.
Vols à sensation sur jets de chasse, transport de personnes et travail aérien en hélicoptère, et parachutisme. Promotion du tourisme en Bourgogne. Organisation de rencontres gastronomiques, dégustation de vin et visites de sites emblématiques.
Sigle : IAT
Capital : 10.000 €
Siège sociale : Aéroport de Dijon Bourgogne - Batiment PC4 - 1705 rue de l'aviation, 21600 Ouges
Durée : 30 ans
Admission aux assemblées – Vote : Toute action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux et époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
Transmission des actions : libre
Président : M. Pascal Huguenot, 4A rue Jacques de Molay.
AL211619140

NIÈVRE

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. PARRASCH Michel décédé le 06/11/2014 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218001228/PC.
AL581619060

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme MAGNIEN SIMONE décédée le 23/02/2015 à MOULINS ENGILBERT (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218002731/PC.
AL581619061

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. CROSSE JEAN décédé le 09/03/2016 à Lormes (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218009997/PC.
AL581619062

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. KERGROHENN HUBERT décédé le 19/10/2015 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218007077/PC.
AL581619063

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. RAGOT MARIE GEORGES décédé le 28/06/2012 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006512/PC.
AL581619064

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BONPAY JEAN MARC décédé le 28/04/2015 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218003984/PC.
AL581619065

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. CHARLET CHRISTIAN décédé le 20/09/2015 à Nevers(58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006241/PC.
AL581619066

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme MOREAU MARIE décédée le 21/04/2013 à St Pierre Le Moutier (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218000957/PC.
AL581619067

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme ROUSSEAU MONIQUE décédée le 16/10/2015 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006240/PC.
AL581619068

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme PINSSEAU PIERRETTE décédée le 14/06/2014 à Cosne Cours sur Loire (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218005884/PC.
AL581619069

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme DIGOIN THERESE décédée le 13/06/2015 à LUZY (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218004981/PC.
AL581619070

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme MINARD MARIE LOUISE décédée le 09/04/2011 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212004841/PC.
AL581619071

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme BRUZEAUX MICHELINE décédée le 27/09/2015 à Nevers (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218004875/PC.
AL581619072

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme FILLION HENRIETTE décédée le 08/02/2013 à La Charité sur Loire (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218004873/PC.
AL581619073

DÉMISSION

G. BUCHEZ

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 400 Euros
Siège social : Route de Marcilly
58800 Corbigny
379 437 387 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2017, l'assemblée générale mixte des associés a pris acte de la démission de M. Michel JANSEN Commissaire aux comptes suppléant, puis elle a nommé, en vue de le remplacer, la SAS AGM AUDIT LEGAL ayant siège à 71380 Saint-Marcel - 3, Avenue de Chalon, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Pour avis.
AL581619058

TRANSFERT DE SIÈGE

GAEC DE LA BARAVELLE

La Baravelle - 58240 Livry
Au capital de 234 600 euros
RCS Nevers - 479 920 142

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2017, le siège social a été
transféré : Les Echameaux - 58240 Azy le Vif. Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, les gérants
AL581619083

EURL D-A.DA

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
45 Route de Cosne 58200 Alligny-Cosne
RCS Nevers 517 739 199

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 01/04/2017, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 45 route de Cosne, 58200 Alligny Cosne au 2 Rue du Château 18700 AUBIGNY SUR NERE à compter du 1er avril 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourges.
Pour avis.
AL581619085

MODIFICATION DE CAPITAL

LUNC

Société par actions simplifiée
Au capital social de 59.000 Euros
Siège social :
Etage 3 - Bâtiment 3 - Caserne Pittie
Place d'armes- avenue du Colonel Rossel,
58000 Nevers
SIREN 810 429 753 R.C.S. Nevers

Le 16 janvier 2017, l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 50.000 euros par apport de numéraire pour le porter à 109.000 euros.
Pour avis.
AL581619046

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELARL BELLIN Jean-Philippe
34, avenue du Général de Gaulle
58240 Saint Pierre Le Moutier

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Philippe BELLIN, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Maître Jean-Philippe BELLIN», titulaire d'un office notarial dont le siège est à Saint-Pierre-Le-Moutier (Nièvre), 34, Avenue du Général de Gaulle, le 11 avril 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant par :
Monsieur Dominique LACROIX et Madame Véronique Clémence Jeanne SAURON, demeurant ensemble à Saint Parize Le Chatel (58490) 13 Rue de l'Ouche.
Mariés à la mairie de Semur en Auxois (21140) le 6 juillet 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion Le notaire.
AL581619056

MODIFICATION DE STATUTS

LUNC

Société par actions simplifiée
au capital social de 10 000 euros
Siège social 31 rue du Commerce
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 810 429 753 - R.C.S. Nevers

Le 31 décembre 2016, l'AGE a décidé :
- d'augmenter le capital d'une somme de 49 000 euros par incorporation de comptes courants pour le porter à 59 000 euros.
- de transférer le siège social au Etage 3 – Bâtiment 3 – Caserne Pittie – Place d'Armes – Avenue du Colonel Rossel, 58000 Nevers.
.En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.
AL581619045

SCEA LA CHEVRE

Au capital de 40 551,44 €
58310 Dampierre sous Bouhy
RCS Nevers – N° 389 795 253

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2017, la SCEA LA CHEVRE a été transformée en :
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités agricoles
Dénomination sociale : GAEC LA CHEVRE
Siège social : 2 rue de la Suchette – 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
Gérants : Mlle Chantal REVERDY, Mrs Didier et Théo MERCIER, demeurant 2 rue de la Suchette – 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY
Capital social : 40 551,44 € divisé en 2 660 parts de 15,244901 € représentant des biens mobiliers
Durée : 40 ans
Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 13 février 2017.
Pour avis, la gérance
AL581619054

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine
LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et
en droit des sociétés
18 rue Michaîl Faraday
18000 Bourges

GAEC DU LIEU BRISSET

Au capital de 58 236 euros
Siège social : «Lieu Brisset» - 58310 Bitry
354 028 219 RCS Nevers

Selon l'AGE du 31/03/2017, les associés ont décidé de transformer le GAEC en SCEA, sans création d'un être moral nouveau. La dénomination sociale a été modifiée en SCEA DU LIEU BRISSET et les cessions de parts sociales sont libres entre associés et avec le consentement des associés, exprimé à la majorité des trois quarts des parts pour toutes les autres cessions. Les autres caractéristiques de la Sté demeurent inchangées, ainsi que la gérance.
Pour avis.
AL581619075

AMBULANCES DU VAL DE LOIRE – A.D.V.L.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social
6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 Imphy
818 617 045 RCS Nevers

Aux termes d'un assp en date du 1er avril 2017 les associés ont décidé d'étendre l'objet social à compter du même jour aux activités suivantes : achat, vente et location de matériel médical destiné aux professionnels et aux particuliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
AL581619086

FUSION

ASSOCIATION ALSONI CONSEIL ELEVAGE 58

25 Boulevard Léon Blum
58 028 Nevers
numéro SIREN : 778 477 562.

AVIS DE FUSION
Aux termes d'un acte sous seing privé établi le 7 avril 2017 entre d'une part, l'association « Alsoni Conseil Elevage 71 », régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture le 8 juillet 2015, sous le N°W713003955, dont le siège sociale est situé à Molaise BP 43 71120 Vendenesse les Charolles et identifiée sous le numéro SIREN n°311 406 789 et d'autre part, l'association « Alsoni Conseil Elevage 03 », régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture le 4 septembre 2015 sous le N°W032003144, dont le siège social est situé à La Roche, Centre d'Elevage de l'Allier, 03 500 Meillard et identifiée sous le numéro SIREN n°415 136 779 et l'association « Alsoni Conseil Elevage 58 », régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture le 28 août 2015 sous le N°W583002549, dont le siège sociale est situé 25 Boulevard Léon Blum 58 028 Nevers et identifiée sous le numéro SIREN n°778 477 562, il a été convenu que, sous réserve des décisions des assemblées générales extraordinaires convoquées à la date du 8 juin 2017 pour « Alsoni Conseil Elevage 03 », à la date du 15 juin 2017 pour « Alsoni Conseil Elevage 58 » et à la date du 16 juin 2017 pour « Alsoni Conseil Elevage 71 », « Alsoni Conseil Elevage 03 » apporte la totalité de ses actifs évalués à 445 898 € et la totalité de ses passifs évalués à 134 971 € à « Alsoni Conseil Elevage 71 », « Alsoni Conseil Elevage 58 », apporte la totalité de ses actifs évalués à 298 820,59 € et la totalité de ses passifs évalués à 74 364,43 € à « Alsoni Conseil Elevage 71 », les membres d'« Alsoni Conseil Elevage 03 » et « Alsoni Conseil Elevage 58 » deviennent membres d'« Alsoni Conseil Elevage 71 » à la date d'effet juridique du 16 juin 2017. La date d'effet comptable et fiscale de la fusion a été fixée rétroactivement au 1 janvier 2017.
Les membres d'« Alsoni Conseil Elevage 03 »,d' « Alsoni Conseil Elevage 58 » et d'« Alsoni Conseil Elevage 71 » peuvent consulter les documents liés à ce projet, au siège de leur association.
AL581619053

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

126 rue Armand Fallières,
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

SAS LES GOUTERS D'ENORA

au capital de 20 000 euros
1 rue du 14 juillet 58000 Nevers
RCS Nevers 750 778 664

MODIFICATION DU CAPITAL
Il résulte de l'AGM du 24/02/17, des décisions du Président du 30/03/17 et de l'absence d'opposition, que le capital social a été réduit d'un montant de 10.200 euros par voie de rachat et d'annulation de 1.020 actions.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modi-

fiés en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 20 000 euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 9.800 euros.

Pour avis

AL581619077

CESCS Avocats
126 rue Armand Fallières,
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

SCI FBI

au capital de 1 500 euros
1 rue du 14 juillet - 58000 Nevers
RCS Nevers 750 842 353

Aux termes d'une décision en date du 30/03/17, les associés ont pris acte de la démission de Messieurs Yann FRANCOIS et Jean-Emmanuel BIGAY de leurs fonctions de cogérants à compter du 30/03/2017 et ont décidé de ne pas les remplacer.

Pour avis.

AL581619079

➜ NON DISSOLUTION

TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT NIEVRE IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 900.000 euros
Siège social : 3, Rue Auguste Lambiotte
58700 Premery
752 959 056 - RCS Nevers

Aux termes de la décision de l'associé unique du 7 avril 2017, il résulte que : L'associé unique, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581619088

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL DU PONT DES PELLES

Société à Responsabilité Limitée
au capital social de 6 000 Euros
Siège social : 1 Chemin de L'Isle
58240 Mars-sur-Allier
RCS Nevers - 790 178 966

Aux termes d'une délibération en date et à effet du 28 février 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Christophe DESSAUNY, demeurant Trémigny - 58470 Saincaize Meauce, Jean-Jacques MARX, demeurant Maré - 58240 Mars-sur-Allier et Jean-Luc MARX, demeurant 1 Chemin de L'Isle - 58240 Mars-sur-Allier, sont nommés aux fonctions de liquidateur avec tous pouvoirs pour agir.

Toute correspondance et notification seront à adresser au siège social. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs.

AL581619059

EARL ALBOUY

au capital de 129 887 euros
Sourdes 58400 Varennes les Narcy
RCS Nevers n° 423 894 351

L'AGE a décidé en date du 27/03/2017 la dissolution anticipée de la société avec effet au 31/03/2017. Madame Denise ALBOUY née LORT demeurant au 21 Rue du Général Brunet 75019 PARIS a pris les fonctions de liquidateur. La correspondance et les éventuelles notifications sont à adresser au siège social. Pour avis le liquidateur.

AL581619076

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 04/04/2017, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : SASU MARINE MULLER

Forme juridique : SASU

Capital social : 1 000 €

Siège social : 50 rue du Commerce – 58200 Cosne Cours sur Loire

Objet : Vente de compléments alimentaires et soins esthétiques liés à la perte de poids

Président : Mme Marine MULLER demeurant 119 rue du Maréchal Leclerc – 58200 Cosne Cours sur Loire

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions : Les actions de la société sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581619042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2017 à Saint Hilaire Fontaine (58), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GFA RENIER

Forme : Groupement Foncier Agricole

Capital : 3 000 euros

Siège social : 6, Route de Tingeat – 58300 Saint Hilaire Fontaine

Objet : la propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail ou mise en valeur directe, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : Monsieur Alain RENIER demeurant 6, Route de Tingeat – 58300 Saint Hilaire Fontaine

Immatriculation : RCS Nevers

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

Pour avis.

AL581619057

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à La Machine du 13/04/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ENTREPRISE DIEUX ET FILS

Forme sociale : SARL

Siège social : 10 rue de Verlaine – 58260 La Machine

Objet social : La location d'engins de travaux publics avec chauffeur.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS

Capital social : 1.500 € divisé en 150 parts de 10 €.

Gérance : M. Marceau DIEUX, demeurant à Flaucourt (80200) 6 rue de Dompierre, nommée pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers. Pour avis.

AL581619080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 12/04/17 à Montigny-en-Morvan il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile.

Dénomination : «DE CHASSY».

Siège social : Chassy - 58120 - Montigny-en-Morvan

Objet : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et la propriété, la jouissance et l'administration par bail à ferme de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole dont il sera propriétaire et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

Durée : 99 ans RCS Nevers.

Apports : 1 000 euros de numéraire.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Frédéric MARCHAND demeurant à Montigny-en-Morvan - 58120 - Chassy et Monsieur Franck MARCHAND demeurant à Montreuillon - 58800 - Roleure.

Cession des Parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

AL581619082

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. du 11/04/2017 il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : MAISON VERTE 58

Sigle : MV58

Siège social : 82 Route d'Eugnes, 58400 Chaulgnes

Objet : La construction, le montage et la vente des cheminées décoratives, la vente et la pose des poêles à bois et à pellets, l'entretien de ces réalisations, le ramonage des conduits, SOS vitrage inserts.

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 €

Gérance : Cyril PAULA demeurant 82 Route d'Eugnes 58400 Chaulgnes

Immatriculation : RCS Nevers.

Pour avis.

AL581619084

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société CYNIA

- Forme : SCI.

- Siège : 17 Faubourg de Lyon 58000 Nevers.

- Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- Capital : 1.000 euros.

- Durée : 99 ans.

- Apports en numéraire : 1.000 euros.

- Gérance : Monsieur Cyril SEVIN, demeurant 11 Route des Saulaies 58000 Nevers.

- Cession de parts: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

RCS Nevers. Pour avis.

AL581619087

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

YONNE

➜ SUCCESSION

Par décision du TGI de Sens en date du 07/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme PHILIBOIS veuve PANVERT DANIELLE décédée le 19/03/2016 à Laroche Saint Cydroine (89). Réf. 0218015167/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619090

Par décision du TGI de Auxerre en date du 23/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. SIMON MICHEL décédé le 05/09/2016 à Ouanne (89). Réf. 0218015588/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619091

Par décision du TGI de Auxerre en date du 23/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme GASSET MONIQUE décédée le 25/06/2016 à Tonnerre (89). Réf. 0218015589/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619092

Par décision du TGI de AUXERRE en date du 23/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme DEBRAND ELIANE décédée le 02/09/2016 à Auxerre (89). Réf. 0218015585/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619093

Par décision du TGI de AUXERRE en date du 17/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. TELLI KOUIDER décédé le 31/12/2015 à Etais La Sauvin (89). Réf. 0218015497/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619094

Par décision du TGI de Auxerre en date du 17/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MOREAU HENRI décédé le 27/01/2016 à Noyers sur Serein (89). Réf. 0218015502/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619095

Par décision du TGI de AUXERRE en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. POINSARD CLEMENT décédé le 06/01/2016 à Noyers sur Serein (89). Réf. 0218015883/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619096

Par décision du TGI de Auxerre en date du 17/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. INGIGNOLI JACQUES décédé le 27/01/2015 à Avallon (89). Réf. 0218015499/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619097

Par décision du TGI de Auxerre en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme HUBERT veuve NICARD MARIE-THERESE décédée le 15/11/2015 à Auxerre (89). Réf. 0218015882/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619098

Par décision du TGI de Auxerre en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. PROT DANIEL décédé le 18/01/2016 à Auxerre (89). Réf. 0218015881/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619099

Par décision du TGI de Auxerre en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme CHARROY veuve PETIT-BAGNARD ELIANE décédée le 18/02/2015 à Ravières (89). Réf. 0218015879/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619100

Par décision du TGI de Sens en date du 04/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BELLAGUET Joël, Louis décédé le 26/10/2016 à Joigny (89). Réf. 0218015893 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891619112

➜ DÉMISSION

LA MANUFACTURE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 6 route de Paris
89140 Pont-sur-Yonne
793.315.193 RCS Sens

Par décisions de l'associé unique en date du 11/04/2017, il a été pris acte de la démission de M. Jean-Baptiste JOSSELIN de ses fonctions de gérant et M. Jean-Pierre LE BORGNE 19 rue du Piège (78121) Crespières a été nommé pour lui succéder.

AL891619102

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL EX-NOVO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 88 Allée du Mont Aiguille
38640 Claix
RCS Grenoble 449 357 573

Aux termes d'une délibération en date du 8 mars 2017, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société au 1 Grande Rue, à Gron (Yonne).

Ce transfert entraine un changement de ressort du tribunal de commerce auprès duquel la société est immatriculée qui devient Sens (Yonne).

Pour avis, la gérance.

AL891618833

EARL CHAUVEAU

Société civile au capital de 200 145 €
3 rue du Pré Pirot
89200 Domecy-sur-le-Vault
415 289 271 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à Domecy-sur-le-Vault (89200), 9 rue du Pré Pirot, à compter rétroactivement du 31 mars 2017.

Pour avis, la gérance.

AL891619083

AGRICULTURE MATERIEL AGRIMAT

SARL au capital de 7622,45 €
Siège social : 32 route de Paris Genève,
89320 Vaumort
333 904 845 RCS de Sens

L'AGE du 31/03/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 22 Grande rue, 89320 Villiers-Louis, à compter du 01/03/2017, - Modifier l'objet de la société qui devient : Gestion de patrimoine immobilier et vente de matériels Mention au RCS de Sens.

AL891619109

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL BUSSON VAGUE BLEUE

SARL au capital de 10000 €
Siège social
30 route de Joigny, 89120 Dicy
534 239 751 RCS de Sens

L'Assemblée Générale Mixte du 31/03/2017 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 10 000 euros, à 200 000 euros

Modification au RCS de Sens

AL891619120

➜ AVIS DE LA SAFER

S.A.F.E.R. DU CENTRE

APPEL DE CANDIDATURE

La SAFER du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer :

- par rétrocession, échange ou substitution

- en location dans le cadre de mandats de recherches de preneurs

tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Les dossiers AS 45 17 7375 01 et IL 45 17 7375 02 sont liés

A la vente : Zonage A - **Cne de BRIARE :** 2 ha 10 a 42 ca - AT 29 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 – 232 - 234 - 236(J) - 236(K) – 238 - **PRESENCE DE BATIMENTS**

A la location : Zonage A & N - **Cne de BRIARE** : 55 ha 90 a 83 ca - AT 12 - 14 - 15(J) - 15(K) - 25 - 26 - 48 - 50 - 233 235 - 237 – 239 - **Cne de ESCRIGNELLES :** 9 ha 94 a 27 ca - B 344 - Cne de GIEN : 2 ha 66 a 31 ca - CK 5 - CM 86 **Cne de NEVOY :** 5 ha 15 a 75 ca -D 23 – 24 - **Cne de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE :** 1 ha 85 a 86 ca - ZC 26(A) - 26(B) - **Cne de SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE** : 7 ha 19 a 40 ca - ZB 18 - **Cne de ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES (89)** : 4 ha 94 a 60 ca - ZI 5

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 08/05/2017** à SAFER du Centre, 13, Av. des Droits de l'Homme, Cité de l'Agriculture, 45921 Orléans Cedex 9, tel : 02 38 71 91 95 où des renseignements complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions…) pourront vous être donnés

AL891619122

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BRIENON-SUR-ARMANÇON - bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terre - fonds occupé

100 ha 31 a 85 ca - Champ de la porte ouest: ZL-73 - Haie gerbault: ZV-34(J)-34(K)-34(L) - Haut des clouzeaux: Z-44-49 - Haut des priees: ZS-19-22 - Josephine normand: AC-375[187]-397[187]-398[187] - La cote de vaumonble: ZR-16(J)-16(K) - Le champ mil: ZR-13 - Les beauces: ZP-15 - Les berrons: ZW-12-16(J)-16(K)-16(L) - Les clouzeaux: Z-53 - Les faubourgs: AC-188-345[190]-368[189]-390[189] - Les isles: ZV-12(J)-12(K)-12(L)-12(M) - Pilate: ZW-33(J)-33(K)-33(L) - Pres le boutoir: V-277

MERRY-LA-VALLEE - bois-taillis

81 a 65 ca - La chaume a robinet: C-1178 - Les communaux: ZL-103

PARLY - pré - fonds occupé

1 ha 73 a 60 ca - La croix des theures: ZP-31

TOUCY - bois-taillis et pré - fonds occupé en partie

2 ha 22 a 35 ca - Bois de la boulassiere: C-220-221 - Les pres berthaut: C-427

CHAMVRES - terre

4 ha 19 a 75 ca - Grands malades: ZH-30-148

VILLENEUVE-SUR-YONNE - terre

3 ha 20 a 90 ca - Botterelle: ZN-39

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 9 mai 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891619123

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE BOIS D'ARCY

Earl au capital de 105 000 euros
Siège social : 11 grande rue
89660 Bois d'Arcy
326 852 597 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2017, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social de 97 500 euros, ce qui a pour effet de le ramener à la somme de 7 500 euros,
- Démission de M. Richard Stefani de ses fonctions de gérant et nomination de Mme Bénédicte Poignant, épouse Stefani, domiciliée à Bois d'Arcy (89660), 11 grande rue, auxdites fonctions,
- Prorogation de la société de 50 années, ce qui a pour effet de porter le terme de celle-ci au 31 décembre 2074.

Pour avis, la gérance.

AL891618964

FERREIRA

Société par actions simplifiée
Au capital de 80 100,00 euros
Siège social : 1 C route de Neuilly
89300 Champlay
512 873 308 Rcs Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2017 a :

- décidé de réduire le capital social de 40 100 euros, ce qui a pour effet de ramener celui-ci à la somme de 40 000 euros,
- constaté que la Sas est devenue unipersonnelle,
- constaté la démission de M. Manuel Ferreira de ses fonctions de président, à compter du 1er avril 2017,
- constaté la démission de M. Stéphane Chaput de ses fonctions de directeur général à compter du 1er avril 2017,
- constaté la nomination de M. Stéphane Chaput, né le 31 octobre 1972 à Limoges (Vienne), demeurant 7 avenue du Château - 89000 Saint Georges sur Baulche, aux fonctions de président, pour une durée illimitée, à compter du 1er avril 2017.

Pour avis, la présidence.

AL891619066

OCEANIE

SCI au capital de 70 000,00 euros
40 RUE EMILE ZOLA , 89100 SENS
752457259 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/04/2017 il a été pris acte de proroger la durée de la société de 05 années, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 29/06/2022, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée. Autres modifications : - Cette AGE a également décidé de nommer en qualité de Co-Gérant Mr Laurent LORET né le 24/04/1967 à Montargis(45) demeurant 301 route des hauts pays 45500 NEVOY.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891619108

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

GARAGE PELLION

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 53.358 euros
Siège social : 53, route de Joigny
89210 Brienon sur Armançon
300 846 193 RCS Sens

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2017 les mentions suivantes à publier concernant le commissaire aux comptes suppléant :

Ancienne mention :

M. Michel JANSEN, 15 bis rue Pasteur – 58000 Nevers

Nouvelle mention :

EIRL BOUVEAU, 18 rue Mickaël Faraday – Zone Port secteur Nord – 18000 Bourges

Pour avis, le Président Gilles BONGARD.

AL891619083

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

IDEXEL

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 6 rue des vignes,
89800 Lignorelles
500 175 468 RCS d' Auxerre

L'AGE du 28/03/2017 a nommé en qualité de gérant M. PETIT JOSEPH, demeurant 24 avenue Pasteur, 92400 Courbevoie en remplacement de M. PETIT JACQUES, à compter du 28/03/2017. Modification au RCS d' Auxerre.

AL891619107

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DIZIEN

EARL au capital de 261 000 euros
Siège social : la Maison Tardif
89220 Champcevrais
750 386 963 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2017, l'associé unique de l'Earl Dizien a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er avril 2017, et sa mise en liquidation amiable.

M. Etienne Dizien demeurant à Champcevrais (Yonne), la Maison Tardif, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : la Maison Tardif – 89220 Champcevrais.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891619030

HEAVEN CARS

SARL à capital variable de 7500 euros
7 rue des Garnisons, 89500 Rousson
793706847 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 31/12/2016 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur OMAIR AZIZ 7 rue Garnisons, 89500 Rousson, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Sens

AL891619089

DL DIFFUSION

Société à Responsabilité limitée
en Liquidation
Au Capital de 7 622 euros
Siège Social ZA LES CHAUMES BONJUAN
89 200 MAGNY
349 138 818 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale des Associés réunie le 31 Mars 2017 a approuvé les comptes définitifs de Liquidation. Elle constate l'absence de boni de Liquidation et de remboursement de Capital. Elle donne quitus pour sa gestion et décharge de son mandat Madame ROBLET Colette, Liquidateur, 232, Rue de la Croix Ferrat, Hameau de la Cour, AUXONNE (21130) et constate la clôture des opérations de Liquidation.

Les comptes de Liquidation seront déposés au greffe de Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL891619104

INSTALLATIONS PLANCHERS SURELEVES TECHNIQUES

SARL au capital de 3000,00 euros
1 rue du Moulin- 89100 Saligny
752156182 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 31/03/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame Pascale FROISSART, 41 rue des Rougemonts, 89100 Saligny et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Sens

AL891619105

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Société Sébastien Sorin

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 3 000 euros

Siège social : 22 rue de la Croix Bersan – 89290 Champs sur Yonne.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros.

Gérant : M. Sébastien Sorin, demeurant à Champs sur Yonne (Yonne), 22 rue de la Croix Bersan.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres lorsque le cessionnaire est un ascendant, un descendant, ou le conjoint du cédant. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891619028

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Société Maude Sorin

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 3 000 euros

Siège social : 8 chemin de Chaussan – 89530 Saint Bris le Vineux.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros.

Gérant : Mme Maude Sorin épouse Leclerc, demeurant à Saint Bris le Vineux (Yonne), 8 chemin de Chaussan.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres lorsque le cessionnaire est un ascendant, un descendant, ou le conjoint du cédant. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891619029

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : Earl de Champbalay.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 350 000,00 euros.

Siège social : Ferme de Chambalai - 89500 Dixmont.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Nature de biens meubles pour un montant net de 349 041,45 euros et numéraire pour un montant de 958,55 euros.

Gérant : M. Emmanuel Cretté, demeurant Ferme de Chambalai,

89500 Dixmont.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891619031

SCO IMMO

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCO IMMO

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 6 rue des Caillottes - ZI de la Plaine des Isles 89470 MONETEAU

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers meublés ou non

Durée : 99 années

Capital : 100.000 euros

Gérance : Stéphanie PETIT demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD

Immatriculation : au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL891619087

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/04/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LA BELLE EPOQUE

Siège social : 11 rue du Patis, 89700 Tonnerre

Forme : SARL

Capital : 1500 €

Objet social : - hôtellerie et services touristiques associés, - petite restauration, - vente de produits du terroir, objets d'art et antiquités - et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

Gérance : Madame OLGA PRAUSHKINA, Rue du Lavoir, 89430 Tanlay

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL891619110

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile dénommée ROBIN THIERRY BEATRICE au capital de 200000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 1 Grande Ruelle du Gain 89800 Chichee, ayant pour objet : holding dans toutes activités; prise de participation financière. La gérance est assurée par M. Thierry ROBIN demeurant 1 Grande Ruelle du Gain 89800 Chichee.

Clauses relatives aux cessions de parts : libre entre associés fondateurs et agrément requis dans les autres cas. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

Pour avis

La gérance.

AL891619115

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/04/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LAMAMA

Siège social : Lieu-dit La Fosse Rouge, Hameau de Talouan, 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : Acquisition, administration, exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Otis, Jules, Frédéric MARCIN, Lieu-dit La Fosse Rouge, Hameau de Talouan, 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Cogérant : Madame Marilyne, Thérèse CARROUé, Lieu-dit La Fosse Rouge, Hameau de Talouan, 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891619117

FIDAL
Société d'Avocats
17 C Rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1601
25010 Besançon

CB PLAST

Société par action simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : Route de Sauvigny
ZI 89200 Avallon

Par acte sous seing privé en date du 13 avril 2017 à Besançon, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CB PLAST

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 000,00 euros

Siège social : Route de Sauvigny - ZI - 89200 Avallon

Objet :

- la prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature et en numéraire et la gestion de ces participations, notamment par voie de prêt d'actionnaires, par voie d'achat, de vente ou d'échange d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de valeurs mobilières de toute nature et dans toutes sociétés ;

- la gestion de ces participations ;

Durée: 99 années

Président : Monsieur Christophe BERTRAND - Demeurant 328 Rue de Charon – 71640 Mellecey

Commissaire aux comptes :

SARL AUCAP

Société à responsabilité limitée au capital de 19 840 €

Ayant son siège social à Quétigny (21800) – 3 Rue du Golf

Immatriculée sous le numéro 532 729 456 du RCS de Dijon

Représentée par son Gérant, Madame Peggy GILLET

Immatriculation : au RCS de Auxerre.

Pour avis,

AL891619121

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Vigne

Changement climatique: construire la viticulture de demain

La viticulture doit anticiper dès aujourd'hui les conséquences du changement climatique en cours et imaginer les marges d'actions. Point sur le projet Laccave.

« Le changement climatique est en cours et va se poursuivre. Il est admis une hausse des températures, des modifications de la pluviométrie, une plus grande variabilité climatique avec des sécheresses estivales plus marquées et un plus grand nombre de variations interannuelles. Des effets indirects multiples tels que la hausse du niveau des eaux et des mers, la salinisation et une érosion de la biodiversité... seront également relevés . Face à ces constats, l'agriculture qui dépend fortement du climat est particulièrement vulnérable et il est donc impératif d'atténuer ces effets et de s'y adapter. L'Inra depuis un certain nombre d'années a fait de ce point une priorité de recherche. La filière vin est une production très liée au climat. C'est pourquoi le projet Laccave, un projet ne concernant que la vigne et le vin, a été déposé », note Nathalie Ollat, de l'Inra de Bordeaux et coordinatrice du programme, lancé en 2012».

Des impacts déjà observés

Ce projet avait pour objectifs de faire une synthèse du changement climatique, d'accroître les connaissances pour développer des innovations, de proposer et d'évaluer des stratégies d'adaptation et de construire un réseau scientifique pour répondre à ces problématiques.

«En matière d'impacts, certains ont déjà pu être observés. À commencer par la modification de la phénologie avec une avancée de la plupart des stades (débourrement, date de véraison et de vendanges), avancée constatée dans tous les vignobles français» «Au cours de la dernière décennie, une évolution de la teneur en sucres, de l'acidité et du taux d'alcool a été constatée et ce, plus particulièrement dans le Sud (Languedoc-Roussillon). *«Les calculs réalisés n'ont par contre pas permis de mettre en évidence une augmentation du risque et de la pression de l'oïdium au cours du XXI^e siècle»*, fait remarquer Nathalie Ollat, avant de poursuivre, *«une enquête auprès des professionnels, des acteurs de la Recherche et Développement et des chercheurs dans différentes régions viticoles a par ailleurs mis en exergue la notion de perception de ces changements climatiques. En effet, la mise en oeuvre d'actions d'adaptation n'est possible que si les acteurs ont une perception de la problématique».*

«Ainsi, 76 % des producteurs considèrent que le changement climatique est une réalité. La proposition de leviers d'action potentiels pouvant être mobilisés a, par ailleurs, été différente d'une région à l'autre. À Bordeaux, par exemple, ce sont plutôt les aspects liés à l'oenologie ou à la conduite du vignoble qui ont été mis en avant, alors qu'à Montpellier, on était plutôt axé sur la lutte contre la sécheresse et la variation des dates de vendanges».

Quelles adaptations ?

Face à ces impacts, quelles adaptations possibles ? Dans le projet Laccave, une approche globale et systémique de l'adaptation à l'échelle locale a été développée en combinant des changements techniques, spatiaux et organisationnels.

«Sur le plan génétique, à plus long terme, il faut considérer tout ce que peut nous apporter les nouvelles variétés (cépages et porte-greffe), les variétés plus tardives, résistantes à la sécheresse et aux maladies, avec moins de sucre et une teneur en acide plus importante à maturité. En mobilisant en premier lieu des clones puis des variétés anciennes ou existantes mais cultivées ailleurs et en dernier lieu de nouvelles variétés».

Côté innovations techniques, se tourner d'abord vers toutes les innovations pratiques oenologiques correctives, l'irrigation, toutes les pratiques culturales. *«Mieux appréhender la gestion de l'information à la fois en termes de climat mais aussi de conduite de précision est également important».*

CYRIELLE DELISLE



P.Cronenberger

Dans le programme Laccave, diverses propositions d'adaptations ont été mises en avant pour faire face au changement climatique.



CÔTE-D'OR (21)

Paroles de jeune

POLYCULTURE-ELEVAGE

Victor Schneider, 24 ans, travaille dans une exploitation familiale de polyculture-élevage qui accorde une place importante à la production d'énergies.



La diversification au cœur des réflexions

Une chaufferie paille et bois, des panneaux photovoltaïques et une unité de méthanisation : difficile de faire mieux en terme de production d'énergie à la ferme. *« La volonté de nous diversifier a toujours été présente sur l'exploitation. Avec des revenus complémentaires, l'idée est de lisser le plus possible nos résultats »,* indique Victor Schneider. Les sols argilo-calcaires très superficiels à potentiels limités de Salives engendrent d'importantes variations de rendements. *« Celles-ci sont vraiment difficiles à gérer »,* assure le jeune Côte-d'orien, *« l'élevage, lui, ne va pas toujours bien. Plus globalement, les prix des matières premières varient de plus en plus à l'échelle mondiale. Cela complique d'autant plus la donne dans un secteur comme le nôtre ».*

6 000 tonnes de paille et 5 000 tonnes de bois chaque année

La chaufferie, installée depuis une douzaine d'années, reçoit 6 000 tonnes de paille et 5 000 tonnes de bois chaque année. « *La structure assure les besoins en chaleur du CEA de Valduc à hauteur de 90% »,* informe Victor Schneider. Des panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 220 kWc ont fait leur apparition plus récemment sur l'exploitation. Leur installation a été couplée à la construction d'un atelier d'engraissement. Une unité de méthanisation agricole de 170 kilowatts, l'une des premières en France en voie sèche discontinue, est également toute récente à Salives. *« Elle a été installée il y a près de deux ans. Elle se destine à recevoir près de 7 000 tonnes de substrats, principalement du fumier issu de notre atelier bovin. Deux autres exploitations dans le Doubs et dans les Vosges s'étaient lancées dans le même projet en même temps que nous »,* ajoute le jeune agriculteur. Les bénéfices liés à ce projet innovant ne sont malheureusement pas encore optimaux, comme l'explique Victor Schneider : *« d'importants retards de production sont à déplorer depuis la mise en route. Nous avons eu de nombreux problèmes liés au process, dont une déformation de la structure béton. Nous espérons repartir dans un fonctionnement normal cet été ».* En attendant, des solutions ont été trouvées pour faire tourner la structure à plein régime : *« nous avons modifié tous les paramètres du constructeur, notamment leur réapprovisionnement. Cela engendre des coûts supplémentaires inévitables, en attendant que tout soit remis dans l'ordre ».*

> ***« La valorisation de nos cultures sera, je pense, l'un de nos plus grands défis dans les années à venir. »***



Titulaire d'un BTS « Agronomie Productions Végétales » et riche d'une expérience professionnelle en Australie, Victor Schneider recherche constamment l'optimisation de son système.

Titulaire d'un BTS « Agronomie Productions Végétales » et riche d'une expérience professionnelle en Australie, Victor Schneider recherche constamment l'optimisation de son système. Les grandes cultures font également partie des réflexions : *« les stocks mondiaux de céréales ne cessent d'augmenter chaque année, cela a des conséquences directes sur le niveau des prix et nous nous posons de plus en plus de questions... La valorisation de nos cultures sera, je pense, l'un de nos plus grands défis dans les années à venir ».* Le Gaec Schneider a déjà mis le doigt dans l'engrenage avec le colza : *« les deux tiers de notre surface dédiés à cette culture se destinent à la production d'huile pour alimenter trois moteurs de méthanisation en Côte-d'Or, dont le nôtre. Nous vendons également de l'huile à des éleveurs porcins qui l'utilisent dans leurs rations. Les tourteaux sont directement valorisés dans notre atelier d'engraissement. Une autre partie est vendue à un agriculteur voisin. Avec l'engorgement progressif des marchés mondiaux, nous étudions comment valoriser une partie de nos blés. Pour l'orge, cela paraît plus compliqué mais cela fera partie des réflexions des prochaines années ».*

Aurélien Genest

J'aime

- L'ouverture sur le monde, la créativité et l'innovation
- L'optimisme et les défis
- L'enduro moto, le sport en général

Je n'aime pas

- La mauvaise foi et l'arrogance
- La monotonie et l'ennui
- La morosité actuelle du monde agricole

Son exploitation

- Salarié depuis 2013, en passe de s'installer
- 520 ha de grandes cultures
- 60 ha de prairies
- 300 taurillons en engraissement, 60 Charolaises



Une unité de méthanisation agricole de 170 kilowatts, l'une des premières en France en voie sèche discontinue, est également toute récente à Salives.